



Rapport aux actionnaires

Premier trimestre 2025

La Banque Nationale divulgue ses résultats du premier trimestre de 2025

L'information financière contenue dans le présent document est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025 préparés selon les Normes internationales d'information financière (Normes IFRS® de comptabilité) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les normes IFRS de comptabilité représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens.

MONTRÉAL, le 26 février 2025 – La Banque Nationale déclare un résultat net de 997 M\$ au premier trimestre de 2025 comparativement à 922 M\$ au premier trimestre de 2024, en hausse de 8 %. Le résultat dilué par action s'établit à 2,78 \$ au premier trimestre de 2025 par rapport à 2,59 \$ au trimestre correspondant de 2024. Ces hausses s'expliquent par la croissance du revenu total de tous les secteurs d'exploitation, atténuée par la hausse des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts atteint 1 537 M\$ au premier trimestre de 2025 comparativement à 1 261 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une hausse de 22 % provenant de la bonne performance de tous les secteurs d'exploitation, notamment les secteurs des Marchés financiers et de Gestion de patrimoine. En excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾ liés à l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB) enregistrés au cours du premier trimestre de 2025, le résultat net ajusté ⁽¹⁾ se chiffre à 1 050 M\$ et se compare à 922 M\$ pour le trimestre correspondant de 2024. Le résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾ se chiffre à 2,93 \$ par rapport à 2,59 \$ pour le premier trimestre de 2024, une hausse de 13 %.

« La Banque a généré d'excellents résultats financiers au premier trimestre, grâce à une exécution solide dans tous nos secteurs d'exploitation et à notre modèle d'affaires diversifié. Nous sommes également heureux d'avoir récemment conclu l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest, une étape importante dans l'accélération de notre croissance à l'échelle nationale et dans l'élargissement de nos capacités bancaires au profit de l'ensemble de notre clientèle », a déclaré Laurent Ferreira, président et chef de la direction. « Dans un contexte de forte incertitude macroéconomique et géopolitique et compte tenu de l'évolution du cycle de crédit, nous maintenons notre engagement à suivre notre approche disciplinée au niveau du crédit, du capital et des coûts », a conclu M. Ferreira.

Faits saillants

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2025	2024 ⁽²⁾	Variation %
Résultat net	997	922	8
Résultat dilué par action (en dollars)	2,78 \$	2,59 \$	7
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 537	1 261	22
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽³⁾	16,7 %	17,1 %	
Ratio de versement des dividendes ⁽³⁾	40,1 %	43,1 %	
Résultats d'exploitation – ajustés ⁽¹⁾			
Résultat net – ajusté	1 050	922	14
Résultat dilué par action – ajusté (en dollars)	2,93 \$	2,59 \$	13
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	1 610	1 261	28
	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024	
Ratio des fonds propres CET1 selon Bâle III ⁽⁴⁾	13,6 %	13,7 %	
Ratio de levier selon Bâle III ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	4,3 %	4,4 %	

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Certains montants ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information ».

(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 47 à 50 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(5) Le ratio au 31 janvier 2025 tient compte du rachat d'actions privilégiées série 32 effectué le 17 février 2025.

Particuliers et Entreprises

- Résultat net de 290 M\$ au premier trimestre de 2025 par rapport à 339 M\$ au premier trimestre de 2024, une baisse de 14 % attribuable à l'augmentation significative des dotations aux pertes de crédit.
- Revenu total de 1 204 M\$ au premier trimestre de 2025, une hausse de 50 M\$ ou 4 % par rapport au trimestre correspondant de 2024 provenant principalement du revenu net d'intérêts, en lien avec la croissance des volumes de prêts et de dépôts, atténuée par le recul de la marge nette d'intérêts.
- Croissance du crédit aux particuliers de 4 % et du crédit aux entreprises de 13 %, depuis un an.
- La marge nette d'intérêts⁽¹⁾ de 2,28 % au premier trimestre de 2025 affiche un recul par rapport à 2,36 % au premier trimestre de 2024.
- Les frais autres que d'intérêts de 641 M\$ augmentent de 4 % par rapport au premier trimestre de 2024.
- Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 91 M\$ par rapport au premier trimestre de 2024 principalement en raison de l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés.
- Le ratio d'efficience⁽¹⁾ de 53,2 % est relativement stable comparativement à 53,3 % au premier trimestre de 2024.

Gestion de patrimoine

- Résultat net de 242 M\$ au premier trimestre de 2025 par rapport à 196 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une hausse de 23 %.
- Revenu total de 776 M\$ au premier trimestre de 2025, contre 660 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une augmentation de 116 M\$ ou 18 % provenant principalement de la croissance des revenus tirés des services tarifés et du revenu net d'intérêts.
- Les frais autres que d'intérêts s'établissent à 441 M\$ au premier trimestre de 2025 par rapport à 390 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une hausse de 13 % en lien avec la croissance des revenus.
- Le ratio d'efficience⁽¹⁾ de 56,8 % s'améliore comparativement à 59,1 % au premier trimestre de 2024.

Marchés financiers

- Résultat net de 417 M\$ au premier trimestre de 2025 contre 308 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une hausse de 35 %.
- Revenu total de 907 M\$, une hausse de 40 % principalement attribuable à l'augmentation des revenus des marchés mondiaux.
- Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 367 M\$ au premier trimestre de 2025, par rapport à 313 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une hausse attribuable principalement à l'augmentation de la rémunération variable.
- Les dotations aux pertes de crédit s'élèvent à 36 M\$ au premier trimestre de 2025 par rapport à 17 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une augmentation attribuable aux dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés.
- Le ratio d'efficience⁽¹⁾ de 40,5 % s'améliore comparativement à 48,4 % au premier trimestre de 2024.

Financement spécialisé aux États-Unis et International

- Résultat net de 183 M\$ au premier trimestre de 2025 contre 150 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une hausse de 22 %.
- Revenu total de 405 M\$ au premier trimestre de 2025, en hausse de 24 % par rapport au premier trimestre de 2024, une augmentation qui provient principalement de la croissance des revenus des filiales Credigy et ABA Bank.
- Les frais autres que d'intérêts de 123 M\$ au premier trimestre de 2025 sont en hausse de 23 % par rapport au trimestre correspondant de 2024, une hausse principalement attribuable à la croissance des activités de la filiale ABA Bank.
- Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 15 M\$ par rapport au premier trimestre de 2024, une hausse attribuable aux filiales Credigy et ABA Bank.
- Le ratio d'efficience⁽¹⁾ de 30,4 % s'améliore par rapport à 30,7 % au trimestre correspondant de 2024.

Autres

- Perte nette de 135 M\$ au premier trimestre de 2025, contre une perte nette de 71 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une variation qui provient essentiellement d'une contribution moins élevée des activités de trésorerie, de l'augmentation des frais autres que d'intérêts, notamment en raison de l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, ainsi que de l'impact défavorable des éléments particuliers⁽²⁾ sur la perte nette au premier trimestre de 2025.

Acquisition de CWB

- Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB, une institution de services financiers diversifiés établie à Edmonton, en Alberta, dans laquelle la Banque détenait déjà une participation de 5,9 %. Cette transaction permettra à la Banque d'accélérer sa croissance pancanadienne. Ce regroupement réunit deux banques canadiennes complémentaires dont les activités sont en pleine croissance et permet d'améliorer les services à la clientèle en offrant une gamme complète de produits et de services à l'échelle nationale, avec un modèle de service centré sur les régions.

Gestion du capital

- Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) selon Bâle III⁽³⁾ de 13,6 % au 31 janvier 2025, en baisse par rapport à 13,7 % au 31 octobre 2024.
- Ratio de levier selon Bâle III⁽³⁾⁽⁴⁾ de 4,3 % au 31 janvier 2025, en baisse par rapport à 4,4 % au 31 octobre 2024.

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 47 à 50 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(4) Le ratio au 31 janvier 2025 tient compte du rachat d'actions privilégiées série 32 effectué le 17 février 2025.

Rapport de gestion

Daté du 25 février 2025

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025 préparés selon les Normes internationales d'information financière (Normes IFRS® de comptabilité) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les normes IFRS de comptabilité représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025, ainsi qu'avec le Rapport annuel 2024. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR+, à l'adresse sedarplus.ca. Les informations comprises dans les différents documents ou rapports publiés par la Banque ou disponibles sur le site Internet de la Banque et étant mentionnées dans le présent document ne sont pas et ne doivent pas être considérées comme incorporées par référence dans le Rapport aux actionnaires, le Rapport de gestion, ou les états financiers consolidés, à moins d'une mention expresse à l'effet contraire.

Mode de présentation de l'information	4		
Survol et perspectives économiques	10	Gestion du capital	21
Faits saillants	11	Gestion des risques	28
Analyse financière	12	Divulgation d'information sur les risques	44
Résultats consolidés	12	Méthodes comptables et communication de l'information financière	45
Résultats sectoriels	14	Méthodes comptables significatives et estimations comptables	45
Bilan consolidé	18	Modifications futures de méthodes comptables	45
Événements postérieurs à la date du bilan consolidé	20	Communication de l'information financière	45
Transactions avec des parties liées	21	Données financières trimestrielles	46
Titrisation et arrangements hors bilan	21	Glossaire	47
Impôts sur le résultat	21		

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans ce document sont des déclarations prospectives. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations faites dans les messages de la direction, de même que d'autres déclarations à l'égard de l'économie, de l'évolution des marchés, des objectifs, des perspectives et des priorités de la Banque pour les exercices 2025 et suivants, de ses stratégies et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, des attentes quant à la situation financière de la Banque, de ses opérations, du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, de ses cibles et engagements en matière environnementale, sociale et de gouvernance, des impacts et bénéfices de l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (CWB), et de certains risques auxquels la Banque est exposée. La Banque peut également faire des déclarations prospectives dans d'autres documents et dépôts réglementaires, de même qu'oralement. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires.

Ces déclarations prospectives visent à aider les actionnaires de la Banque à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes alors terminées, ainsi que la vision, les objectifs stratégiques et les cibles de performance de la Banque, et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes, estimations, hypothèses et intentions actuelles que la Banque considère raisonnables à cette date, et sont sujettes à de l'incertitude et à des risques inhérents, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque. Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expressives ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance ne soient pas réalisées. La Banque met en garde les actionnaires que ces déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures et que les événements ou résultats réels peuvent différer significativement de ces déclarations en raison d'un certain nombre de facteurs. Ainsi, la Banque recommande de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels soient significativement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Les actionnaires et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs mentionnés ci-dessous, de même que d'autres incertitudes et événements potentiels, ainsi que les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2025 et à leur incidence sur les activités de la Banque figurent parmi les facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques de la Banque, notamment en ce qui a trait aux provisions pour pertes de crédit. Ces hypothèses figurent à la section Survol et perspectives économiques, et pour chaque secteur d'exploitation, à la section Revue de l'économie et du marché du Rapport annuel 2024 ainsi qu'à la section Survol et perspectives économiques du présent document et elles peuvent être mises à jour dans les rapports trimestriels aux actionnaires déposés par la suite.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent document reposent sur un certain nombre d'hypothèses et leurs résultats futurs sont assujettis à certains facteurs dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les effets sont difficilement prévisibles, y compris, entre autres : la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce des activités; les mesures affectant les relations commerciales entre le Canada et ses partenaires, incluant l'imposition de tarifs et les mesures prises en réponse, ainsi que les impacts possibles sur notre clientèle, nos opérations, et plus généralement, sur l'économie; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'inflation; la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés; les modifications apportées aux politiques budgétaires et monétaires et à d'autres politiques publiques; la supervision réglementaire et les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; la capacité de la Banque à intégrer avec succès CWB et les coûts ou passifs éventuels non divulgués liés à l'acquisition; les changements climatiques, incluant les risques physiques et liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone; la capacité de la Banque à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes; la disponibilité d'information complète et de haute qualité de notre clientèle et autres tiers, incluant sur les émissions de gaz à effet de serre; la capacité de la Banque à développer des indicateurs pour suivre efficacement nos progrès; le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de produits durables; la capacité de la Banque à identifier les occasions liées au climat ainsi qu'à évaluer et gérer les risques liés au climat; les changements importants dans le comportement des consommateurs; la situation du logement, le marché de l'immobilier et l'endettement des ménages au Canada; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; la capacité de la Banque à recruter des ressources clés et à les maintenir en poste; l'innovation technologique, incluant le système bancaire ouvert et l'usage de l'intelligence artificielle; la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les entreprises concurrentes offrant des services non traditionnels; le risque lié aux modèles, les variations de la performance et de la solvabilité de la clientèle et des contreparties de la Banque; l'exposition de la Banque à des enjeux réglementaires et à des litiges importants; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les modifications apportées à la législation fiscale en vigueur dans les pays où la Banque exerce des activités; les modifications apportées aux lignes directrices sur le capital, les fonds propres et la liquidité, ainsi qu'aux instructions relatives à leur présentation et à leur interprétation; les changements aux notations attribuées à la Banque par les agences de notation financière et extra-financière; les perturbations potentielles chez les principaux fournisseurs de biens et de services de la Banque; le risque lié aux tiers, incluant le manquement de tiers à leurs obligations envers la Banque; les effets potentiels de perturbations des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris en raison de cyberattaques, de vols ou de divulgation de données, incluant des renseignements personnels et le vol d'identité; l'exposition à des activités frauduleuses; et l'incidence possible d'événements importants sur l'économie, sur les conditions de marché ou sur les perspectives de la Banque, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique, et les mesures prises en réponse à ces événements; et la capacité de la Banque à anticiper et à gérer avec succès les risques provenant des facteurs précédemment mentionnés.

La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive, et les déclarations prospectives contenues dans le présent document sont également assujetties au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et de financement, au risque opérationnel, au risque de non-conformité à la réglementation, au risque de réputation, au risque stratégique et au risque environnemental et social, de même qu'à certains risques dits émergents ou jugés importants. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section Gestion des risques du Rapport annuel 2024 ainsi que dans la section Gestion des risques du présent Rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2025 et peuvent être mis à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité, telles que publiées par l'IASB. Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les normes IFRS de comptabilité qui représentent les PCGR du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux normes IFRS de comptabilité.

Le 1^{er} novembre 2024, la Banque a cessé la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable. L'utilisation de la méthode de l'équivalent imposable est moins pertinente depuis l'introduction des règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) au cours du premier trimestre de 2025 et du projet de loi C-59 en lien avec l'imposition de certains dividendes canadiens au cours de l'exercice 2024. Ce changement n'a aucun impact sur le résultat net divulgué précédemment. Les données pour les périodes de 2024 ont été ajustées afin de refléter ce changement.

Mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières

La Banque a recours à diverses mesures financières pour évaluer les résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées selon les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prévoit des obligations d'information s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par la Banque :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires;
- mesures de gestion du capital.

Mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque utilise des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Le fait de recourir à des mesures financières non conformes aux PCGR donne aux lectrices et aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprecier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Les principales mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la Banque afin d'analyser ses résultats sont décrites ci-dessous et le rapprochement quantitatif de ces mesures est présenté dans les tableaux de la section « Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » aux pages 8 et 9 ainsi que dans le tableau « Résultats consolidés » à la page 12. À noter que pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025, à la suite de la conclusion de l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank* ou CWB), plusieurs éléments en lien avec cette acquisition ont été exclus des résultats, puisque de l'avis de la direction, ils ne représentent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque, notamment l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription de 28 M\$ (20 M\$ déduction faite des impôts), le gain résultant de la réévaluation à la juste valeur des actions ordinaires de CWB détenues par la Banque de 4 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts), l'impact de la gestion des variations de la juste valeur représentant une perte de 23 M\$ (17 M\$ déduction faite des impôts) et les charges d'acquisition et d'intégration de 26 M\$ (19 M\$ déduction faite des impôts). Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024, aucun élément particulier n'avait été exclu des résultats.

Revenu net d'intérêts ajusté

Représente le revenu net d'intérêts excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le revenu net d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenus autres que d'intérêts ajustés

Représentent les revenus autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer les revenus autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenu total ajusté

Représente le revenu total excluant les éléments particuliers. Il est composé du revenu net d'intérêts ajusté et des revenus autres que d'intérêts ajustés. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le revenu total en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Frais autres que d'intérêts ajustés

Représentent les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer les frais autres que d'intérêts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts ajusté

Représente le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts excluant les éléments particuliers. Il représente également la différence entre le revenu total ajusté et les frais autres que d'intérêts ajustés. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Charge d'impôts ajustée

Représente la charge d'impôts excluant la charge d'impôts liée aux éléments particuliers.

Résultat net ajusté

Représente le résultat net excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté

Représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat de base par action ajusté

Représente le résultat de base par action excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le résultat de base par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Résultat dilué par action ajusté

Représente le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le résultat dilué par action en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

La Banque utilise également les mesures décrites ci-dessous pour évaluer ses résultats et le rapprochement quantitatif de ces mesures financières non conformes aux PCGR est présenté à la page 7 dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Premier trimestre 2025 » disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

Revenu net d'intérêts autre que de négociation ajusté

Représente le revenu net d'intérêts autre que de négociation excluant les éléments particuliers. Il comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, et est utilisé dans le calcul de la marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le revenu net d'intérêts autre que de négociation en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation

Représente le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation qui comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, et certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts.

Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation

Représentent les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation qui comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

Revenus liés aux activités de négociation

Représentent les revenus liés aux activités de négociation qui comprennent les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

Ratios non conformes aux PCGR

La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Un ratio dont une mesure financière non conforme aux PCGR est au moins une composante constitue un ratio non conforme aux PCGR. La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR pour présenter des aspects de sa performance financière ou de sa situation financière.

Les principaux ratios non conformes utilisés par la Banque sont décrits ci-dessous.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) ajusté

Représente le RCP excluant les éléments particuliers. Il correspond au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficience de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le RCP en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Ratio de versement des dividendes ajusté

Représente le ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers. Il correspond aux dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action ajusté. Ce ratio est une mesure qui précise la proportion des résultats qui est versée aux actionnaires sous forme de dividendes. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le ratio de versement des dividendes en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Levier opérationnel ajusté

Représente le levier opérationnel excluant les éléments particuliers. Il correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total ajusté et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts ajustés, et mesure la sensibilité des résultats de la Banque à la variation de ses revenus. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le levier opérationnel en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Ratio d'efficience ajusté

Représente le ratio d'efficience excluant les éléments particuliers. Ce ratio représente les frais autres que d'intérêts ajustés exprimés en pourcentage du revenu total ajusté et mesure l'efficience des activités de la Banque. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer le ratio d'efficience en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Marge nette d'intérêts autre que de négociation ajustée

Représente la marge nette d'intérêts autre que de négociation excluant les éléments particuliers. Elle se calcule en divisant le revenu net d'intérêts autre que de négociation ajusté par l'actif moyen portant intérêts autre que de négociation. Ce ratio est une mesure de la rentabilité des activités autres que de négociation. Les éléments particuliers sont exclus afin de mieux évaluer la marge nette d'intérêts autre que de négociation en ne tenant pas compte d'éléments qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque.

Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire désigne une mesure financière qui a) n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de la Banque et b) est, ou est censée être, communiquée périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. La composition de ces mesures financières supplémentaires est présentée en note de bas de tableau ou dans le « Glossaire » aux pages 47 à 50 du présent Rapport de gestion.

Mesures de gestion du capital

Le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers exige la communication d'information permettant d'évaluer les objectifs, procédures et processus de gestion du capital de la Banque, tel que prévu dans les normes IFRS de comptabilité à l'IAS 1 – *Présentation des états financiers*. La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS de comptabilité ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ratio du total des fonds propres Fonds propres CET1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Total des fonds propres Actif pondéré en fonction des risques Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes (<i>Total Loss Absorbing Capacity</i> ou TLAC)	Indicateurs clés – Exigences de TLAC TLAC disponible Ratio TLAC Ratio de levier TLAC
Normes de liquidité	Portefeuille d'actifs liquides Actifs grecs et actifs non grecs Ratio de liquidité à court terme (<i>Liquidity Coverage Ratio</i> ou LCR) Actifs liquides de haute qualité (<i>high-quality liquid assets</i> ou HQLA) Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie Ratio structurel de liquidité à long terme (<i>Net Stable Funding Ratio</i> ou NSFR) Éléments de financement stable disponible Éléments de financement stable exigé
Banques d'importance systémique mondiale (BISM) – Obligations redditionnelles	Indicateurs BISM

Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR

Présentation des résultats – ajustés

(en millions de dollars canadiens)

Trimestre terminé le 31 janvier

2025 2024⁽¹⁾

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	FSEU&I	Autres	Total	Total
Résultats d'exploitation							
Revenu net d'intérêts	944	227	(509)	370	(60)	972	751
Revenus autres que d'intérêts	260	549	1 416	35	(49)	2 211	1 959
Revenu total	1 204	776	907	405	(109)	3 183	2 710
Frais autres que d'intérêts	641	441	367	123	74	1 646	1 449
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	563	335	540	282	(183)	1 537	1 261
Dotations aux pertes de crédit	162	2	36	51	3	254	120
Résultat avant charge (économie) d'impôts	401	333	504	231	(186)	1 283	1 141
Charge (économie) d'impôts	111	91	87	48	(51)	286	219
Résultat net	290	242	417	183	(135)	997	922
Éléments ayant une incidence sur les résultats							
Revenu net d'intérêts							
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽²⁾	–	–	–	–	(28)	(28)	–
Incidence sur le revenu net d'intérêts	–	–	–	–	(28)	(28)	–
Revenus autres que d'intérêts							
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation ⁽³⁾	–	–	–	–	4	4	–
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽⁴⁾	–	–	–	–	(23)	(23)	–
Incidence sur les revenus autres que d'intérêts	–	–	–	–	(19)	(19)	–
Frais autres que d'intérêts							
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB ⁽⁵⁾	–	–	–	–	26	26	–
Incidence sur les frais autres que d'intérêts	–	–	–	–	26	26	–
Charge d'impôts							
Charge d'impôts liée à l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽²⁾	–	–	–	–	(8)	(8)	–
Charge d'impôts liée au gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation ⁽³⁾	–	–	–	–	1	1	–
Charge d'impôts liée à la gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽⁴⁾	–	–	–	–	(6)	(6)	–
Charge d'impôts liée aux charges d'acquisition et d'intégration de CWB ⁽⁵⁾	–	–	–	–	(7)	(7)	–
Incidence sur la charge d'impôts	–	–	–	–	(20)	(20)	–
Incidence sur le résultat net	–	–	–	–	(53)	(53)	–
Résultats d'exploitation – ajustés							
Revenu net d'intérêts – ajusté	944	227	(509)	370	(32)	1 000	751
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	260	549	1 416	35	(30)	2 230	1 959
Revenu total – ajusté	1 204	776	907	405	(62)	3 230	2 710
Frais autres que d'intérêts – ajustés	641	441	367	123	48	1 620	1 449
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	563	335	540	282	(110)	1 610	1 261
Dotations aux pertes de crédit	162	2	36	51	3	254	120
Résultat avant charge (économie) d'impôts – ajusté	401	333	504	231	(113)	1 356	1 141
Charge (économie) d'impôts – ajustée	111	91	87	48	(31)	306	219
Résultat net – ajusté	290	242	417	183	(82)	1 050	922

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.

(2) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, un montant de 28 M\$ (20 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 8 et 10 afférentes aux états financiers consolidés).

(3) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, un gain de 4 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB au 31 janvier 2025.

(4) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, la Banque a comptabilisé une perte de 23 M\$ (17 M\$ déduction faite des impôts) liée à la réévaluation à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnaient lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Événements postérieurs à la date du bilan consolidé ».

(5) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, des charges d'acquisition et d'intégration de 26 M\$ (19 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement à la transaction CWB.

Présentation du résultat de base et dilué par action – ajustés

(en dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2025	2024
Résultat de base par action		
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽¹⁾	2,81 \$	2,61 \$
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation ⁽²⁾	0,06	–
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽³⁾	(0,01)	–
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB ⁽⁴⁾	0,05	–
Résultat de base par action – ajusté	2,96 \$	2,61 \$
Résultat dilué par action		
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription ⁽¹⁾	2,78 \$	2,59 \$
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation ⁽²⁾	0,06	–
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB ⁽³⁾	(0,01)	–
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB ⁽⁴⁾	0,05	–
Résultat dilué par action – ajusté	2,93 \$	2,59 \$

- (1) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, un montant de 28 M\$ (20 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 8 et 10 afférentes aux états financiers consolidés).
- (2) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, un gain de 4 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB au 31 janvier 2025.
- (3) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, la Banque a comptabilisé une perte de 23 M\$ (17 M\$ déduction faite des impôts) liée à la réévaluation à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnaient lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Événements postérieurs à la date du bilan consolidé ».
- (4) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, des charges d'acquisition et d'intégration de 26 M\$ (19 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées relativement à la transaction CWB.

Survol et perspectives économiques

Économie mondiale

Les perspectives économiques mondiales ne sont certes pas uniformément mauvaises à l'heure actuelle. L'impasse politique en France et en Allemagne pourrait se dénouer et les conflits en Europe de l'Est et au Moyen-Orient pourraient s'apaiser. Cela serait certainement bénéfique pour la croissance, tout comme le serait le maintien d'une expansion saine aux États-Unis. La poursuite de la détente monétaire télégraphiée pour 2025 par de nombreuses banques centrales sera également bienvenue. Mais tout cela pourrait pâlir face à la montée de l'incertitude. En effet, si l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis s'avérait un réel tournant dans l'histoire économique moderne, si le processus de mondialisation des 70 dernières années devait stagner, ou pire, être renversé, de nombreuses économies se trouveraient en bien mauvaise posture pour faire face aux nombreux défis qu'un tel scénario ne manquerait pas d'entraîner. Les puissances manufacturières que sont la Chine et l'Allemagne peinent déjà à trouver leur élan et d'autres pays ont des finances publiques en piètre état. Il ne s'agit heureusement pas encore là de notre scénario de base. Nous continuons à penser que les instincts protectionnistes de Washington demeureront relativement contents et que le pire de la guerre commerciale pourra être évité. Cela ne signifie pas pour autant que la croissance mondiale sera solide. C'est que la menace d'imposition de droits de douane risque de continuer de planer au-dessus de nos têtes pendant les quatre prochaines années et que celle-ci n'est pas de nature à stimuler l'investissement des entreprises. Et lorsque les entreprises ont moins confiance, le marché du travail tend à être moins porteur et la consommation moins vigoureuse. Le produit intérieur brut (PIB) mondial devrait tout de même parvenir à augmenter de 3,0 %⁽¹⁾ en 2025 selon notre scénario de base.

L'année 2024 s'est achevée sur une note positive aux États-Unis, avec une croissance du PIB réel de 2,3 % en rythme annualisé au quatrième trimestre de 2024. Ces résultats ont couronné une très bonne année 2024, au cours de laquelle le PIB a progressé de pas moins de 2,8 %, soit beaucoup plus que ce qui avait été initialement prévu par les économistes. C'est que la croissance démographique, les déficits gouvernementaux et l'augmentation de la richesse des ménages ont été sous-estimés. Il y a à peine un mois, les perspectives pour 2025 semblaient plutôt positives. Le programme de la nouvelle administration contenait certes des éléments susceptibles de ralentir l'expansion économique, tels que les droits de douane et les expulsions massives de migrants, mais la plupart des économistes pensaient que ces mesures resteraient limitées à un minimum et seraient largement compensées par des politiques favorables à la croissance, telles que les réductions d'impôts et la déréglementation. Malheureusement, les événements récents ont réduit notre conviction selon laquelle les instincts protectionnistes de Washington seront contents. La nouvelle administration a déjà annoncé des tarifs de 10 % supplémentaires à la Chine et menace de faire de même avec l'Europe. Pour le moment, nous anticipons une croissance de 2,2 %⁽¹⁾ en 2025 grâce à un bon élan en début d'année. La deuxième moitié de l'année pourrait être moins dynamique en raison d'une politique monétaire toujours restrictive qui tente de juguler une inflation trop élevée. Par ailleurs, la vigueur du dollar américain pourrait également freiner les exportations.

Économie du Canada

Au Canada, la faible croissance économique et la hausse du taux de chômage au cours des deux dernières années ont contribué à juguler l'inflation. En réponse, la Banque du Canada a rapidement assoupli sa politique monétaire depuis juin afin d'offrir un répit à l'économie. Cette stratégie semble avoir porté ses fruits, comme en témoigne l'accélération de la croissance au dernier trimestre de l'année, atteignant 1,8 % en rythme annualisé (contre 1,1 % au troisième trimestre de 2024). Par conséquent, le PIB par habitant a enregistré sa première hausse en sept trimestres. Parallèlement, le taux de chômage a reculé de 0,3 point de pourcentage au cours des deux derniers mois, s'établissant à 6,6 % en janvier. Les embauches dans le secteur privé se sont récemment améliorées, mais la pérennité de cette tendance reste incertaine. En effet, la dernière enquête de la Banque du Canada révèle que peu d'entreprises signalent des pénuries de main-d'œuvre et que les taux de vacance dans le secteur privé demeurent faibles. Grâce aux baisses de taux d'intérêt mises en place, les conditions semblaient propices à une amélioration de la situation économique au cours de l'année. Selon nos calculs, les économies réalisées par les emprunteurs à taux variable pourraient, à l'échelle macroéconomique, compenser le choc financier subi par ceux qui doivent renouveler leur prêt hypothécaire cette année. De plus, les mesures gouvernementales, telles que l'exonération de la taxe sur les produits et services (TPS) et l'envoi de chèques de 200 \$ aux Ontariens, pourraient également stimuler la consommation. Cependant, les droits de douane représentent une menace persistante pour l'économie canadienne. Même si ces mesures ne sont jamais mises en œuvre, leur seule possibilité freine l'investissement, de nombreux projets étant désormais suspendus. Nous anticipons une croissance du PIB de 1,2 %⁽¹⁾ en 2025 et de 1,5 %⁽¹⁾ en 2026 alors que nous estimons que la croissance économique potentielle se situe aux alentours de 1,2 %⁽¹⁾, freinée par des perspectives démographiques moroses. Évidemment, ces perspectives seraient révisées à la baisse advenant l'imposition de tarifs par le nouveau président américain.

Économie du Québec

Le PIB réel par habitant du Québec est resté inchangé au cours des trois derniers trimestres et est conforme à son niveau d'avant la pandémie, tandis que le PIB réel de l'ensemble du pays est resté inférieur à son niveau d'avant la pandémie. Cette plus grande résilience relative se reflète également sur le marché du travail qui demeure plus solide avec un taux de chômage de seulement 5,4 % en janvier, soit le plus faible des provinces avec la Saskatchewan. Cette surperformance s'explique par des fondamentaux économiques solides. Le niveau d'endettement des ménages québécois est plus faible que la moyenne canadienne, ce qui les a bien servis lors du resserrement monétaire postpandémique. Le Québec est ainsi la province qui a la plus forte proportion de ménages qui décrivent leur situation financière comme bonne. D'ailleurs, le marché immobilier montre un rebond d'activité plus prononcé qu'au niveau national au cours des derniers mois. Le taux d'épargne beaucoup plus élevé que la moyenne nationale représente un coussin pouvant atténuer le choc sur la consommation advenant une détérioration de la toile de fond économique. Comme le Canada dans son ensemble, le Québec est vulnérable advenant l'imposition de tarifs, les exportations vers les États-Unis représentant 15 % du PIB (contre 19 % pour le Canada). Cependant, l'économie québécoise est moins vulnérable à des chocs sectoriels. En effet, en Amérique du Nord, le Québec est la troisième juridiction la plus diversifiée après le Manitoba et la Pennsylvanie. En matière d'exportations, le Québec est la province la plus diversifiée. Nous prévoyons une faible croissance de 1,0 %⁽¹⁾ en 2025. Considérant la croissance de la population plus faible pour la province que pour la moyenne canadienne, cela serait suffisant pour permettre au Québec de maintenir un taux de chômage confortablement sous la moyenne nationale, soit 5,7 %⁽¹⁾ en 2025 (contre 6,9 %⁽¹⁾ pour le Canada).

(1) Prévisions de la croissance du PIB réel ou du taux de chômage, groupe Économie et Stratégie de Financière Banque Nationale

Faits saillants

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2025	2024 ⁽¹⁾	Trimestre terminé le 31 janvier Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu total	3 183	2 710	17
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 537	1 261	22
Résultat net	997	922	8
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽²⁾	16,7 %	17,1 %	
Levier opérationnel ⁽²⁾	3,9 %	1,6 %	
Ratio d'efficience ⁽²⁾	51,7 %	53,5 %	
Résultat par action			
de base	2,81 \$	2,61 \$	8
dilué	2,78 \$	2,59 \$	7
Résultats d'exploitation – ajustés⁽³⁾			
Revenu total – ajusté ⁽³⁾	3 230	2 710	19
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté ⁽³⁾	1 610	1 261	28
Résultat net – ajusté ⁽³⁾	1 050	922	14
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires – ajusté ⁽⁴⁾	17,6 %	17,1 %	
Levier opérationnel – ajusté ⁽⁴⁾	7,4 %	1,6 %	
Ratio d'efficience – ajusté ⁽⁴⁾	50,2 %	53,5 %	
Résultat dilué par action – ajusté ⁽³⁾	2,93 \$	2,59 \$	13
Informations sur les actions ordinaires			
Dividendes déclarés	1,14 \$	1,06 \$	8
Valeur comptable ⁽²⁾	68,15 \$	61,18 \$	
Cours de l'action			
haut	140,76 \$	103,38 \$	
bas	128,79 \$	86,50 \$	
clôture	128,99 \$	102,83 \$	
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	341 085	339 166	
Capitalisation boursière	43 997	34 876	
(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024	Variation %
Bilan et hors bilan			
Actif total	483 833	462 226	5
Prêts, déduction faite des provisions	246 620	243 032	1
Dépôts	351 095	333 545	5
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	23 245	22 400	4
Actifs sous administration ⁽²⁾	820 125	766 082	7
Actifs sous gestion ⁽²⁾	165 502	155 900	6
Ratios réglementaires selon Bâle III⁽⁵⁾			
Ratios des fonds propres			
catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	13,6 %	13,7 %	
catégorie 1 ⁽⁶⁾	15,5 %	15,9 %	
total ⁽⁶⁾	17,1 %	17,0 %	
Ratio de levier ⁽⁶⁾	4,3 %	4,4 %	
Ratio TLAC ⁽⁵⁾	31,2 %	31,2 %	
Ratio de levier TLAC ⁽⁵⁾	8,7 %	8,6 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR) ⁽⁵⁾	154 %	150 %	
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) ⁽⁵⁾	123 %	122 %	
Autres renseignements			
Nombre d'employés – mondial (équivalent temps plein)	29 508	29 196	1
Nombre de succursales au Canada	362	368	(2)
Nombre de guichets automatiques au Canada	937	940	-

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 47 à 50 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(3) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(4) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

(5) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(6) Les ratios au 31 janvier 2025 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 32 effectué le 17 février 2025.

Analyse financière

Résultats consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024 ⁽¹⁾	Trimestre terminé le 31 janvier
			Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu net d'intérêts	972	751	29
Revenus autres que d'intérêts	2 211	1 959	13
Revenu total	3 183	2 710	17
Frais autres que d'intérêts	1 646	1 449	14
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 537	1 261	22
Dotations aux pertes de crédit	254	120	
Résultat avant charge d'impôts	1 283	1 141	12
Charge d'impôts	286	219	31
Résultat net	997	922	8
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	2,78	2,59	7
Éléments particuliers ⁽²⁾			
Amortissement des frais d'émission des reçus de souscription	(28)	–	
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation	4	–	
Gestion des variations de la juste valeur relative à l'acquisition de CWB	(23)	–	
Charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB	(26)	–	
Éléments particuliers avant impôts	(73)	–	
Charge d'impôts liée aux éléments particuliers	(20)	–	
Éléments particuliers après impôts	(53)	–	
Résultats d'exploitation – ajustés ⁽²⁾			
Revenu net d'intérêts – ajusté	1 000	751	33
Revenus autres que d'intérêts – ajustés	2 230	1 959	14
Revenu total – ajusté	3 230	2 710	19
Frais autres que d'intérêts – ajustés	1 620	1 449	12
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts – ajusté	1 610	1 261	28
Dotations aux pertes de crédit	254	120	
Résultat avant charge d'impôts – ajusté	1 356	1 141	19
Charge d'impôts – ajustée	306	219	40
Résultat net – ajusté	1 050	922	14
Résultat dilué par action – ajusté (<i>en dollars</i>)	2,93	2,59	13
Actif moyen ⁽³⁾	488 208	442 666	10
Prêts moyens ^{(3) (4)}	244 706	228 161	7
Dépôts moyens ⁽³⁾	349 630	301 533	16
Levier opérationnel ⁽⁵⁾	3,9 %	1,6 %	
Levier opérationnel – ajusté ⁽⁶⁾	7,4 %	1,6 %	
Ratio d'efficience ⁽⁵⁾	51,7 %	53,5 %	
Ratio d'efficience – ajusté ⁽⁶⁾	50,2 %	53,5 %	

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(4) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024.

(5) Consulter le « Glossaire » aux pages 47 à 50 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(6) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

Résultats financiers

Pour le premier trimestre de 2025, la Banque affiche un résultat net de 997 M\$ comparativement à 922 M\$ au premier trimestre de 2024, en hausse de 8 %. Le résultat dilué par action s'établit à 2,78 \$ au premier trimestre de 2025 par rapport à 2,59 \$ au trimestre correspondant de 2024. Ces hausses s'expliquent par la croissance du revenu total de tous les secteurs d'exploitation atténuée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts atteint 1 537 M\$ au premier trimestre de 2025 comparativement à 1 261 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une hausse de 22 % provenant de la bonne performance de tous les secteurs d'exploitation, notamment les secteurs des Marchés financiers et de Gestion de patrimoine. Le résultat net ajusté de 1 050 M\$ pour le premier trimestre de 2025, qui exclut les éléments particuliers liés à l'acquisition de CWB, est en hausse de 14 % et se compare à 922 M\$ pour le trimestre correspondant de 2024. Le résultat dilué par action ajusté se chiffre à 2,93 \$ par rapport à 2,59 \$ pour le premier trimestre de 2024, en hausse de 13 %.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires s'établit à 16,7 % pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025, et se compare à 17,1 % pour le trimestre correspondant de 2024.

Revenu total

Le revenu total de la Banque s'établit à 3 183 M\$ au premier trimestre de 2025, en hausse de 473 M\$ ou 17 % comparativement au trimestre correspondant de 2024. Le revenu total du secteur des Particuliers et Entreprises est en hausse de 4 % en raison de la croissance des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises (incluant la transition des acceptations bancaires vers des prêts à taux CORRA (*Canadian Overnight Repo Rate Average*) qui a plus que compensé l'incidence du recul de la marge nette d'intérêts, ainsi qu'en raison de l'augmentation des revenus de commissions internes liées à la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine. Ces augmentations ont été atténuées par une baisse des revenus de crédit en lien avec la transition des acceptations bancaires vers des prêts au taux CORRA. Le revenu total du secteur de Gestion de patrimoine affiche une croissance de 18 % qui provient principalement des revenus tirés des services tarifés, notamment des revenus de frais de gestion de placement et de services fiduciaires ainsi que des revenus de fonds communs de placement. La croissance est également attribuable à l'augmentation du revenu net d'intérêts, ainsi que des commissions de courtage en valeurs mobilières, conséquence de la hausse des activités de la clientèle. Le revenu total enregistré dans le secteur des Marchés financiers au premier trimestre de 2025 augmente de 40 % par rapport au premier trimestre de 2024 en raison de la hausse marquée des revenus des marchés mondiaux. Le revenu total du secteur FSEU&I est en hausse de 24 % comparativement au premier trimestre de 2024, grâce à la progression des revenus de la filiale ABA Bank provenant de la croissance de ses activités ainsi qu'à l'augmentation des revenus de la filiale Credigy. Le revenu total de la rubrique *Autres* du premier trimestre de 2025 est moins élevé qu'au trimestre correspondant de 2024, une baisse principalement attribuable à la contribution plus faible des activités de trésorerie et à l'impact défavorable des éléments particuliers liés à l'acquisition de CWB. En excluant les éléments particuliers enregistrés au cours du premier trimestre de 2025, le revenu total ajusté s'élève à 3 230 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025, contre 2 710 M\$ pour le trimestre correspondant de 2024, une hausse de 19 %.

Frais autres que d'intérêts

Au premier trimestre de 2025, les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 1 646 M\$, en hausse de 197 M\$ ou 14 % par rapport au trimestre correspondant de 2024. Cette augmentation s'explique par la hausse de la rémunération et des avantages du personnel, provenant de la croissance des salaires ainsi que de la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus. Les frais d'occupation, incluant les frais d'amortissement, affichent une hausse par rapport au premier trimestre de 2024, en partie attribuable à des frais liés au nouveau siège social de la Banque ainsi qu'à l'expansion du réseau bancaire de la filiale ABA Bank. La hausse des frais de technologie, incluant les frais d'amortissement, s'explique par des investissements importants en lien avec l'évolution technologique de la Banque et le plan de développement des affaires, ainsi que par des charges enregistrées au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025 relativement à l'intégration de CWB. Les honoraires professionnels sont également en hausse, notamment en raison des charges liées à l'acquisition et à l'intégration de CWB enregistrées au cours du premier trimestre de 2025. Enfin, les frais de communication sont en hausse par rapport au trimestre correspondant de 2024, alors que les autres frais sont en baisse. Les frais autres que d'intérêts ajustés s'établissent à 1 620 M\$ au premier trimestre de 2025 comparativement à 1 449 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une hausse de 12 %.

Dotations aux pertes de crédit

Pour le premier trimestre de 2025, la Banque a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 254 M\$ par rapport à 120 M\$ au trimestre correspondant de 2024. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés excluant les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC)⁽¹⁾ sont en hausse de 97 M\$ par rapport au premier trimestre de 2024. Cette augmentation provient des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit), des Services aux entreprises, du secteur des Marchés financiers ainsi que des filiales Credigy et ABA Bank. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés sont en hausse de 27 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2024 principalement en raison de l'impact moins favorable lié à la mise à jour des scénarios macroéconomiques, d'une détérioration du risque de crédit plus importante qu'au premier trimestre de 2024 ainsi que les incertitudes entourant l'imposition de nouveaux droits de douanes. De plus, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC sont en hausse de 10 M\$, principalement en raison de récupérations de pertes de crédit enregistrées au cours du premier trimestre de 2024 à la suite de remboursements de prêts DAC des Services aux entreprises.

Charge d'impôts

La charge d'impôts pour le premier trimestre de 2025 totalise 286 M\$ comparativement à 219 M\$ pour le trimestre correspondant de 2024. Le taux effectif d'imposition du premier trimestre de 2025 s'établit à 22 % par rapport à 19 % au trimestre correspondant de 2024. Ceci s'explique principalement par un niveau plus faible des revenus exonérés d'impôts au premier trimestre de 2025 et par l'impact de l'application des règles du Pilier 2 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Impôts sur le résultat »).

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 47 à 50 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Résultats sectoriels

La Banque exerce ses activités dans quatre secteurs d'exploitation : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers et Financement spécialisé aux États-Unis et International qui regroupe principalement les activités des filiales Credigy Ltd. (Credigy) et Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank). Les autres activités opérationnelles, certains éléments particuliers ainsi que les activités de trésorerie et de la filiale Technologie Flinks inc. (Flinks) sont regroupés à des fins de présentation dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2025	2024	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu net d'intérêts	944	870	9
Revenus autres que d'intérêts	260	284	(8)
Revenu total	1 204	1 154	4
Frais autres que d'intérêts	641	615	4
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	563	539	4
Dotations aux pertes de crédit	162	71	
Résultat avant charge d'impôts	401	468	(14)
Charge d'impôts	111	129	(14)
Résultat net	290	339	(14)
Marge nette d'intérêts ⁽¹⁾	2,28 %	2,36 %	
Actif moyen portant intérêts ⁽¹⁾	164 340	146 700	12
Actif moyen ⁽²⁾	165 861	155 031	7
Prêts moyens ^{(2) (3)}	164 097	153 291	7
Prêts dépréciés nets ⁽¹⁾	557	323	72
Prêts dépréciés nets en % du total des prêts et acceptations ⁽¹⁾	0,3 %	0,2 %	
Dépôts moyens ⁽²⁾	92 032	88 949	3
Ratio d'efficience ⁽¹⁾	53,2 %	53,3 %	

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 47 à 50 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(2) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024.

Le secteur des Particuliers et Entreprises affiche un résultat net de 290 M\$ au premier trimestre de 2025 comparativement à 339 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une baisse de 14 % qui s'explique par une augmentation significative des dotations aux pertes de crédit qui a plus que contrebalancé la progression du revenu total du secteur. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts se chiffre à 563 M\$, en hausse de 4 % par rapport au premier trimestre de 2024. La hausse de 9 % du revenu net d'intérêts au premier trimestre de 2025 provient de la croissance des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises (incluant la transition des acceptations bancaires vers des prêts au taux CORRA), ce qui a plus que compensé l'incidence du recul de la marge nette d'intérêts, à 2,28 % comparativement à 2,36 % au premier trimestre de 2024. Par ailleurs, les revenus autres que d'intérêts sont en baisse de 8 % par rapport au trimestre correspondant de 2024, notamment en raison de la transition des acceptations bancaires vers des prêts au taux CORRA.

Le revenu total des Services aux particuliers est en hausse de 22 M\$ par rapport au premier trimestre de 2024. L'augmentation provient de la hausse du revenu net d'intérêts, attribuable à la croissance des prêts et des dépôts ainsi qu'à l'augmentation des revenus de commissions internes liées à la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine. Le revenu total des Services aux entreprises est en hausse de 28 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2024, principalement en raison d'une augmentation du revenu net d'intérêts, attribuable à la croissance des prêts (incluant la transition des acceptations bancaires vers des prêts au taux CORRA) et des dépôts, atténuée par un recul de la marge nette d'intérêts sur les prêts.

Les frais autres que d'intérêts du secteur de 641 M\$ au premier trimestre de 2025 sont en hausse de 4 % par rapport au trimestre correspondant de 2024. Cette hausse s'explique principalement par une hausse de la rémunération et des avantages du personnel, principalement attribuable à des hausses salariales, et par l'augmentation des investissements liés à l'évolution technologique du secteur. Le ratio d'efficience de 53,2 % pour le premier trimestre de 2025 s'améliore de 0,1 point de pourcentage par rapport au premier trimestre de 2024.

Le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 162 M\$ comparativement à 71 M\$ au premier trimestre de 2024, une hausse de 91 M\$. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit) et des Services aux entreprises. De plus, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés sont en hausse par rapport au trimestre correspondant de 2024 et des récupérations de pertes de crédit avaient été enregistrées au cours du premier trimestre de 2024 à la suite de remboursements de prêts DAC des Services aux entreprises.

Gestion de patrimoine

(en millions de dollars canadiens)

		Trimestre terminé le 31 janvier	
	2025	2024	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu net d'intérêts	227	198	15
Revenus tirés des services tarifés	450	375	20
Revenus tirés des transactions et autres revenus	99	87	14
Revenu total	776	660	18
Frais autres que d'intérêts	441	390	13
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	335	270	24
Dotations aux pertes de crédit	2	–	–
Résultat avant charge d'impôts	333	270	23
Charge d'impôts	91	74	23
Résultat net	242	196	23
Actif moyen ⁽¹⁾	10 611	8 708	22
Prêts moyens ^{(1) (2)}	9 443	7 713	22
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾	17	5	–
Dépôts moyens ⁽¹⁾	43 463	41 216	5
Actifs sous administration ⁽³⁾	820 125	712 488	15
Actifs sous gestion ⁽³⁾	165 502	132 822	25
Ratio d'efficience ⁽³⁾	56,8 %	59,1 %	–

(1) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024.

(3) Consulter le « Glossaire » aux pages 47 à 50 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine s'élève à 242 M\$ au premier trimestre de 2025 comparativement à 196 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une augmentation de 23 %. Le revenu total du secteur de 776 M\$ est en hausse de 116 M\$ ou 18 % comparativement à 660 M\$ au premier trimestre de 2024. La hausse du revenu net d'intérêts de 15 % par rapport au trimestre correspondant de 2024 s'explique par l'accroissement des volumes de prêts et de dépôts ainsi que par l'impact favorable du changement dans la composition des dépôts. La hausse de 20 % des revenus tirés des services tarifés est attribuable à l'appréciation des marchés boursiers comparativement au trimestre correspondant de 2024 et à des entrées nettes positives dans les diverses solutions. Les revenus tirés des transactions et autres revenus sont en hausse de 14 % par rapport au trimestre correspondant de 2024 en raison de l'augmentation des activités de la clientèle.

Les frais autres que d'intérêts de 441 M\$ au premier trimestre de 2025 sont en hausse de 13 % par rapport à 390 M\$ au premier trimestre de 2024.

L'augmentation est attribuable à la hausse de la rémunération et des avantages du personnel, notamment attribuable à la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus, ainsi qu'à la hausse des dépenses technologiques liée aux initiatives du secteur. Le ratio d'efficience, qui s'élève à 56,8 % pour le premier trimestre de 2025, s'améliore comparativement à 59,1 % pour le trimestre correspondant de 2024. Les dotations aux pertes de crédit s'élèvent à 2 M\$ pour le premier trimestre de 2025 alors qu'elles étaient négligeables pour le premier trimestre de 2024.

Marchés financiers

(en millions de dollars canadiens)

		Trimestre terminé le 31 janvier	
	2025	2024 ⁽¹⁾	Variation %
Résultats d'exploitation			
Marchés mondiaux			
Titres de participation	367	130	182
Taux d'intérêt et crédit	170	142	20
Produits de base et devises	58	71	(18)
	595	343	73
Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement	312	304	3
Revenu total	907	647	40
Frais autres que d'intérêts	367	313	17
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	540	334	62
Dotations aux pertes de crédit	36	17	
Résultat avant charge d'impôts	504	317	59
Charge d'impôts	87	9	
Résultat net	417	308	35
Actif moyen ⁽²⁾	211 793	190 443	11
Prêts moyens ⁽²⁾⁽³⁾ (grandes entreprises seulement)	31 472	31 659	(1)
Prêts dépréciés nets ⁽⁴⁾	129	20	
Prêts dépréciés nets en % du total des prêts et acceptations ⁽⁴⁾	0,4 %	0,1 %	
Dépôts moyens ⁽²⁾	74 330	63 335	17
Ratio d'efficience ⁽⁴⁾	40,5 %	48,4 %	

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.

(2) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024.

(4) Consulter le « Glossaire » aux pages 47 à 50 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le secteur des Marchés financiers affiche un résultat net de 417 M\$ au premier trimestre de 2025, comparativement à 308 M\$ au trimestre correspondant de 2024, en hausse de 35 %. Le revenu total se chiffre à 907 M\$, contre 647 M\$ au premier trimestre de 2024, une hausse significative de 260 M\$ ou 40 %. Les revenus des marchés mondiaux augmentent de 73 % compte tenu de la hausse des revenus sur les titres de participation ainsi que des revenus sur les produits de taux d'intérêt et de crédit, atténuée par la baisse des revenus sur les produits de base et devises. Les revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement du premier trimestre de 2025 sont en hausse de 3 % par rapport au trimestre correspondant de 2024, en raison de la croissance des revenus des services bancaires et des revenus liés aux activités sur les marchés des capitaux en partie contrebalancée par la diminution des revenus tirés des activités de fusions et acquisitions.

Les frais autres que d'intérêts du premier trimestre de 2025 s'établissent à 367 M\$, en hausse de 17 % par rapport au premier trimestre de 2024, ce qui s'explique par l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, notamment attribuable à la rémunération variable résultant de la croissance des revenus, ainsi que par l'augmentation des frais liés aux investissements technologiques et des autres frais liés à l'accroissement des activités du secteur. Le ratio d'efficience s'améliore de 7,9 points de pourcentage pour s'établir à 40,5 % pour le premier trimestre de 2025 comparativement à 48,4 % pour le premier trimestre de 2024, une amélioration en lien avec une croissance marquée des revenus du secteur. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025, les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 19 M\$ par rapport au premier trimestre de 2024. Cette hausse s'explique essentiellement par des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés de 18 M\$ enregistrées au premier trimestre de 2025, alors que des récupérations de pertes de crédit sur les prêts dépréciés de 2 M\$ avaient été enregistrées au cours du trimestre correspondant de 2024.

Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

(en millions de dollars canadiens)

		2025	2024	Trimestre terminé le 31 janvier
Revenu total				
Credigy		145	125	16
ABA Bank		248	194	28
International		12	7	
		405	326	24
Frais autres que d'intérêts				
Credigy		40	35	14
ABA Bank		83	65	28
International		—	—	
		123	100	23
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts		282	226	25
Dotations aux pertes de crédit				
Credigy		30	25	20
ABA Bank		21	11	91
International		—	—	
		51	36	42
Résultat avant charge d'impôts		231	190	22
Charge d'impôts				
Credigy		16	14	14
ABA Bank		30	25	20
International		2	1	
		48	40	20
Résultat net				
Credigy		59	51	16
ABA Bank		114	93	23
International		10	6	
		183	150	22
Actif moyen ⁽¹⁾		31 197	26 025	20
Prêts et créances moyens ⁽¹⁾		23 428	20 787	13
Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC)		353	457	(23)
Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC ⁽²⁾		663	329	102
Dépôts moyens ⁽¹⁾		15 145	12 174	24
Ratio d'efficience ⁽²⁾		30,4 %	30,7 %	

(1) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

(2) Consulter le « Glossaire » aux pages 47 à 50 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Le secteur FSEU&I affiche un résultat net de 183 M\$ au premier trimestre de 2025, par rapport à 150 M\$ au trimestre correspondant de 2024, une hausse de 22 %. La croissance du revenu total du secteur de 24 % provient des filiales Credigy et ABA Bank et a été atténuée par l'augmentation des frais autres que d'intérêts et des dotations aux pertes de crédit.

Credigy

Le résultat net de la filiale Credigy de 59 M\$ pour le premier trimestre de 2025 est en hausse de 8 M\$ ou 16 % par rapport au trimestre correspondant de 2024. Le revenu total se chiffre à 145 M\$ pour le premier trimestre de 2025 comparativement à 125 M\$ au premier trimestre de 2024, une hausse qui s'explique par la croissance des volumes de prêts ainsi que par l'impact de la variation du taux de change. Les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 40 M\$ pour le premier trimestre de 2025, une hausse de 5 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2024 en raison de la rémunération et des avantages du personnel, des honoraires professionnels, ainsi que de l'impact de la variation du taux de change. Les dotations aux pertes de crédit sont en hausse de 5 M\$ par rapport au premier trimestre de 2024, en raison de l'augmentation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés, conséquence de la maturation normale des portefeuilles de prêts, et des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés, compensée en partie par la diminution des dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC.

ABA Bank

Le résultat net de la filiale ABA Bank de 114 M\$ pour le premier trimestre de 2025 est en hausse de 21 M\$ ou 23 % par rapport au trimestre correspondant de 2024. La hausse du revenu total de 28 % s'explique principalement par la croissance soutenue des actifs, par la baisse des frais d'intérêts sur les dépôts, ainsi que par l'impact de la variation du taux de change. Les frais autres que d'intérêts du premier trimestre de 2025 s'établissent à 83 M\$, en hausse de 18 M\$ ou 28 % par rapport au premier trimestre de 2024, ce qui s'explique par l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, par la hausse des frais d'occupation, attribuable à la croissance des activités de la filiale et à l'ouverture de nouvelles succursales, ainsi que par l'impact de la variation du taux de change. Les dotations aux pertes de crédit, qui totalisent 21 M\$ pour le premier trimestre de 2025, sont en hausse de 10 M\$ par rapport au premier trimestre de 2024. Cette augmentation s'explique par la hausse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés et par la variation des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés.

Autres

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2025	2024 ⁽¹⁾
Résultats d'exploitation		
Revenu net d'intérêts	(60)	(65)
Revenus autres que d'intérêts	(49)	(12)
Revenu total	(109)	(77)
Frais autres que d'intérêts	74	31
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	(183)	(108)
Dotations aux pertes de crédit	3	(4)
Résultat avant charge d'impôts	(186)	(104)
Charge (économie) d'impôts	(51)	(33)
Perte nette	(135)	(71)
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—
Perte nette attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	(135)	(71)
Moins : Éléments particuliers après impôts ⁽²⁾	(53)	—
Perte nette – ajustée⁽²⁾	(82)	(71)
Actif moyen ⁽³⁾	68 746	62 459

(1) Certains montants ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.

(2) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(3) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période.

La rubrique *Autres* des résultats sectoriels affiche une perte nette de 135 M\$ au premier trimestre de 2025 comparativement à une perte nette de 71 M\$ pour le trimestre correspondant de 2024. La variation de la perte nette s'explique par l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription pour un montant de 20 M\$, déduction faite des impôts, ainsi que par une contribution moins élevée des activités de trésorerie, notamment en raison d'une perte de 17 M\$, déduction faite des impôts, en lien avec la gestion des variations de la juste valeur relativement à l'acquisition de CWB. De plus, les frais autres que d'intérêts sont en hausse par rapport au premier trimestre de 2024, principalement en raison de l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel, ainsi que des charges d'acquisition et d'intégration de CWB. Les éléments particuliers enregistrés au cours du premier trimestre de 2025, liés à l'acquisition de CWB, ont eu un impact défavorable de 53 M\$ sur la perte nette. La perte nette ajustée de 82 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025 se compare à 71 M\$ pour le trimestre correspondant de 2024.

Bilan consolidé

Résumé du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024	Variation %
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	34 608	31 549	10
Valeurs mobilières	159 086	145 165	10
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	15 229	16 265	(6)
Prêts, déduction faite des provisions	246 620	243 032	1
Autres	28 290	26 215	8
	483 833	462 226	5
Passif et capitaux propres			
Dépôts	351 095	333 545	5
Autres	104 077	101 873	2
Dette subordonnée	2 265	1 258	80
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	26 395	25 550	3
Participations ne donnant pas le contrôle	1	—	
	483 833	462 226	5

Actif

Au 31 janvier 2025, l'actif total de la Banque s'établit à 483,8 G\$ comparativement à 462,2 G\$ au 31 octobre 2024, soit une augmentation de 21,6 G\$ ou 5 %. La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 34,6 G\$ au 31 janvier 2025, sont en hausse de 3,1 G\$, principalement en raison de l'augmentation des dépôts auprès d'institutions financières réglementées, notamment la Réserve fédérale américaine, atténuée par la diminution des dépôts auprès de la Banque du Canada.

Les valeurs mobilières augmentent de 13,9 G\$ par rapport au 31 octobre 2024, en raison de l'augmentation de 10,6 G\$ ou 9 % des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net, hausse essentiellement attribuable aux titres de participation. Par ailleurs, les valeurs mobilières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net sont en hausse de 3,3 G\$. Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ont diminué de 1,1 G\$ par rapport au 31 octobre 2024, principalement en lien avec les activités du secteur des Marchés financiers.

Les prêts, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, s'élèvent à 246,6 G\$ au 31 janvier 2025, en hausse de 3,6 G\$ ou 1 % par rapport au 31 octobre 2024. Le détail des principaux portefeuilles de prêts est présenté dans le tableau suivant.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024	Au 31 janvier 2024
Prêts			
Hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires	126 916	124 431	117 883
Aux particuliers	17 495	17 461	16 948
Créances sur cartes de crédit	2 710	2 761	2 541
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽¹⁾	100 982	99 720	93 996
Provisions pour pertes de crédit	248 103	244 373	231 368
	(1 483)	(1 341)	(1 211)
	246 620	243 032	230 157

(1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations au 31 janvier 2024.

Les prêts hypothécaires résidentiels (incluant les marges de crédit hypothécaires) augmentent de 2,5 G\$ ou 2 % par rapport au 31 octobre 2024 compte tenu des activités des secteurs des Particuliers et Entreprises et des Marchés financiers, ainsi que des filiales ABA Bank et Credigy. Par rapport au 31 octobre 2024, les prêts aux particuliers sont relativement stables et les créances sur cartes de crédit sont en légère baisse. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques sont en hausse de 1,3 G\$ ou 1 % par rapport au 31 octobre 2024 principalement en raison de la croissance des activités des Services aux entreprises, du secteur de Gestion de patrimoine et des filiales Credigy et ABA Bank. Ces hausses sont en partie contrebancées par une baisse liée aux activités du secteur des Marchés financiers.

Depuis un an, les prêts, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, ont augmenté de 16,4 G\$ ou 7 %. Les prêts hypothécaires résidentiels (incluant les marges de crédit hypothécaires) sont en hausse de 9,0 G\$ ou 8 % compte tenu de la demande soutenue du crédit hypothécaire dans le secteur des Particuliers et Entreprises, ainsi que de la croissance des activités du secteur des Marchés financiers et des filiales Credigy et ABA Bank. Par rapport au 31 janvier 2024, les prêts aux particuliers sont en hausse de 0,6 G\$ et les créances sur cartes de crédit sont en hausse de 0,2 G\$. Les prêts aux entreprises et aux administrations publiques sont en hausse de 7,0 G\$ ou 7 % depuis un an, essentiellement en raison d'une augmentation des activités des Services aux entreprises, des secteurs des Marchés financiers et de Gestion de patrimoine, ainsi que des filiales ABA Bank et Credigy, atténuée par une baisse des activités de la Trésorerie.

Les prêts dépréciés comprennent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues ainsi que les prêts DAC. Au 31 janvier 2025, les prêts dépréciés bruts sont de 2 341 M\$, alors qu'ils s'élevaient à 2 043 M\$ au 31 octobre 2024. Les prêts dépréciés nets se chiffrent à 1 836 M\$ au 31 janvier 2025 comparativement à 1 629 M\$ au 31 octobre 2024. Par ailleurs, les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC ont augmenté de 222 M\$ pour s'établir à 1 366 M\$ au 31 janvier 2025, contre 1 144 M\$ au 31 octobre 2024. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des prêts dépréciés nets des portefeuilles de prêts des Services aux entreprises, du secteur des Marchés financiers, ainsi que de la filiale ABA Bank. Les prêts DAC nets s'établissent à 470 M\$ au 31 janvier 2025, alors qu'ils se chiffraient à 485 M\$ au 31 octobre 2024, en baisse en raison d'échéances de certains portefeuilles et de remboursements de prêts.

Les autres actifs de 28,3 G\$ au 31 janvier 2025 sont en hausse de 2,1 G\$ depuis le 31 octobre 2024 principalement en raison de l'augmentation des instruments financiers dérivés.

Passif

La Banque a un passif total de 457,4 G\$ au 31 janvier 2025 comparativement à 436,7 G\$ au 31 octobre 2024.

Au 31 janvier 2025, les dépôts de la Banque s'établissent à 351,1 G\$ comparativement à 333,5 G\$ au 31 octobre 2024, une augmentation de 17,6 G\$ ou 5 %. Les dépôts des particuliers de 98,9 G\$ au 31 janvier 2025 sont en hausse de 3,7 G\$ par rapport au 31 octobre 2024. Cette hausse provient de la croissance des activités des Services aux particuliers, des secteurs des Marchés financiers et de Gestion de patrimoine ainsi que de la filiale ABA Bank.

Les dépôts des entreprises et administrations publiques de 246,5 G\$ au 31 janvier 2025 augmentent de 13,8 G\$ par rapport au 31 octobre 2024. La hausse provient des activités de financement de la Trésorerie, dont 0,3 G\$ au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques et des secteurs des Marchés financiers et de Gestion de patrimoine. Les dépôts des institutions de dépôts de 5,8 G\$ au 31 janvier 2025 enregistrent une hausse de 0,2 G\$ par rapport au 31 octobre 2024 qui provient des activités de financement de la Trésorerie.

Les autres passifs de 104,1 G\$ au 31 janvier 2025 sont en hausse de 2,2 G\$ comparativement au 31 octobre 2024, essentiellement en raison de l'augmentation de 2,9 G\$ des instruments financiers dérivés et de 0,7 G\$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert. Ces hausses ont été contrebancées en partie par la diminution de 0,8 G\$ des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées et de 0,3 G\$ des passifs relatifs à des créances cédées.

L'augmentation de la dette subordonnée depuis le 31 octobre 2024 provient de l'émission, le 13 janvier 2025, des billets à moyen terme d'un montant de 1,0 G\$.

Capitaux propres

Au 31 janvier 2025, les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque s'établissent à 26,4 G\$, en hausse de 0,8 G\$ par rapport au 31 octobre 2024. Cette augmentation s'explique par le résultat net, déduction faite des dividendes, par les émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions et par les écarts de change. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par la variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie.

Événements postérieurs à la date du bilan consolidé

Acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank ou CWB*)

Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB, une institution de services financiers diversifiés établie à Edmonton, en Alberta, dans laquelle la Banque détenait déjà une participation de 5,9 %. Cette transaction permettra à la Banque d'accélérer sa croissance panafricaine. Ce regroupement réunit deux banques canadiennes complémentaires dont les activités sont en pleine croissance et permet d'améliorer les services à la clientèle en offrant une gamme complète de produits et de services à l'échelle nationale, avec un modèle de service centré sur les régions.

La contrepartie totale transférée de 6,8 G\$ comprend 5,3 G\$ pour 100 % des actions ordinaires de CWB acquises par le biais d'un échange d'actions à un ratio d'échange de 0,450 action ordinaire de la Banque Nationale pour chaque action ordinaire de CWB, qui n'était pas déjà détenue par la Banque Nationale, 1,4 G\$ pour le règlement de relations préexistantes et 0,1 G\$ pour l'émission de droits de remplacement à des paiements fondés sur des actions. La juste valeur des actions ordinaires émises de la Banque a été déterminée sur la base du prix de l'action à la fermeture de la Bourse de Toronto au 31 janvier 2025, soit 128,99 \$ l'action. À la date d'acquisition, la Banque obtient une participation de 100 % des actions avec droit de vote de CWB et la participation détenue antérieurement de 5,9 % a été réévaluée à une juste valeur de 0,3 G\$. La participation ne donnant pas le contrôle dans CWB comptabilisée à la date d'acquisition a été évaluée à une juste valeur de 0,6 G\$ et représente les actions privilégiées de CWB et les billets de capital à recours limité (BCRL) en circulation à cette date. La contrepartie d'acquisition totalise 7,7 G\$.

Sur la base des justes valeurs estimées, la répartition préliminaire du prix d'achat attribue 45,5 G\$ aux actifs et 37,8 G\$ aux passifs à la date d'acquisition. Le goodwill estimé de 1,6 G\$ reflète les synergies des dépenses prévues de nos activités de services bancaires liées aux secteurs des Particuliers et Entreprises et de Gestion de patrimoine, ainsi qu'à la croissance prévue des plateformes technologiques. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. Les résultats de CWB seront consolidés dans les états financiers de la Banque à compter du 3 février 2025.

Avant la clôture de l'acquisition de CWB, la Banque avait conclu des swaps de taux d'intérêt pour couvrir son exposition aux fluctuations du goodwill et des fonds propres liées aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. À la date de clôture, les swaps non-désignés en comptabilité de couverture ont été neutralisés alors que la désignation de relations de couverture a été annulée pour d'autres swaps. Ces opérations ont économiquement compensé les variations de juste valeur des actifs et des passifs de CWB et ont donné lieu à l'amortissement ultérieur des relations de couverture.

Émission d'actions ordinaires

Le 3 février 2025, la Banque a émis un total de 50 272 878 actions ordinaires, pour un produit brut de 6,3 G\$, ce qui a augmenté le *Capital-actions ordinaires* de 6,3 G\$. Cette émission comprend 41 010 378 actions ordinaires au prix de 128,99 \$ l'action provenant de l'échange d'actions et 9 262 500 actions ordinaires au prix de 112,30 \$ l'action provenant de l'échange automatique des reçus de souscription. Pour de plus amples renseignements sur les reçus de souscription, se reporter à la note 10 afférente aux états financiers consolidés.

Échange d'actions privilégiées et rachat d'autres instruments de capitaux propres

En date du 4 février 2025, certaines modifications précédemment approuvées par les détenteurs des actions privilégiées de premier rang et des BCRL en circulation de CWB, qui permettent l'échange des actions privilégiées de premier rang de CWB contre des actions privilégiées de premier rang substantiellement équivalentes de la Banque Nationale et le rachat anticipé des BCRL, ont été mises en œuvre.

Le 20 février 2025, il y a eu un échange de la totalité des actions privilégiées de premier rang, série 5 et série 9, émises et en circulation de CWB, contre des actions privilégiées de premier rang essentiellement équivalentes de la Banque Nationale, série 47 et série 49, donnant droit à un dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, portant intérêt à 6,371 % et 7,651 %. La Banque a échangé 10 000 000 actions privilégiées pour un montant total de 268 M\$, ce qui a diminué la *Participation ne donnant pas le contrôle* de 268 M\$, augmenté le *Capital-actions privilégiées* de 264 M\$ et augmenté les *Résultats non distribués* de 4 M\$. Les frais de consentement liés à cet échange pour un montant de 2 M\$, déduction faite des impôts, ont été comptabilisés dans les *Résultats non distribués*. Comme les actions privilégiées, série 47 et série 49, respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), elles sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III. Également, la Banque a racheté 175 000 BCRL – Série 1 et 150 000 BCRL – Série 2 de CWB pour un montant total de 335 M\$, incluant les frais de consentement, ce qui a réduit la *Participation ne donnant pas le contrôle* de 325 M\$ et diminué les *Résultats non distribués* de 7 M\$, déduction faite des impôts.

Rachat d'actions privilégiées

Le 17 février 2025, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat prévue du 15 février 2025, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 32, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes périodiques déclarés et impayés. La Banque a racheté 12 000 000 actions privilégiées série 32 pour un prix total de 300 M\$, ce qui a réduit le *Capital-actions privilégiées*.

Transactions avec des parties liées

Les politiques et procédures de la Banque relatives aux transactions avec des parties liées n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 octobre 2024. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 30 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les normes IFRS de comptabilité, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie. Une analyse complète de ces opérations, et plus précisément de leur nature, de leur utilisation et de leur importance, est présentée aux pages 53 et 54 du Rapport annuel 2024.

Pour plus de détails sur les actifs financiers transférés mais non décomptabilisés, les garanties, les engagements et les entités structurées, se reporter aux notes 9, 28 et 29 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

Impôts sur le résultat

Règles du Pilier 2

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69 – *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024* a reçu la sanction royale. Ce projet de loi incluait les règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui sont applicables pour les exercices financiers ouverts à compter du 31 décembre 2023 (1^{er} novembre 2024 pour la Banque). À ce jour, les règles du Pilier 2 ont été incluses dans un projet de loi ou adoptées dans certaines juridictions où la Banque exerce ses activités. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025, la Banque estime que l'application des règles du Pilier 2 représente une hausse du taux effectif d'imposition de 1,9 %. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025, la Banque continue d'appliquer l'exception à la comptabilisation et aux informations à fournir des actifs et passifs d'impôt différencié découlant des règles du Pilier 2 dans les juridictions où celles-ci ont été incluses dans un projet de loi ou adoptées.

Gestion du capital

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle. La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. Plus de détails sur le cadre de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2024 aux pages 55 à 64.

Accord de Bâle

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 11,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 13,0 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 15,0 %. Pour de plus amples renseignements sur le calcul des ratios, se reporter aux pages 56 à 58 du Rapport annuel 2024. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le CBCB et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure (RSI) de 3,5 % établies par le BSIF. La RSI, dont le niveau varie entre 0 % et 4,0 % de l'actif pondéré en fonction des risques, est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais devra fournir un plan de mesures correctives au BSIF. La Banque doit également respecter les exigences du plancher des fonds propres afin que le total de l'actif pondéré en fonction des risques ne soit pas inférieur à 72,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques calculé selon les approches standardisées de Bâle III. Le BSIF avait prévu l'adoption progressive du coefficient de plancher dont la valeur initiale était de 65,0 % au deuxième trimestre de 2023, puis qui augmentait pour atteindre 72,5 % à l'exercice 2027. Le 12 février 2025, le BSIF a reporté toute augmentation supplémentaire jusqu'à nouvel ordre. En conséquence, le coefficient de plancher, actuellement fixé à 67,5 %, restera à ce niveau pour une période indéterminée. Si l'exigence de fonds propres est inférieure à l'exigence liée au plancher des fonds propres après l'application du coefficient de plancher, la différence est ajoutée au total de l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les BISI respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,5 %, qui comprend une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % applicable uniquement aux BISI. Pour de plus amples renseignements sur le calcul du ratio de levier, se reporter à la page 58 du Rapport annuel 2024.

De plus, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y va de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Les instruments des fonds propres réglementaires de la Banque autres que les actions ordinaires sont assortis d'une clause FPUNV.

La ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF, qui s'applique à toutes les BISI dans le cadre des règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral, vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable. La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice TLAC du BSIF. Le BSIF exige des BISI qu'elles maintiennent un ratio TLAC fondé sur les risques d'au moins 25,0 % (incluant la RSI) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 %. Le ratio TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'actif pondéré en fonction des risques et le ratio de levier TLAC se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale. Au 31 janvier 2025, la valeur des éléments de passif en circulation faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne s'élève à 23,8 G\$ (23,5 G\$ au 31 octobre 2024).

Exigences – Ratios des fonds propres⁽¹⁾, de levier⁽¹⁾ et TLAC⁽²⁾ réglementaires

							Exigences au 31 janvier 2025	
	Réserve de conservation des fonds propres	Minimum établi par le CBCB	Surcharge relative aux BISI	Minimum établi par le BSIF	Réserve pour stabilité intérieure⁽³⁾	Minimum établi par le BSIF, y compris la réserve pour stabilité intérieure		Ratios au 31 janvier 2025
Ratios des fonds propres								
CET1	4,5 %	2,5 %	7,0 %	1,0 %	8,0 %	3,5 %	11,5 %	13,6 %
catégorie 1 ⁽⁴⁾	6,0 %	2,5 %	8,5 %	1,0 %	9,5 %	3,5 %	13,0 %	15,5 %
total ⁽⁴⁾	8,0 %	2,5 %	10,5 %	1,0 %	11,5 %	3,5 %	15,0 %	17,1 %
Ratio de levier⁽⁴⁾	3,0 %	s.o.	3,0 %	0,5 %	3,5 %	s.o.	3,5 %	4,3 %
Ratio TLAC	21,5 %	s.o.	21,5 %	s.o.	21,5 %	3,5 %	25,0 %	31,2 %
Ratio de levier TLAC	6,75 %	s.o.	6,75 %	0,5 %	7,25 %	s.o.	7,25 %	8,7 %

s.o. Sans objet

(1) Les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.

(2) Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

(3) Le 17 décembre 2024, le BSIF a confirmé que la réserve pour stabilité intérieure était maintenue à 3,5 %.

(4) Les ratios au 31 janvier 2025 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 32 effectué le 17 février 2025.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales relatives aux capitaux propres établies par le BSIF, y compris la RSI. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » publié trimestriellement et disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible sur le site Internet de la Banque.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour de plus amples renseignements sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2024, se reporter à la section « Gestion du capital » du Rapport annuel 2024, à la page 59. Depuis le 1^{er} novembre 2024, aucun autre fait nouveau en matière de réglementation n'est à considérer.

Activités de gestion

Le 13 janvier 2025, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 1,0 G\$ portant intérêt à 4,260 % et échéant le 15 février 2035. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux FPUNV, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 17 février 2025, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat du 15 février 2025, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 32, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes périodiques déclarés et impayés. La Banque a racheté 12 000 000 actions privilégiées série 32 pour un prix total de 300 M\$. Ces instruments ont été exclus du calcul des ratios de fonds propres au 31 janvier 2025.

Dividendes

Le 25 février 2025, le conseil d'administration a déclaré les dividendes réguliers sur les diverses séries d'actions privilégiées de premier rang, ainsi qu'un dividende de 1,14 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} mai 2025 aux actionnaires inscrits le 31 mars 2025.

Actions, autres instruments de capitaux propres et options d'achat d'actions

	Au 31 janvier 2025
	Nombre d'actions ou de BCRL⁽¹⁾
	M\$
Actions privilégiées de premier rang	
Série 30	14 000 000
Série 32	12 000 000
Série 38	16 000 000
Série 40	12 000 000
Série 42	12 000 000
	66 000 000
Autres instruments de capitaux propres	
BCRL – Série 1	500 000
BCRL – Série 2	500 000
BCRL – Série 3	500 000
	1 500 000
	67 500 000
Actions ordinaires	341 085 205
Options d'achat d'actions	11 061 775

(1) Billets de capital à recours limité (BCRL).

Au 21 février 2025, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 391 216 059 et le nombre d'options en cours est de 11 778 661. Les nombres d'actions ordinaires et d'options en circulation tiennent compte de la conclusion de la transaction CWB. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion des instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires lorsque le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les clauses FPUNV devait se produire, toutes les actions privilégiées et les BCRL de la Banque ainsi que les billets à moyen terme échéant le 16 août 2032, le 15 février 2034 et le 15 février 2035, qui sont des instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 \$; ii) le cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix-plancher de 5,00 \$ et en tenant compte des dividendes et intérêts cumulés estimés, ces instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV se convertiraient en un maximum de 1 264 millions d'actions ordinaires de la Banque, d'où un effet dilutif de 78,7 % selon le nombre d'actions ordinaires de la Banque en circulation au 31 janvier 2025. Les actions privilégiées série 32 rachetées le 17 février 2025 pour un prix total de 300 M\$ ont été exclues du calcul.

Variation des fonds propres réglementaires⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 janvier 2025
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	
Solde au début	19 321
Émission d'actions ordinaires (y compris au titre du régime d'options d'achat d'actions)	25
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	(6)
Rachat d'actions ordinaires	–
Autres surplus d'apport	2
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(434)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	997
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	(20)
Autres	45
Variations des autres éléments cumulés du résultat global	
Écarts de conversion	249
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4
Autres	–
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	(1)
Autres, y compris les ajustements réglementaires	
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	(25)
Variation du montant excédant le seuil de 15 %	
Actifs d'impôt différé	–
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	–
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt)	(6)
Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF	(16)
Variation des autres ajustements réglementaires	6
Solde à la fin	20 141
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	
Solde au début	3 149
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	–
Rachats de fonds propres ⁽²⁾	(300)
Autres, y compris des ajustements réglementaires	(4)
Solde à la fin	2 845
Total des fonds propres de catégorie 1	22 986
Fonds propres de catégorie 2	
Solde au début	1 531
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	1 000
Rachat de fonds propres	–
Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties	–
Variation de certaines provisions pour pertes de crédit	57
Autres, y compris des ajustements réglementaires	(141)
Solde à la fin	2 447
Total des fonds propres réglementaires	25 433

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Les données au 31 janvier 2025 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 32 effectué le 17 février 2025.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques a augmenté de 7,5 G\$ pour s'établir à 148,5 G\$ au 31 janvier 2025, comparativement à 141,0 G\$ au 31 octobre 2024. Cette augmentation découle principalement de la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques, de la variation du taux de change et de la détérioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts. La variation de l'actif pondéré en fonction des risques de la Banque par type de risque est présentée dans le tableau suivant.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

			Trimestre terminé le	
			31 janvier 2025	31 octobre 2024
	Risque autre que le risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	112 005	6 445	118 450	116 684
Taille du portefeuille	3 073	374	3 447	1 067
Qualité du portefeuille	768	17	785	(70)
Mises à jour des modèles	–	–	–	439
Méthode et politique	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–
Variation de change	1 607	154	1 761	330
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	117 453	6 990	124 443	118 450
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début			8 002	8 066
Variation des niveaux de risque ⁽²⁾			1 144	(64)
Mises à jour des modèles			–	–
Méthode et politique			–	–
Acquisitions et cessions			–	–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin			9 146	8 002
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début			14 523	14 168
Variation des niveaux de risque			352	355
Méthode et politique			–	–
Acquisitions et cessions			–	–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin			14 875	14 523
Actif pondéré en fonction des risques à la fin			148 464	140 975

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réalignement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires ou d'une nouvelle réglementation.

Ratios des fonds propres réglementaires, de levier et TLAC

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 13,6 %, à 15,5 % et à 17,1 % au 31 janvier 2025, comparativement à des ratios de 13,7 %, de 15,9 % et de 17,0 %, respectivement, au 31 octobre 2024. Le ratio des fonds propres CET1 et le ratio des fonds propres de catégorie 1 sont en baisse comparativement au 31 octobre 2024, alors que le ratio du total des fonds propres est légèrement en hausse. La croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques a eu un impact défavorable sur les ratios, atténué par le résultat net, déduction faite des dividendes. Le rachat d'actions privilégiées pour un montant de 300 M\$ effectué le 17 février 2025, déjà exclu du calcul des ratios des fonds propres au 31 janvier 2025, a eu un impact défavorable sur le ratio des fonds propres de catégorie 1, alors que l'émission de 1,0 G\$ des billets à moyen terme, le 13 janvier 2025, a eu un impact favorable sur le ratio du total des fonds propres.

Le ratio de levier en date du 31 janvier 2025 s'établit à 4,3 %, comparativement à 4,4 % au 31 octobre 2024. La baisse du ratio de levier s'explique essentiellement par l'augmentation de l'exposition totale, en partie contrebalancée par la croissance des fonds propres de catégorie 1.

Au 31 janvier 2025, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC s'établissent à 31,2 % et à 8,7 %, comparativement à 31,2 % et à 8,6 %, respectivement, au 31 octobre 2024. Le ratio TLAC est demeuré stable et l'augmentation du ratio de levier TLAC s'explique principalement par les émissions nettes d'instruments qui satisfont tous les critères d'admissibilité TLAC au cours du premier trimestre de 2025.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

Capital réglementaire ⁽¹⁾, ratio de levier ⁽¹⁾ et TLAC ⁽²⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024
Fonds propres		
CET1	20 141	19 321
catégorie 1 ⁽³⁾	22 986	22 470
total ⁽³⁾	25 433	24 001
Actif pondéré en fonction des risques	148 464	140 975
Exposition totale	534 461	511 160
Ratios des fonds propres		
CET1	13,6 %	13,7 %
catégorie 1 ⁽³⁾	15,5 %	15,9 %
total ⁽³⁾	17,1 %	17,0 %
Ratio de levier ⁽³⁾	4,3 %	4,4 %
TLAC disponible	46 331	44 040
Ratio TLAC	31,2 %	31,2 %
Ratio de levier TLAC	8,7 %	8,6 %

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.

(2) La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

(3) Les données au 31 janvier 2025 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 32 effectué le 17 février 2025.

Exigences de communication publique pour les banques d'importance systémique mondiale

Le CBCB a développé une méthodologie d'évaluation et d'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes ainsi que des indicateurs utilisés par le CBCB et le Conseil de stabilité financière pour évaluer les banques d'importance systémique mondiale (BISM). Des exigences de communication publique annuelles s'appliquent aux grandes banques actives à l'échelle mondiale.

La dernière version du préavis du BSIF intitulé *Banques d'importance systémique mondiale – Obligations redditionnelles* à l'égard de la mise en œuvre des exigences de communication publique pour les BISM au Canada est entrée en vigueur en 2022. Les banques canadiennes, y compris la Banque, qui n'ont pas été désignées BISM et qui ont une exposition totale (telle que calculée par le ratio de levier selon Bâle III) supérieure à l'équivalent de 200 milliards d'euros à la fin de l'exercice sont tenues de publier annuellement les indicateurs. Les indicateurs sont calculés et présentés selon des lignes directrices précises publiées par le CBCB, qui sont mises à jour chaque année. Ainsi, les valeurs obtenues ne sont peut-être pas comparables aux autres mesures présentées dans ce rapport. Le tableau suivant présente les indicateurs utilisés dans la méthode d'évaluation du CBCB permettant d'évaluer les BISM.

Indicateurs – Banques d'importance systémique mondiale (BISM)⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Catégories	Indicateurs	Au 31 octobre	
		2024	2023
Activité transfrontière ⁽²⁾	Créances transfrontières	139 164	117 016
	Passifs transfrontières	138 198	90 476
Taille ⁽³⁾	Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III ⁽⁴⁾	513 566	459 090
Interdépendance ⁽⁵⁾	Actifs dans le système financier ⁽⁴⁾	74 527	73 022
	Passifs dans le système financier ⁽⁴⁾	41 491	38 238
	Titres en circulation ⁽⁴⁾	150 887	109 831
Substituabilité/infrastructure financière ⁽⁶⁾	Activité de paiement ⁽⁷⁾	14 480 595	16 801 902
	Actifs sous garde	765 929	652 463
	Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers	46 856	31 821
	Volume des transactions ⁽⁸⁾		
	Titres à revenu fixe ⁽⁸⁾	924 734	845 554
	Titres de participation et autres titres ⁽⁸⁾	1 513 131	1 124 984
Complexité ⁽⁹⁾	Valeur nominale des instruments financiers dérivés de gré à gré ⁽⁴⁾	2 261 187	1 847 636
	Titres détenus à des fins de négociation et titres de placement	67 274	54 740
	Actifs financiers de niveau 3 ⁽⁴⁾	1 360	1 226

(1) Les indicateurs BISM reposent sur la méthodologie prescrite dans les lignes directrices publiées par le CBCB en juillet 2018 et ils sont calculés selon les instructions précises qui sont mises à jour chaque année par le CBCB.

(2) Représente le niveau d'interaction de la Banque hors du Canada.

(3) Représente le total des expositions au bilan et hors bilan de la Banque selon les règles de ratio de levier du BSIF en vertu de l'accord de Bâle III, avant ajustements réglementaires.

(4) Incluant les activités d'assurances.

(5) Représente les transactions avec d'autres institutions financières.

(6) Représente la mesure dans laquelle les services de la Banque pourraient être remplacés par ceux d'autres institutions.

(7) Pour les exercices terminés les 31 octobre 2024 et 2023.

(8) Cet indicateur est composé de deux sous-indicateurs : titres à revenu fixe ainsi que titres de participation et autres titres.

(9) Tient compte du degré de complexité et du volume des activités de négociation de la Banque visant les instruments financiers dérivés, les titres détenus à des fins de négociation, les titres de placement et les actifs financiers de niveau 3.

Gestion des risques

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière et la Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. Elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'affaires. La Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. Elle assume certains risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels.

Risques	Description
Risques émergents – Droits de douane sur les importations	Dans les dernières semaines, la nouvelle administration américaine a publié des décrets ordonnant aux États-Unis d'imposer de nouveaux droits de douane sur les importations en provenance de certains pays, dont le Canada. De telles annonces et une potentielle stratégie de riposte tarifaire, peuvent créer de l'incertitude, ce qui assombrit les perspectives économiques et d'investissement, et affecter la situation économique actuelle, notamment en ce qui concerne l'inflation et la chaîne d'approvisionnement mondiale. Le conflit concernant l'imposition de nouveaux droits de douane, outre son impact sur l'économie mondiale, risque d'entraîner des répercussions sur la Banque et sur ses clients. À la lumière de ces derniers développements, la Banque surveille de près les effets et les conséquences potentielles sur sa situation financière et celle de sa clientèle. Dans les circonstances, ce conflit pourrait mettre en perspective bon nombre de risques principaux et émergents auxquels la Banque est exposée, soit le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque stratégique et le risque lié aux tiers. La mesure dans laquelle les entités seront touchées dépend largement de la nature et de la durée d'événements incertains et imprévisibles, tels que la durée ou l'escalade des droits de douane, l'évolution des mesures de représailles, y compris l'adoption de réponses fiscales ou monétaires, et les réactions aux changements incessants sur les marchés financiers mondiaux.

Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes. Certains risques sont présentés ci-après. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2024, aux pages 65 à 112. Des informations sur la gestion des risques sont également présentées à la note 6 des présents états financiers consolidés relativement aux prêts.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être une partie emprunteuse, une partie émettrice, une partie garante ou encore une contrepartie. La conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce des activités sont difficilement prévisibles actuellement notamment en raison des mesures affectant les relations commerciales entre le Canada et ses partenaires. L'imposition de tarifs et toutes mesures de riposte, ainsi que les impacts possibles sur notre clientèle, pourraient avoir un impact sur la capacité de remboursement d'un débiteur. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires.

Entre le 2 mars 2022 et le 12 juillet 2023, la Banque du Canada avait relevé son taux directeur à dix reprises, ce dernier passant de 0,25 % à 5 %. Cette hausse rapide des taux, qui avait pour but principal de contrer l'inflation au Canada, continue d'exercer une pression sur la capacité des titulaires d'emprunts à effectuer leurs versements, notamment celle des titulaires d'hypothèques à taux variable ou dont le terme arrive à échéance. Dans ses six dernières annonces qui ont eu lieu entre le 5 juin 2024 et le 29 janvier 2025, la Banque du Canada a abaissé son taux directeur, le faisant passer de 5 % à 3 %.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2024, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2024, à la page 81. En outre, depuis le 1^{er} novembre 2024, aucun fait nouveau en matière de réglementation n'est à considérer.

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

							Au 31 janvier 2025	
	Montants utilisés ⁽²⁾	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽³⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽⁴⁾	Total	Approche standardisée ⁽⁵⁾	Approche NI
Particuliers								
Hypothèques résidentielles	81 492	8 956	–	–	–	90 448	13 %	87 %
Crédits rotatifs admissibles	4 123	12 179	–	–	–	16 302	– %	100 %
Particuliers – autres	17 309	2 619	–	–	37	19 965	14 %	86 %
	102 924	23 754	–	–	37	126 715		
Autres que particuliers								
Entreprises	98 286	32 540	52 635	195	9 610	193 266	21 %	79 %
États souverains	70 699	8 765	92 338	–	300	172 102	3 %	97 %
Institutions financières	10 288	1 089	148 520	3 221	1 853	164 971	23 %	77 %
	179 273	42 394	293 493	3 416	11 763	530 339		
Portefeuille de négociation								
Titrisation	–	–	–	18 137	–	18 137	3 %	97 %
	3 766	–	–	–	6 856	10 622	100 %	– %
Total – Risque de crédit brut	285 963	66 148	293 493	21 553	18 656	685 813	16 %	84 %
Approche standardisée ⁽⁵⁾	42 889	1 268	54 635	3 485	7 583	109 860		
Approche NI	243 074	64 880	238 858	18 068	11 073	575 953		
Total – Risque de crédit brut	285 963	66 148	293 493	21 553	18 656	685 813	16 %	84 %

(en millions de dollars canadiens)

							Au 31 octobre 2024	
	Montants utilisés ⁽²⁾	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽³⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽⁴⁾	Total	Approche standardisée ⁽⁵⁾	Approche NI
Particuliers								
Hypothèques résidentielles	80 861	8 905	–	–	–	89 766	13 %	87 %
Crédits rotatifs admissibles	3 335	11 867	–	–	–	15 202	– %	100 %
Particuliers – autres	17 237	2 526	–	–	37	19 800	13 %	87 %
	101 433	23 298	–	–	37	124 768		
Autres que particuliers								
Entreprises	96 023	31 921	42 395	234	8 813	179 386	21 %	79 %
États souverains	65 758	5 982	79 859	–	283	151 882	3 %	97 %
Institutions financières	8 797	1 095	133 787	2 640	1 700	148 019	22 %	78 %
	170 578	38 998	256 041	2 874	10 796	479 287		
Portefeuille de négociation								
Titrisation	–	–	–	17 507	–	17 507	3 %	97 %
	4 885	–	–	–	6 480	11 365	93 %	7 %
Total – Risque de crédit brut	276 896	62 296	256 041	20 381	17 313	632 927	16 %	84 %
Approche standardisée ⁽⁵⁾	39 868	1 209	47 241	2 870	7 015	98 203		
Approche NI	237 028	61 087	208 800	17 511	10 298	534 724		
Total – Risque de crédit brut	276 896	62 296	256 041	20 381	17 313	632 927	16 %	84 %

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Excluent les titres de participation et certains autres actifs tels les participations dans des filiales déconsolidées et coentreprises, les immeubles et actifs assortis du droit d'utilisation, les goodwill, les actifs d'impôt différé et les immobilisations incorporelles.

(3) Correspondant aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(4) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

(5) Incluent les expositions aux contreparties centrales éligibles (CCE).

Afin de respecter les exigences du BSIF en matière de divulgation relative aux prêts hypothécaires, des renseignements additionnels sont présentés dans les documents intitulés « Informations financières complémentaires – Premier trimestre 2025 » et « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 – Premier trimestre 2025 » disponibles sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes financières liées à la variation des prix de marché. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Depuis quelques années, la Banque fait face à un contexte volatil. Le contexte géopolitique, notamment les mesures affectant les relations commerciales entre le Canada et ses partenaires, incluant l'imposition de tarifs et toute mesure de riposte, la guerre russo-ukrainienne ainsi que les affrontements entre Israël et le Hamas, l'inflation, les changements climatiques et les taux d'intérêt élevés continuent à créer des incertitudes.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la valeur à risque (VaR) et les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

		Mesures du risque de marché			Au 31 janvier 2025
	Solde au bilan	Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾	Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	34 608	375	26 986	7 247	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	126 536	123 617	2 919	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16 428	–	16 428	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁴⁾
Au coût amorti	16 122	–	16 122	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	15 229	–	15 229	–	Taux d'intérêt ^{(3) (5)}
Prêts, déduction faite des provisions	246 620	15 227	231 393	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	14 164	13 614	550	–	Taux d'intérêt et taux de change
Actif au titre des prestations définies	518	–	518	–	Autres
Autres	13 608	521	–	13 087	
	483 833	153 354	310 145	20 334	
Passifs					
Dépôts	351 095	32 952	318 143	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11 575	11 575	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	37 359	–	37 359	–	Taux d'intérêt ^{(3) (5)}
Instruments financiers dérivés	18 724	17 819	905	–	Taux d'intérêt et taux de change
Passifs relatifs à des créances cédées	28 112	10 118	17 994	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	105	–	105	–	Autres
Autres	8 202	–	–	8 202	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dette subordonnée	2 265	–	2 265	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	457 437	72 464	376 771	8 202	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification présenté aux pages suivantes et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2024.

(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(3) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2024.

(4) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés.

(5) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR lorsqu'elle est afférente à des activités de négociation.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2024

		Mesures du risque de marché			
	Solde au bilan	Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾	Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	31 549	257	20 440	10 852	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	115 935	113 445	2 490	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁴⁾
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14 622	–	14 622	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Au coût amorti	14 608	–	14 608	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	16 265	–	16 265	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Prêts, déduction faite des provisions	243 032	14 572	228 460	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	12 309	11 686	623	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change ⁽⁷⁾
Actif au titre des prestations définies	487	–	487	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	13 419	573	–	12 846	
	462 226	140 533	297 995	23 698	
Passifs					
Dépôts	333 545	30 429	303 116	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	10 873	10 873	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	38 177	–	38 177	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾⁽⁶⁾
Instruments financiers dérivés	15 760	15 240	520	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change ⁽⁷⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	28 377	10 564	17 813	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	103	–	103	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	8 583	–	49	8 534	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dette subordonnée	1 258	–	1 258	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	436 676	67 106	361 036	8 534	

(1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification présenté à la page suivante et à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2024.

(2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

(3) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages suivantes ainsi qu'à la section « Risque de marché » du Rapport annuel 2024.

(4) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 7 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

(5) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 3 et 5 afférentes aux présents états financiers consolidés.

(6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion du capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR lorsqu'elle est afférente à des activités de négociation.

(7) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 18 et 19 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

(8) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 25 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

Activités de négociation

Le tableau présenté ci-dessous illustre la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification.

VaR des portefeuilles de négociation⁽¹⁾⁽²⁾

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2025			31 octobre 2024		Trimestre terminé le 31 janvier 2024	
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Moyenne	À la fin	Moyenne
Taux d'intérêt	(9,3)	(15,5)	(12,8)	(13,0)	(7,9)	(8,8)	(8,0)
Taux de change	(0,8)	(4,3)	(2,0)	(0,9)	(1,4)	(1,1)	(2,5)
Actions	(3,0)	(7,3)	(4,8)	(6,5)	(3,4)	(5,3)	(6,2)
Contrats sur produits de base	(1,1)	(2,1)	(1,6)	(1,2)	(1,0)	(1,2)	(1,8)
Effet de diversification ⁽³⁾	n.s.	n.s.	9,1	8,0	5,8	6,3	8,3
VaR totale de négociation	(8,9)	(16,0)	(12,1)	(13,6)	(7,9)	(10,1)	(10,1)

n.s. Le calcul de l'effet de diversification sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 47 à 50 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

(2) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne, selon un niveau de confiance de 99 %.

(3) La VaR totale de négociation est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de diversification.

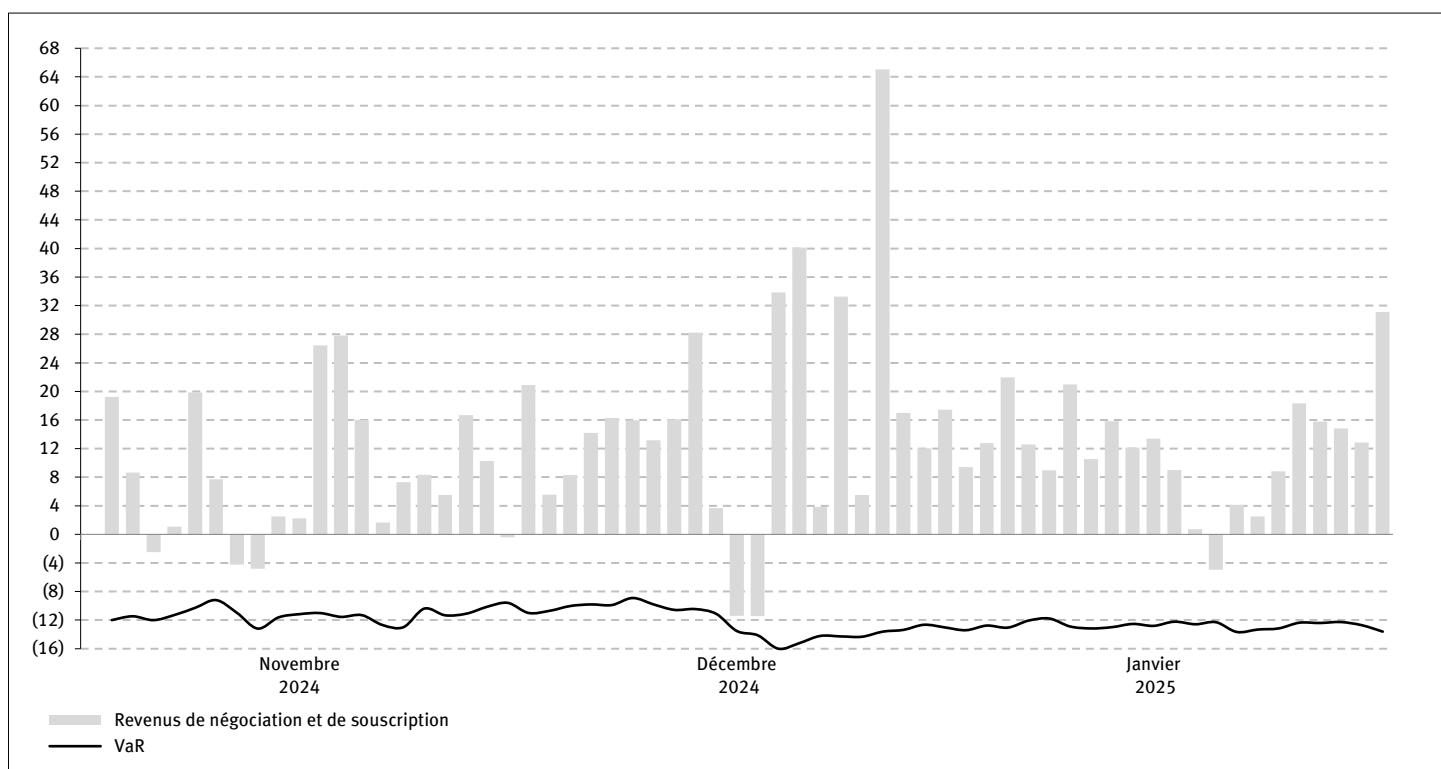
La moyenne de la VaR totale des portefeuilles de négociation a augmenté, passant de 7,9 M\$ à 12,1 M\$ entre le quatrième trimestre de 2024 et le premier trimestre de 2025, principalement en raison d'une hausse du risque de taux d'intérêt.

Revenus de négociation et de souscription quotidiens

Le graphique suivant illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant 89 % du trimestre terminé le 31 janvier 2025. De plus, six jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation et de souscription quotidiennes supérieures à 1 M\$. Aucune de ces pertes n'excédaient la VaR.

Trimestre terminé le 31 janvier 2025

(en millions de dollars canadiens)



Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts)

Le tableau suivant illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation immédiate et soutenue de 100 points de base ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres et sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2025			Au 31 octobre 2024		
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total
Effet sur les capitaux propres						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(406)	(52)	(458)	(378)	(57)	(435)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	386	49	435	352	48	400
Effet sur le revenu net d'intérêts						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	138	(39)	99	121	(22)	99
Diminution du taux d'intérêt de 100 points de base	(159)	31	(128)	(161)	25	(136)

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunnes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque.

Le risque de liquidité désigne la possibilité qu'une institution ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles, en raison de la non-concordance entre les entrées et les sorties de trésorerie, sans subir des pertes inacceptables.

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre les dépôts, la titrisation, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. Pour plus de détails sur le contexte réglementaire au 31 octobre 2024, se reporter à la section « Gestion des risques » du Rapport annuel 2024, aux pages 95 et 96. En outre, depuis le 1^{er} novembre 2024, le fait nouveau en matière de réglementation ci-dessous est à considérer.

Le 21 novembre 2024, le BSIF a publié une version modifiée de la ligne directrice *Normes de liquidité* (NL). Celle-ci intègre deux ensembles de révisions relatives aux liquidités intrajournalières et au traitement des acceptations bancaires. Les révisions reliées aux liquidités intrajournalières ont une incidence sur les chapitres 1 et 7 de la ligne directrice NL, et celles reliées au traitement des acceptations bancaires, sur les chapitres 3 et 4. Aucune modification n'a été apportée aux chapitres 2, 5 et 6. La mise en œuvre des nouvelles règles sur les liquidités intrajournalières est prévue pour novembre 2025 et est limitée aux adhérents de Lynx, le système de paiements de grande valeur du Canada.

Gestion des liquidités

Actifs liquides

Dans le but de protéger les personnes qui font des dépôts et les titulaires de créances des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽²⁾	Actifs liquides reçus ⁽³⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽⁴⁾	Actifs liquides non grevés	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	34 608	–	34 608	14 276	20 332		19 819
Valeurs mobilières							
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	39 229	55 339	94 568	56 766	37 802		41 541
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	14 746	10 159	24 905	14 520	10 385		10 669
Autres titres de créance	6 531	4 951	11 482	3 372	8 110		7 305
Titres de participation	98 580	56 987	155 567	98 098	57 469		40 972
Prêts							
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	17 722	–	17 722	7 879	9 843		8 471
Au 31 janvier 2025	211 416	127 436	338 852	194 911	143 941		
Au 31 octobre 2024	192 169	117 906	310 075	181 298			128 777

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024
Actifs liquides non grevés par entité		
Banque Nationale (société mère)	93 950	80 768
Filiales canadiennes	9 166	12 023
Filiales et succursales étrangères	40 825	35 986
	143 941	128 777

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024
Actifs liquides non grevés par monnaie		
Dollar canadien	67 988	66 970
Dollar américain	69 109	53 960
Autres devises	6 844	7 847
	143 941	128 777

Portefeuille d'actifs liquides⁽¹⁾ – Moyenne⁽⁵⁾

(en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le					
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽²⁾	Actifs liquides reçus ⁽³⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽⁴⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	33 867	–	33 867	13 169	20 698	20 762
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	38 467	60 331	98 798	56 815	41 983	40 832
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	13 782	10 576	24 358	14 949	9 409	9 063
Autres titres de créance	7 599	4 717	12 316	3 595	8 721	8 244
Titres de participation	103 289	56 738	160 027	104 326	55 701	45 621
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	17 152	–	17 152	7 603	9 549	8 486
	214 156	132 362	346 518	200 457	146 061	133 008

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(3) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(4) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.

(5) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des trois mois du trimestre, divisée par trois.

Sommaire des actifs grevés et non grevés⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

					Au 31 janvier 2025
	Actifs grevés ⁽²⁾		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres ⁽³⁾	Disponibles pour garantie	Autres ⁽⁴⁾	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	713	13 563	20 332	—	34 608 3,0
Valeurs mobilières	48 974	—	110 112	—	159 086 10,1
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	—	11 575	3 654	—	15 229 2,4
Prêts, déduction faite des provisions	40 166	—	9 843	196 611	246 620 8,3
Instruments financiers dérivés	—	—	—	14 164	14 164 —
Immobilisations corporelles	—	—	—	1 917	1 917 —
Goodwill	—	—	—	1 530	1 530 —
Immobilisations incorporelles	—	—	—	1 222	1 222 —
Autres actifs	—	—	—	9 457	9 457 —
	89 853	25 138	143 941	224 901	483 833 23,8

(en millions de dollars canadiens)

					Au 31 octobre 2024
	Actifs grevés ⁽²⁾		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs
	Donnés en garantie	Autres ⁽³⁾	Disponibles pour garantie	Autres ⁽⁴⁾	Total
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	697	11 033	19 819	—	31 549 2,5
Valeurs mobilières	50 071	—	95 094	—	145 165 10,8
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	—	10 872	5 393	—	16 265 2,4
Prêts, déduction faite des provisions	40 296	—	8 471	194 265	243 032 8,7
Instruments financiers dérivés	—	—	—	12 309	12 309 —
Immobilisations corporelles	—	—	—	1 868	1 868 —
Goodwill	—	—	—	1 522	1 522 —
Immobilisations incorporelles	—	—	—	1 233	1 233 —
Autres actifs	—	—	—	9 283	9 283 —
	91 064	21 905	128 777	220 480	462 226 24,4

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre du programme d'obligations sécurisées.

(3) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et qui, par conséquent, ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement, ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.

(4) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) a été mis en place principalement pour s'assurer que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le LCR se calcule en divisant le montant total des actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) par le montant total des sorties nettes de trésorerie. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 %. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Le tableau de la page suivante présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations quotidiennes du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025 est de 154 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à court terme de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme^{(1) (2)}

(en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le		
	31 janvier 2025	31 octobre 2024	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne)
	Valeur non pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)			
Total des HQLA	s.o.	89 902	86 929
Sorties de trésorerie			
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :			
Dépôts stables	68 137	6 204	5 858
Dépôts moins stables	28 502	856	834
Financement institutionnel non garanti, dont :			
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	39 635	5 348	5 024
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	118 390	66 110	65 742
Dettes non garanties	37 067	9 057	8 660
Financement institutionnel garanti	5 875	5 990	5 470
Exigences supplémentaires dont :	s.o.	28 831	25 691
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	82 128	21 391	19 479
Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	28 400	12 029	11 228
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	1 999	1 977	1 394
Autres engagements de crédit contractuels	51 729	7 385	6 857
Autres engagements de crédit conditionnels	2 331	655	791
Total des sorties de trésorerie	167 582	2 158	2 117
	s.o.	125 349	119 678
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (par ex. prise en pension)	154 311	28 898	29 105
Entrées liées aux expositions pleinement productives	13 752	9 630	8 794
Autres entrées de trésorerie	27 728	27 537	23 262
Total des entrées de trésorerie	195 791	66 065	61 161
	Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾	
Total des HQLA	89 902	86 929	
Total des sorties nettes de trésorerie	59 284	58 517	
Ratio de liquidité à court terme (%)⁽⁶⁾	154 %	150 %	

s.o. Sans objet

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(3) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).

(4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.

(5) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.

(6) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations quotidiennes du trimestre.

Au 31 janvier 2025, les actifs liquides de niveau 1 représentent 84 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada.

Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts performants. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 31 janvier 2025 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le CBCB a élaboré le ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) afin de promouvoir la résilience du secteur bancaire. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Une structure de financement viable vise à réduire la probabilité que des difficultés qui perturberaient les sources de financement régulières d'une banque érodent sa position de liquidité au point d'accroître le risque d'une défaillance et, potentiellement, engendrent des tensions systémiques de plus grande envergure. Le NSFR se calcule en divisant le montant du financement stable disponible par le montant du financement stable exigé. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un NSFR minimal de 100 %.

Le tableau suivant présente les positions calibrées du NSFR calculées selon la stabilité des passifs et la liquidité des actifs conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le NSFR de la Banque au 31 janvier 2025 est de 123 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à long terme de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio structurel de liquidité à long terme⁽¹⁾⁽²⁾

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée ⁽³⁾	Valeur pondérée ⁽³⁾
	Sans échéance	6 mois et moins	Plus de 6 mois à 1 an	Plus de 1 an		
Éléments de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres :	26 124	—	—	2 265	28 389	26 798
Fonds propres réglementaires	26 124	—	—	2 265	28 389	26 798
Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises :	63 912	14 835	8 771	26 708	105 964	103 782
Dépôts stables	27 154	5 024	4 030	7 983	42 381	42 111
Dépôts moins stables	36 758	9 811	4 741	18 725	63 583	61 671
Financement institutionnel :	80 811	97 656	25 102	65 373	131 403	126 339
Dépôts opérationnels	36 588	—	—	—	18 294	18 370
Autres financements institutionnels	44 223	97 656	25 102	65 373	113 109	107 969
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants ⁽⁴⁾	—	3 218	2 401	22 493	—	—
Autres passifs ⁽⁵⁾ :	15 401	—	9 607	—	789	760
Passifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽⁵⁾	S.O.	—	6	—	S.O.	S.O.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	15 401	3 681	151	5 769	789	760
FSD total	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	266 545	257 679
Éléments de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	8 064	9 827
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	—	—	—	—	—	—
Prêts et titres productifs :	64 897	101 407	31 174	102 686	174 271	167 755
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	139	2 586	—	—	136	228
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garanties	7 271	60 336	1 687	6 940	16 526	11 137
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	31 957	28 576	18 563	35 556	84 068	83 705
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	656	2 854	582	57	2 182	1 959
Prêts hypothécaires résidentiels productifs, dont :	8 979	8 436	9 828	58 536	56 697	56 547
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	8 979	8 436	9 828	58 536	56 697	56 547
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	16 551	1 473	1 096	1 654	16 844	16 138
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants ⁽⁴⁾	—	3 218	2 401	22 493	—	—
Autres actifs ⁽⁵⁾ :	9 412	—	32 975	—	28 723	28 191
Produits de base physiques, y compris l'or	712	S.O.	S.O.	S.O.	712	696
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale ⁽⁵⁾	S.O.	—	12 356	—	10 503	10 960
Actifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽⁵⁾	S.O.	—	3 857	—	3 851	3 136
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée ⁽⁵⁾	S.O.	—	11 008	—	550	488
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	8 700	3 267	616	1 871	13 107	12 911
Éléments hors bilan ⁽⁵⁾	S.O.	—	129 890	—	4 954	4 845
FSE total	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	216 012	210 618
Ratio de liquidité à long terme (%)	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	123 %	122 %

S.O. Sans objet

(1) Consulter le « Mode de présentation de l'information » aux pages 4 à 9 pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital.

(2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations prescrites par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

(4) Selon les spécifications du BSIF, le passif associé aux transactions provenant du programme des Obligations hypothécaires du Canada et les hypothèques grevées correspondantes reçoivent un poids de 0 % de FSD et de FSE, respectivement.

(5) Selon les spécifications du BSIF, il n'est pas nécessaire de différencier les échéances.

Le NSFR représente le montant du FSD par rapport à celui du FSE. Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs censés être fiables dans un horizon temporel pris en compte aux fins du NSFR, à savoir jusqu'à un an. Le montant du FSE d'une institution est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs qu'elle détient et de celles de ses positions hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. La Banque s'attend à ce que les NSFR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance à long terme.

Les hypothèses à l'égard du NSFR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Financement

La Banque surveille et analyse de façon continue les tendances de marché et les possibilités d'accès à un financement moins coûteux et plus souple en tenant compte des risques et des occasions observés. La stratégie de dépôts demeure une priorité pour la Banque, et nous continuons de privilégier les dépôts plutôt que le financement sur le marché institutionnel.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2025							
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts de banques ⁽¹⁾	788	73	150	412	1 423	—	—	1 423
Certificats de dépôt et papier commercial ⁽²⁾	5 473	7 963	7 102	12 796	33 334	145	—	33 479
Billets de premier rang non garantis à moyen terme ⁽³⁾	1 655	452	2 683	8 646	13 436	4 981	12 951	31 368
Billets structurés de premier rang non garantis	—	6	—	122	128	1 541	3 592	5 261
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs	—	—	—	—	—	—	—	—
Titrisation de prêts hypothécaires	—	1 275	1 822	2 395	5 492	3 183	19 437	28 112
Obligations sécurisées	—	1 508	—	—	1 508	3 938	5 613	11 059
Passifs subordonnés ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	—	2 265	2 265
	7 916	11 277	11 757	24 371	55 321	13 788	43 858	112 967
Financement garanti	—	2 783	1 822	2 395	7 000	7 121	25 050	39 171
Financement non garanti	7 916	8 494	9 935	21 976	48 321	6 667	18 808	73 796
Au 31 octobre 2024	3 200	11 456	15 080	16 669	46 405	12 239	44 588	103 232

(1) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.

(2) Inclut les billets de dépôt au porteur.

(3) Inclut les dettes qui font l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques.

(4) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Conformément au cadre global de gestion des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un, de deux ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)

	Diminution d'un cran	Diminution de deux crans	Diminution de trois crans
Dérivés ⁽¹⁾	22	44	89

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes sur marges initiales et marges de variation.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan au 31 janvier 2025, ainsi que les données comparatives au 31 octobre 2024. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des engagements d'achat de prêts et à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

	Au 31 janvier 2025									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	20 493	837	871	152	858	–	–	–	11 397	34 608
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	106	614	739	624	709	5 045	10 645	10 037	98 017	126 536
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	36	101	60	255	467	1 087	6 862	6 997	563	16 428
Au coût amorti	139	385	907	561	973	2 307	7 809	3 041	–	16 122
	281	1 100	1 706	1 440	2 149	8 439	25 316	20 075	98 580	159 086
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées										
	7 335	2 130	1 826	–	–	363	–	–	3 575	15 229
Prêts⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	1 613	2 303	4 490	4 704	5 045	23 604	44 623	10 686	571	97 639
Aux particuliers	836	1 118	1 852	1 881	1 852	7 627	12 090	5 924	13 592	46 772
Créances sur cartes de crédit										2 710
Aux entreprises et aux administrations publiques	12 515	6 433	5 073	7 049	4 560	11 463	17 597	6 813	29 479	100 982
Provisions pour pertes de crédit									(1 483)	(1 483)
	14 964	9 854	11 415	13 634	11 457	42 694	74 310	23 423	44 869	246 620
Autres										
Instruments financiers dérivés	2 595	2 049	1 675	701	931	1 743	1 894	2 576	–	14 164
Immobilisations corporelles										1 917
Goodwill										1 530
Immobilisations incorporelles										1 222
Autres actifs ⁽¹⁾	1 719	212	1 368	514	102	929	414	58	4 141	9 457
	4 314	2 261	3 043	1 215	1 033	2 672	2 308	2 634	8 810	28 290
	47 387	16 182	18 861	16 441	15 497	54 168	101 934	46 132	167 231	483 833

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2025									
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts⁽¹⁾⁽²⁾										
Particuliers	3 350	3 387	5 513	5 316	3 855	7 244	14 249	7 768	48 179	98 861
Entreprises et administrations publiques	40 740	15 928	15 031	11 196	13 461	11 724	37 789	6 132	94 449	246 450
Institutions de dépôts	1 246	984	1 252	418	84	—	13	29	1 758	5 784
	45 336	20 299	21 796	16 930	17 400	18 968	52 051	13 929	144 386	351 095
Autres										
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	226	390	620	436	236	916	2 837	3 597	2 317	11 575
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	22 245	2 893	1 090	3	—	4 056	—	—	7 072	37 359
Instruments financiers dérivés	2 512	2 595	1 569	717	1 307	3 121	2 030	4 873	—	18 724
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	—	1 275	1 822	196	2 199	3 183	8 993	10 444	—	28 112
Obligations locatives ⁽⁵⁾	6	13	19	19	19	74	177	170	—	497
Autres passifs – autres éléments ⁽¹⁾⁽⁵⁾	1 765	530	106	71	42	61	116	116	5 003	7 810
	26 754	7 696	5 226	1 442	3 803	11 411	14 153	19 200	14 392	104 077
Dette subordonnée	—	—	—	—	—	—	—	—	2 265	—
Capitaux propres									26 396	26 396
	72 090	27 995	27 022	18 372	21 203	30 379	66 204	35 394	185 174	483 833
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	100	1 050	891	1 455	4 855	1 572	208	21	—	10 152
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾	—	—	15	—	15	5 552	—	—	10 758	10 758
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	—	—	15	—	15	5 552	—	—	5 822	11 404
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	3 256	12 742	11 747	5 787	6 307	5 242	3 076	90	54 407	102 654
Engagements en vertu de :										
Contrats de location ⁽⁹⁾	1	1	1	1	1	5	3	2	—	15
Autres contrats	4	8	12	12	12	49	256	8	160	521

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G\$.

(8) Ces montants incluent 49,3 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(9) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2024

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	20 300	868	458	395	146	–	–	–	9 382	31 549
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	155	179	692	1 173	1 691	4 018	10 420	9 930	87 677	115 935
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14	97	263	33	34	2 863	5 688	4 964	666	14 622
Au coût amorti	232	756	545	931	629	2 748	7 170	1 597	–	14 608
	401	1 032	1 500	2 137	2 354	9 629	23 278	16 491	88 343	145 165
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	5 525	2 900	2 222	881	–	696	–	–	4 041	16 265
Prêts⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	1 901	2 012	3 466	4 431	4 762	23 671	44 223	9 993	550	95 009
Aux particuliers	861	865	1 648	1 843	1 890	7 957	12 050	6 086	13 683	46 883
Créances sur cartes de crédit										2 761
Aux entreprises et aux administrations publiques	12 533	5 621	4 733	4 747	5 588	10 704	18 364	6 545	30 885	99 720
Provisions pour pertes de crédit									(1 341)	(1 341)
	15 295	8 498	9 847	11 021	12 240	42 332	74 637	22 624	46 538	243 032
Autres										
Instruments financiers dérivés	2 619	1 950	1 187	643	375	1 707	1 576	2 252	–	12 309
Immobilisations corporelles										1 868
Goodwill										1 522
Immobilisations incorporelles										1 233
Autres actifs ⁽¹⁾	3 080	213	757	1 298	221	855	426	102	2 331	9 283
	5 699	2 163	1 944	1 941	596	2 562	2 002	2 354	6 954	26 215
	47 220	15 461	15 971	16 375	15 336	55 219	99 917	41 469	155 258	462 226

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2024

	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts ⁽¹⁾⁽²⁾										
Particuliers	4 022	3 808	4 840	5 342	4 810	6 856	13 857	7 170	44 476	95 181
Entreprises et administrations publiques	34 782	14 521	18 716	10 445	6 927	9 649	37 905	6 273	93 512	232 730
Institutions de dépôts	803	101	364	1 188	401	11	2	26	2 738	5 634
	39 607	18 430	23 920	16 975	12 138	16 516	51 764	13 469	140 726	333 545
Autres										
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	124	260	396	113	64	1 141	2 323	4 354	2 098	10 873
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	19 554	2 510	3 915	3 481	—	1 073	—	—	7 644	38 177
Instruments financiers dérivés	1 875	3 134	2 183	509	372	1 844	1 886	3 957	—	15 760
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	—	1 897	1 216	1 543	197	4 169	8 872	10 483	—	28 377
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	49	—	—	—	—	—	—	—	—	49
Obligations locatives ⁽⁵⁾	6	13	19	19	18	72	176	149	—	472
Autres passifs – autres éléments ⁽¹⁾⁽⁵⁾	1 674	199	238	10	51	65	79	170	5 679	8 165
	23 282	8 013	7 967	5 675	702	8 364	13 336	19 113	15 421	101 873
Dette subordonnée	—	—	—	—	—	—	—	—	1 258	—
Capitaux propres									25 550	25 550
	62 889	26 443	31 887	22 650	12 840	24 880	65 100	33 840	181 697	462 226
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	80	1 861	1 914	1 420	1 456	2 506	203	20	—	9 460
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾									10 515	10 515
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	—	15	5 552	15	—	—	—	—	5 483	11 065
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	3 243	12 896	9 811	8 121	4 600	5 248	3 635	114	52 612	100 280
Engagements en vertu de :										
Contrats de location ⁽⁹⁾	1	1	2	1	1	5	4	2	—	17
Autres contrats ⁽¹⁰⁾	5	10	14	12	12	48	244	9	161	515

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 5,6 G\$.

(8) Ces montants incluent 48,6 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(9) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.

(10) Ces montants incluent 5 M\$ d'engagements contractuels liés à l'immeuble du siège social.

Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social représente la possibilité que des enjeux environnementaux et sociaux entraînent une perte financière pour la Banque ou affectent ses activités. Pour en savoir plus sur les mesures prises par la Banque afin de répondre à ce risque et l'atténuer, se reporter à la section « Risque environnemental et social » du Rapport annuel 2024 aux pages 110 à 112.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. En outre, depuis le 1^{er} novembre 2024, le fait nouveau en matière de réglementation ci-dessous est à considérer.

Le 18 décembre 2024, le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) a publié ses premières Normes canadiennes d'information sur la durabilité (NCID). La norme NCID 1 – *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et la norme NCID 2 – *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, qui se fondent largement sur les normes IFRS S1 – *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* et IFRS S2 – *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, reprennent les propositions énoncées dans les exposés-sondages publiés le 13 mars 2024 et incluent des allègements transitoires additionnels pour certaines exigences en matière d'informations à fournir. Les NCID s'appliqueront aux BISI à la fin de l'exercice 2026, et les mesures d'allègements transitoires entraîneront le report de plusieurs exigences jusqu'à la fin de l'exercice 2029. La présentation des informations selon les NCID se fera de façon volontaire jusqu'à ce que les ACVM la rendent obligatoire.

Divulgation d'information sur les risques

Le Rapport annuel 2024, le Rapport aux actionnaires – Premier trimestre 2025 et les documents d'informations complémentaires y afférant ont pour objectif la présentation de renseignements transparents et de grande qualité concernant les risques, conformément aux recommandations du groupe EDTF du Conseil de stabilité financière. Le tableau suivant présente un sommaire des informations relatives aux 32 recommandations du groupe EDTF ainsi que les pages de référence pour aider les utilisateurs à trouver ces informations.

		Rapport annuel 2024	Rapport aux actionnaires ⁽¹⁾	Pages Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 ⁽¹⁾
Général				
1	Localisation de la divulgation concernant les risques	12	44	
	Rapport de gestion	55 à 112, 125 et 127 à 129	21 à 43	
	États financiers consolidés	Notes 1, 8, 18, 25 et 31	Notes 6 et 13	
	Informations financières complémentaires			23 à 33 ⁽²⁾
	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3			5 à 62
2	Terminologie relative aux risques et mesures de risque	65 à 112		
3	Risques principaux et risques émergents	24 et 70 à 77	10, 28 à 43	
4	Principaux nouveaux ratios réglementaires	56 à 59, 95, 96 et 99 à 102	21, 22, 33 et 35 à 38	
Gouvernance et gestion des risques				
5	Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	65 à 89, 95 à 97 et 102		
6	Culture de gestion des risques	65 et 66		
7	Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	64 à 66 et 70		
8	Tests de tension	55, 66, 83, 93, 94 et 97		
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques				
9	Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	56 à 59	21 et 22	
10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire			11 à 17, 20 et 21
11	Évolution des fonds propres réglementaires	62	24	
12	Planification en matière de capital	55 à 64		
13	Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	64		7
14	Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	78 à 82		7
15	Risque de crédit lié au portefeuille bancaire			7
16	Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	63	25	7
17	Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	69, 79 à 82 et 88		41
Liquidité				
18	Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	95 à 102	33 à 38	
Financement				
19	Sommaire des actifs grecs et non grecs	98 et 99	35	
20	Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	230 à 234	39 à 42	
21	Stratégie de financement et sources de financement	102 à 104	38	
Risque de marché				
22	Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	90 et 91	30 et 31	
23	Facteurs de risque de marché	88 à 94, 218 et 219	30 à 33	
24	VaR : hypothèses, limites et processus de validation	92		
25	Tests de tension et tests de validité rétroactifs	88 à 94		
Risque de crédit				
26	Expositions au risque de crédit	87 et 179 à 191	29 et 66 à 74	22 à 50 et 23 à 31 ⁽²⁾
27	Politiques d'identification des prêts dépréciés	84, 85, 152 et 153		
28	Évolution des prêts dépréciés et provisions pour pertes de crédit	125, 128, 129 et 179 à 191	66 à 74	28 à 31 ⁽²⁾
29	Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	83 à 86 et 198 à 201		42 à 50, 32 ⁽²⁾ et 33 ⁽²⁾
30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	81 à 86, 176 et 184		24, 28, 29 et 48 à 58
Autres risques				
31	Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	76, 77 et 104 à 112		
32	Événements liés aux risques connus publiquement	24, 104 et 105	10, 28 et 43	

(1) Premier trimestre 2025.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Premier trimestre 2025 ».

Méthodes comptables et communication de l'information financière

Méthodes comptables significatives et estimations comptables

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS de comptabilité), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les normes IFRS de comptabilité. Les normes IFRS de comptabilité représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux normes IFRS de comptabilité. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025 ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et des estimations complexes et subjectifs à propos de questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque. Les méthodes comptables significatives et estimations comptables sont les mêmes que celles décrites aux pages 113 à 118 du Rapport annuel 2024.

Le contexte géopolitique, notamment les mesures affectant les relations commerciales entre le Canada et ses partenaires, incluant l'imposition de tarifs et toute mesure de riposte, la guerre russo-ukrainienne ainsi que les affrontements entre Israël et le Hamas, l'inflation, les changements climatiques et les taux d'intérêt élevés continuent à créer des incertitudes. Certaines méthodes comptables de la Banque, telles que l'évaluation des pertes de crédit attendues, font appel à des estimations et des jugements particulièrement complexes. Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024 pour un résumé des plus importants processus utilisés dans la préparation des estimations pour établir les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité ainsi que des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 6 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

Modifications futures de méthodes comptables

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB. Aucune mise à jour importante n'a été apportée aux modifications futures de méthodes comptables présentées à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ces normes sur les états financiers consolidés.

Communication de l'information financière

Au cours du premier trimestre de 2025, il n'y a eu aucun changement aux politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Données financières trimestrielles

(en millions de dollars canadiens,
sauf pour les données par action)

	2025	2024				2023	2024	2023		
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	Total	Total
Revenu total	3 183	2 944	2 996	2 750	2 710	2 560	2 490	2 446	11 400	10 058
Résultat net	997	955	1 033	906	922	751	830	832	3 816	3 289
Résultat par action (\$)										
de base	2,81	2,69	2,92	2,56	2,61	2,11	2,35	2,37	10,78	9,33
dilué	2,78	2,66	2,89	2,54	2,59	2,09	2,33	2,34	10,68	9,24
Dividendes par action ordinaire (\$)	1,14	1,10	1,10	1,06	1,06	1,02	1,02	0,97	4,32	3,98
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (%)⁽¹⁾	16,7	16,4	18,4	16,9	17,1	14,1	16,1	17,2	17,2	16,3
Actif total	483 833	462 226	453 933	441 690	433 927	423 477	425 936	417 614		
Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC⁽¹⁾	1 366	1 144	959	864	677	606	537	477		
Par action ordinaire (\$)										
Valeur comptable ⁽¹⁾	68,15	65,74	64,64	62,28	61,18	60,40	58,53	57,45		
Cours de l'action										
haut	140,76	134,23	118,17	114,68	103,38	103,58	103,28	103,45		
bas	128,79	111,98	106,21	101,24	86,50	84,97	94,62	92,67		

(1) Consulter le « Glossaire » aux pages 47 à 50 pour plus de détails sur la composition de ces mesures.

Glossaire

Acceptation

L'acceptation et l'engagement de client en contrepartie d'acceptation représentent une garantie de paiement par une banque et sont négociables sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Actif moyen portant intérêts

L'actif moyen portant intérêts comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ainsi que les prêts, et exclut les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et les autres actifs. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de la période.

Actif moyen portant intérêts, autre que de négociation

L'actif moyen portant intérêts, autre que de négociation, comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ainsi que les prêts, et exclut les autres actifs ainsi que les actifs liés aux activités de négociation. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de la période.

Actif pondéré en fonction des risques

Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Dans l'approche NI fondation, la Banque peut utiliser sa propre estimation de la probabilité de défaut, mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut et l'exposition en cas de défaut. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.

Actifs sous administration

Actifs à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente ainsi que la tenue de livres. Les actifs sous administration ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

Actifs sous gestion

Actifs gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les actifs sous gestion, qui peuvent aussi être des actifs sous administration, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF)

Le BSIF a pour mandat de réglementer et de surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés sous le régime d'une loi fédérale, dans le but d'éviter aux déposants et aux souscripteurs de subir des pertes indues et de contribuer ainsi à la confiance du public dans le système financier canadien.

Capital économique

Le capital économique est la mesure interne utilisée à la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité.

Conventions-cadres de compensation

Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur instruments financiers dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Couverture

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture.

Dotations aux pertes de crédit

Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction et composé des dotations aux pertes de crédit sur actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Dotations aux pertes de crédit en pourcentage des prêts et acceptations moyens

Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés en pourcentage des prêts et acceptations moyens

Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC

Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction et composé des dotations aux pertes de crédit sur actifs financiers dépréciés excluant les prêts DAC.

Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC en pourcentage des prêts et acceptations moyens ou ratio des dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC

Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Entité structurée

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalent imposable

L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre (notamment les dividendes), en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada, et un montant équivalent est constaté à la charge d'impôts.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices. Les dérivés comprennent les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés, les swaps et les options. Le montant nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le montant nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Levier opérationnel

Le levier opérationnel correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts.

Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêts.

Points de base (pbs)

Unité de mesure correspondant à un centième pour cent (0,01 %).

Prêts dépréciés

La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Prêts dépréciés bruts en pourcentage du total des prêts et acceptations

Cette mesure représente les prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC

Les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC représentent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues, excluant les prêts DAC.

Prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC en pourcentage du total des prêts et acceptations

Cette mesure représente les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

Prêts dépréciés nets

Les prêts dépréciés nets sont les prêts dépréciés bruts présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

Prêts dépréciés nets en pourcentage du total des prêts et acceptations

Cette mesure représente les prêts dépréciés nets exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

Prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC

Les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC sont les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés des prêts octroyés par la Banque classés dans la phase 3.

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations représentent la somme du solde des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Provisions pour pertes de crédit

Les provisions pour pertes de crédit représentent une estimation objective de la direction des pertes de crédit attendues à la date du bilan. Ces provisions pour pertes de crédit sont principalement liées aux prêts et à des éléments hors bilan tels que les engagements de prêt et les garanties financières.

Radiations nettes en pourcentage des prêts et acceptations moyens

Cette mesure représente les radiations nettes (déduction faites des recouvrements) exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Ratio d'efficience

Le ratio d'efficience représente les frais autres que d'intérêts exprimés en pourcentage du revenu total et mesure l'efficience des activités de la Banque.

Ratio de levier

Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.

Ratio de levier TLAC

Le ratio de levier TLAC est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant la TLAC disponible par l'exposition totale, tel que prescrit par la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Le ratio LCR est une mesure qui permet de garantir que la Banque dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours.

Ratio des fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)

Les fonds propres CET1 comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres CET1 par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio de versement des dividendes

Le ratio de versement des dividendes représente les dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action.

Ratio du total des fonds propres

Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio prêt-valeur

Le ratio prêt-valeur est calculé en fonction du montant total de la facilité aux fins des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit hypothécaires divisé par la valeur des propriétés résidentielles connexes.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Le ratio NSFR est une mesure qui permet de garantir que la Banque maintienne un profil de financement stable pour atténuer le risque de tensions sur le financement.

Ratio TLAC

Le ratio TLAC est une mesure qui permet d'évaluer si une banque d'importance systémique intérieure (BISI) non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation et se calcule en divisant la TLAC disponible par l'actif pondéré en fonction des risques, tel que prescrit par la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Rendement de l'actif moyen

Le rendement de l'actif moyen représente le résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)

Le RCP représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficience de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres.

Rendement total pour les actionnaires (RTA)

Le RTA correspond au rendement total moyen d'un placement en actions ordinaires de la Banque. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires de la Banque.

Résultat de base par action

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base.

Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

Revenu net d'intérêts autre que de négociation

Le revenu net d'intérêts autre que de négociation comprend les revenus liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités autres que de négociation et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts.

Revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation

Le revenu net d'intérêts lié aux activités de négociation comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts.

Revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation

Les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

Revenus liés aux activités de négociation

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation. Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, et certains revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers. Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les frais d'intérêts sur les engagements afférents à des titres vendus à découvert, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions, s'il y a lieu.

Taux de croissance annuel composé (TCAC)

Le TCAC est un taux de croissance indiquant, pour une période de plus d'un exercice, la variation annuelle comme si la croissance avait été constante tout au long de la période.

Taux de provisionnement

Cette mesure représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage du solde des prêts dépréciés bruts.

Taux de provisionnement excluant les prêts DAC

Cette mesure représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés excluant les prêts DAC exprimées en pourcentage du solde des prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC.

TLAC disponible

La TLAC disponible comprend le total des fonds propres ainsi que certaines dettes de premier rang non garanties soumises aux règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral qui satisfont tous les critères d'admissibilité à la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF.

Valeur à risque (VaR)

La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

Valeur comptable d'une action ordinaire

La valeur comptable d'une action ordinaire se calcule en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires à une date donnée.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente

Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur garantie à court terme.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat

Engagement financier relatif à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

Volumes moyens

Les volumes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens de la période des postes du bilan consolidé.

États financiers consolidés intermédiaires résumés

(non audités)

Bilans consolidés	52
États consolidés des résultats	53
États consolidés du résultat global	54
États consolidés de la variation des capitaux propres	56
Etats consolidés des flux de trésorerie	57
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	58

Bilans consolidés

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	34 608	31 549
Valeurs mobilières (notes 3, 4 et 5)		
À la juste valeur par le biais du résultat net	126 536	115 935
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16 428	14 622
Au coût amorti	16 122	14 608
	159 086	145 165
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	15 229	16 265
Prêts (note 6)		
Hypothécaires résidentiels	97 639	95 009
Aux particuliers	46 772	46 883
Créances sur cartes de crédit	2 710	2 761
Aux entreprises et aux administrations publiques	100 982	99 720
	248 103	244 373
Provisions pour pertes de crédit	(1 483)	(1 341)
	246 620	243 032
Autres		
Instruments financiers dérivés	14 164	12 309
Immobilisations corporelles	1 917	1 868
Goodwill	1 530	1 522
Immobilisations incorporelles	1 222	1 233
Autres actifs (note 7)	9 457	9 283
	28 290	26 215
	483 833	462 226
Passif et capitaux propres		
Dépôts (notes 4, 8 et 10)	351 095	333 545
Autres		
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11 575	10 873
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	37 359	38 177
Instruments financiers dérivés	18 724	15 760
Passifs relatifs à des créances cédées (note 4)	28 112	28 377
Autres passifs (note 9)	8 307	8 686
	104 077	101 873
Dette subordonnée (note 11)	2 265	1 258
Capitaux propres		
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque (notes 12 et 14)		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	3 150	3 150
Actions ordinaires	3 485	3 463
Surplus d'apport	84	85
Résultats non distribués	19 241	18 633
Autres éléments cumulés du résultat global	435	219
	26 395	25 550
Participations ne donnant pas le contrôle	1	–
	26 396	25 550
	483 833	462 226

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

États consolidés des résultats

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2025	2024
Revenus d'intérêts		
Prêts	3 896	3 693
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	533	452
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	168	115
Valeurs mobilières au coût amorti	138	123
Dépôts auprès d'institutions financières	314	423
	5 049	4 806
Frais d'intérêts		
Dépôts	3 187	3 174
Passifs relatifs à des créances cédées	195	172
Dette subordonnée	19	11
Autres	676	698
	4 077	4 055
Revenu net d'intérêts⁽¹⁾	972	751
Revenus autres que d'intérêts		
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	96	88
Commissions de courtage en valeurs mobilières	57	51
Revenus des fonds communs de placement	178	150
Frais de gestion de placement et de services fiduciaires	320	268
Revenus de crédit	82	148
Revenus sur cartes	50	50
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	72	72
Revenus (pertes) de négociation	1 181	1 001
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	27	25
Revenus d'assurances, montant net	22	21
Revenus de change, autres que de négociation	66	48
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	2	2
Autres	58	35
	2 211	1 959
Revenu total	3 183	2 710
Frais autres que d'intérêts		
Rémunération et avantages du personnel	1 037	904
Frais d'occupation	97	87
Technologie	285	259
Communications	16	13
Honoraires professionnels	93	66
Autres	118	120
	1 646	1 449
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 537	1 261
Dotations aux pertes de crédit (note 6)	254	120
Résultat avant charge d'impôts	1 283	1 141
Charge d'impôts (note 16)	286	219
Résultat net	997	922
Résultat net attribuable aux		
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres	39	37
Actionnaires ordinaires	958	885
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	997	922
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–
	997	922
Résultat par action (en dollars) (note 17)		
de base	2,81	2,61
dilué	2,78	2,59
Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 12)	1,14	1,06

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Le *Revenu net d'intérêts* comprend les revenus de dividendes. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

États consolidés du résultat global

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2025	2024
Résultat net	997	922
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts		
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	453	(243)
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(204)	69
	249	(174)
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	22	45
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(18)	3
	4	48
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(15)	29
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(22)	(26)
	(37)	3
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	4	8
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	17	22
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	18	(165)
	39	(135)
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	255	(258)
Résultat global	1 252	664
Résultat global attribuable aux		
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	1 252	664
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—
	1 252	664

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

États consolidés du résultat global (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Impôts sur le résultat – Autres éléments du résultat global

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2025	2024
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(15)	6
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	(64)	17
	(79)	23
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9	17
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(7)	1
	2	18
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	(5)	11
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	(9)	(10)
	(14)	1
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6	10
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	7	(63)
	14	(50)
	(77)	(8)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

États consolidés de la variation des capitaux propres

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	2024
	2025	2024
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres au début et à la fin (note 12)	3 150	3 150
Actions ordinaires au début (note 12)	3 463	3 294
Émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions	28	51
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	(6)	2
Actions ordinaires à la fin	3 485	3 347
Surplus d'apport au début	85	68
Charge au titre des options d'achat d'actions (note 14)	5	4
Options d'achat d'actions levées	(3)	(6)
Autres	(3)	(3)
Surplus d'apport à la fin	84	63
Résultats non distribués au début	18 633	16 650
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	997	922
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres (note 12)	(45)	(43)
Dividendes sur actions ordinaires (note 12)	(389)	(359)
Réévaluations des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	4	8
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	17	22
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	18	(165)
Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de participations ne donnant pas le contrôle	–	1
Autres	6	6
Résultats non distribués à la fin	19 241	17 042
Autres éléments cumulés du résultat global au début	219	420
Écart de change, montant net	249	(174)
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4	48
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	(37)	3
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin	435	297
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	26 395	23 899
Participations ne donnant pas le contrôle au début	–	2
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	–
Autres	1	–
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin	1	2
Capitaux propres	26 396	23 901

Autres éléments cumulés du résultat global

	Au 31 janvier 2025	Au 31 janvier 2024
Autres éléments cumulés du résultat global		
Écart de change, montant net	569	133
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(22)	13
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	(114)	149
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	2	2
	435	297

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

États consolidés des flux de trésorerie

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	997	922
Ajustements pour		
Dotations aux pertes de crédit	254	120
Amortissement des immobilisations corporelles incluant les actifs au titre de droits d'utilisation	63	53
Amortissement des immobilisations incorporelles	75	72
Impôts différés	35	(1)
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	(23)	(25)
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	(2)	(2)
Charge au titre des options d'achat d'actions	5	4
Gain sur réévaluation à la juste valeur d'une participation (note 18)	(4)	–
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	(10 601)	(5 460)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	1 036	(1 666)
Prêts et acceptations, déduction faite de la titrisation	(4 107)	(5 180)
Dépôts	17 550	11 924
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	702	2 480
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	(818)	(1 034)
Instruments financiers dérivés, montant net	1 109	4 031
Titrisation – cartes de crédit	(49)	–
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	(108)	39
Actifs et passifs d'impôt exigible	(31)	116
Autres éléments	(1 498)	(347)
	4 585	6 046
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émissions d'actions ordinaires (incluant l'incidence des actions acquises à des fins de négociation)	19	47
Émission de dette subordonnée	1 000	–
Remboursements d'obligations locatives	(24)	(37)
Dividendes versés sur les actions et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(434)	(401)
	561	(391)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation nette des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	(2)	10
Achats de valeurs mobilières autres que de négociation	(10 956)	(5 122)
Échéances de valeurs mobilières autres que de négociation	1 460	1 059
Cessions de valeurs mobilières autres que de négociation	6 683	1 531
Variation nette des immobilisations corporelles excluant les actifs au titre de droits d'utilisation	(65)	(245)
Variation nette des immobilisations incorporelles	(64)	(53)
	(2 944)	(2 820)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	857	(670)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 059	2 165
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	31 549	35 234
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin ⁽¹⁾	34 608	37 399
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	4 341	4 108
Intérêts et dividendes reçus	5 205	4 898
Impôts payés sur le résultat	68	330

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

(1) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 14,3 G\$ au 31 janvier 2025 (11,7 G\$ au 31 octobre 2024) pour lequel il y a des restrictions et dont 7,6 G\$ (6,5 G\$ au 31 octobre 2024) représentent des soldes que la Banque est tenue de maintenir auprès des banques centrales, d'autres organismes de réglementation et de certaines contreparties.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(non auditées) (en millions de dollars canadiens)

Note 1	Mode de présentation	58	Note 11	Dette subordonnée	76
Note 2	Modifications futures de méthodes comptables	58	Note 12	Capital-actions et autres instruments de capitaux propres	77
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	59	Note 13	Informations sur le capital	78
Note 4	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	64	Note 14	Paiements fondés sur des actions	79
Note 5	Valeurs mobilières	65	Note 15	Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	79
Note 6	Prêts et provisions pour pertes de crédit	66	Note 16	Impôts sur le résultat	80
Note 7	Autres actifs	75	Note 17	Résultat par action	80
Note 8	Dépôts	75	Note 18	Informations sectorielles	81
Note 9	Autres passifs	75	Note 19	Événements postérieurs à la date du bilan consolidé	82
Note 10	Reçus de souscription	76			

Note 1 – Mode de présentation

Le 25 février 2025, le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025.

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (Normes IFRS® de comptabilité), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les normes IFRS de comptabilité. Les normes IFRS de comptabilité représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux normes IFRS de comptabilité.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément à l'IAS 34 – *Information financière intermédiaire*, en appliquant les mêmes méthodes comptables que celles décrites à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

Jugements, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. Certaines méthodes comptables de la Banque, telles que l'évaluation des pertes de crédit attendues, font appel à des estimations et des jugements particulièrement complexes. La note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024 présente un résumé des plus importants processus utilisés dans la préparation des estimations pour établir les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité ainsi que des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs.

Le contexte géopolitique, notamment les mesures affectant les relations commerciales entre le Canada et ses partenaires, incluant l'imposition de tarifs et toute mesure de riposte, la guerre russo-ukrainienne ainsi que les affrontements entre Israël et le Hamas, l'inflation, les changements climatiques et les taux d'intérêt élevés continuent à créer des incertitudes. Ainsi, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement est toujours important. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 6 afférente aux présents états financiers consolidés.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Note 2 – Modifications futures de méthodes comptables

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB. Aucune mise à jour importante n'a été apportée aux modifications futures de méthodes comptables présentées à la note 3 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ces normes sur les états financiers consolidés.

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût amorti selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers.

	Valeur comptable et juste valeur					Valeur comptable	Juste valeur	Au 31 janvier 2025	
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur	
Actifs financiers									
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	34 608	34 608	34 608	34 608	
Valeurs mobilières	126 175	361	15 865	563	16 122	16 224	159 086	159 188	
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	–	–	–	15 229	15 229	15 229	15 229	
Prêts, déduction faite des provisions	15 604	–	–	–	231 016	232 293	246 620	247 897	
Autres									
Instruments financiers dérivés	14 164	–	–	–	–	–	14 164	14 164	
Autres actifs	1 949	–	–	–	3 780	3 780	5 729	5 729	
Passifs financiers									
Dépôts ⁽¹⁾	–	27 936			323 159	323 507	351 095	351 443	
Autres									
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11 575	–			–	–	11 575	11 575	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–			37 359	37 359	37 359	37 359	
Instruments financiers dérivés	18 724	–			–	–	18 724	18 724	
Passifs relatifs à des créances cédées	–	10 593			17 519	17 292	28 112	27 885	
Autres passifs	–	–			4 230	4 230	4 230	4 230	
Dette subordonnée	–	–			2 265	2 316	2 265	2 316	

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Au 31 octobre 2024

			Valeur comptable et juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur			
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	31 549	31 549	31 549	31 549
Valeurs mobilières	115 578	357	13 956	666	14 608	14 551	145 165	145 108
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	–	–	–	16 265	16 265	16 265	16 265
Prêts, déduction faite des provisions	14 972	–	–	–	228 060	229 614	243 032	244 586
Autres								
Instruments financiers dérivés	12 309	–	–	–	–	–	12 309	12 309
Autres actifs	2 059	–	–	–	3 674	3 674	5 733	5 733
Passifs financiers								
Dépôts ⁽¹⁾	–	26 190			307 355	307 553	333 545	333 743
Autres								
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	10 873	–			–	–	10 873	10 873
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–			38 177	38 177	38 177	38 177
Instruments financiers dérivés	15 760	–			–	–	15 760	15 760
Passifs relatifs à des créances cédées	–	11 034			17 343	17 011	28 377	28 045
Autres passifs	–	–			4 114	4 114	4 114	4 114
Dette subordonnée	–	–			1 258	1 296	1 258	1 296

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation. L'évaluation de la Banque a été fondée sur une appréciation en vigueur au 31 janvier 2025 et pourrait changer dans le futur. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé.

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. La structure de gouvernance de la Banque en matière d'évaluation est demeurée en grande partie identique à celle décrite à la note 4 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024. Les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs et passifs financiers sont également décrites dans cette note et aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les normes IFRS de comptabilité établissent une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Dans certains cas, les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur d'un instrument financier peuvent être classées à des niveaux différents dans la hiérarchie. La juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 4 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, 8 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 1 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions du marché (3 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024). De plus, au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, 2 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 1 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 1 vers le niveau 2 suite à l'évolution de conditions du marché (2 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024). Au cours des trimestres terminés les 31 janvier 2025 et 2024, il y a eu des transferts d'instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions du marché.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

	Au 31 janvier 2025			Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	2 920	11 352	–	14 272
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	7 837	–	7 837
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 279	1 798	–	3 077
Autres titres de créance	–	3 269	64	3 333
Titres de participation	95 240	2 145	632	98 017
	99 439	26 401	696	126 536
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	426	4 948	–	5 374
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	3 272	–	3 272
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	5 624	274	–	5 898
Autres titres de créance	–	1 321	–	1 321
Titres de participation	–	253	310	563
	6 050	10 068	310	16 428
Prêts				
Autres				
Instruments financiers dérivés	1 110	12 937	117	14 164
Autres actifs – autres éléments	–	1 863	86	1 949
	106 599	66 664	1 418	174 681
Passifs financiers				
Dépôts ⁽¹⁾				
Autres	–	32 953	–	32 953
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	5 731	5 844	–	11 575
Instruments financiers dérivés	1 436	17 266	22	18 724
Passifs relatifs à des créances cédées	–	10 593	–	10 593
	7 167	66 656	22	73 845

(1) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

				Au 31 octobre 2024
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	4 150	10 330	–	14 480
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	8 473	–	8 473
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 169	1 046	–	2 215
Autres titres de créance	–	3 030	60	3 090
Titres de participation	85 414	1 655	608	87 677
	90 733	24 534	668	115 935
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	170	5 048	–	5 218
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 900	–	2 900
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	4 805	186	–	4 991
Autres titres de créance	–	847	–	847
Titres de participation	–	359	307	666
	4 975	9 340	307	14 622
Prêts				
Autres				
Instruments financiers dérivés	1 139	11 073	97	12 309
Autres actifs – autres éléments	–	1 976	83	2 059
	96 847	61 690	1 360	159 897
Passifs financiers				
Dépôts⁽¹⁾				
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	6 052	4 821	–	10 873
Instruments financiers dérivés	1 976	13 758	26	15 760
Passifs relatifs à des créances cédées	–	11 034	–	11 034
	8 028	60 047	26	68 101

(1) Les montants incluent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. La Banque maximise l'utilisation de données observables pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

Pour la description des techniques d'évaluation et des données d'entrée non observables importantes utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, se reporter à la note 4 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025, aucun changement important n'a été apporté aux techniques d'évaluation et aux données d'entrée non observables utilisées pour la détermination de la juste valeur.

Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données d'entrée non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles. Se reporter à la note 4 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024 pour plus d'information sur l'incidence potentielle de la variation d'une donnée non observable sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Il n'y a pas eu de changement important aux analyses de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3 pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025.

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

	Trimestre terminé le 31 janvier 2025			
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et autres actifs	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾
Juste valeur au 31 octobre 2024	668	307	288	71
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽²⁾	21	—	(2)	26
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les				
<i>Autres éléments du résultat global</i>	—	3	—	—
Achats	11	—	—	—
Ventes	(4)	—	(2)	—
Émissions	—	—	5	—
Règlements et autres	—	—	6	(4)
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	—	—	—	—
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	—	—	—	2
Juste valeur au 31 janvier 2025	696	310	295	95
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 janvier 2025 ⁽³⁾	19	—	(2)	26

	Trimestre terminé le 31 janvier 2024			
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts et autres actifs	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾
Juste valeur au 31 octobre 2023	551	378	290	(15)
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽⁴⁾	6	—	9	10
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les				
<i>Autres éléments du résultat global</i>	—	(6)	—	—
Achats	14	—	—	—
Ventes	(8)	(9)	(2)	—
Émissions	—	—	5	—
Règlements et autres	—	—	(17)	207
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	—	—	—	—
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	—	—	—	—
Juste valeur au 31 janvier 2024	563	363	285	202
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 janvier 2024 ⁽⁵⁾	52	—	9	10

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain de 45 M\$.

(3) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain non réalisé de 43 M\$.

(4) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain de 25 M\$.

(5) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain non réalisé de 71 M\$.

Note 4 – Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option de la juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlait de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit, car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque. La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains dépôts incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé pour des titres similaires qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 31 janvier 2025	Gains (pertes) non réalisés pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	361	3	11
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ⁽¹⁾⁽²⁾	27 936	51	1 438
Passifs relatifs à des créances cédées	10 593	(94)	33
	38 529	(43)	1 471

	Valeur comptable au 31 janvier 2024	Gains (pertes) non réalisés pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	660	9	1
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ⁽¹⁾⁽²⁾	21 372	(1 841)	2 073
Passifs relatifs à des créances cédées	9 779	(170)	382
	31 151	(2 011)	2 455

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit qui est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* donne lieu à un gain de 25 M\$ (perte de 228 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024).

(2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

Note 5 – Valeurs mobilières

Qualité du crédit

Au 31 janvier 2025 et au 31 octobre 2024, les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les valeurs mobilières au coût amorti sont principalement classées dans la phase 1 avec une qualité du crédit qui, selon les catégories de risques des notations internes de la Banque, se situe majoritairement dans la catégorie « Excellent ». Pour de plus amples renseignements sur le rapprochement des provisions pour pertes de crédit, se reporter à la note 6 afférente aux présents états financiers consolidés.

Gains (pertes) bruts non réalisés sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global⁽¹⁾

				Au 31 janvier 2025	
		Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable ⁽²⁾
Titres émis ou garantis par					
Le gouvernement du Canada		5 260	142	(28)	5 374
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada		3 226	75	(29)	3 272
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays		5 915	22	(39)	5 898
Autres titres de créance		1 360	6	(45)	1 321
Titres de participation		470	93	–	563
		16 231	338	(141)	16 428
				Au 31 octobre 2024	
		Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable ⁽²⁾
Titres émis ou garantis par					
Le gouvernement du Canada		5 166	96	(44)	5 218
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada		2 894	45	(39)	2 900
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays		4 986	37	(32)	4 991
Autres titres de créance		888	3	(44)	847
Titres de participation		591	77	(2)	666
		14 525	258	(161)	14 622

(1) Excluant l'incidence des opérations de couverture.

(2) Les provisions pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (excluant les titres de participation), d'un montant de 4 M\$ au 31 janvier 2025 (3 M\$ au 31 octobre 2024), sont présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6 afférente aux présents états financiers consolidés.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque a désigné certains titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net. L'objectif économique de la détention de ces titres de participation est principalement de réaliser des revenus de dividendes. Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, des revenus de dividendes de 14 M\$ ont été comptabilisés relativement à ces placements (17 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024), dont un montant négligeable pour les placements qui ont été vendus au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025 (un montant négligeable pour les placements qui ont été vendus au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024).

	Trimestre terminé le 31 janvier 2025			Trimestre terminé le 31 janvier 2024		
	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total
Juste valeur au début	307	359	666	378	281	659
Variation de la juste valeur	3	20	23	(6)	38	32
Désignation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–	40	40	–	51	51
Cessions ⁽¹⁾	–	(166)	(166)	(9)	(37)	(46)
Juste valeur à la fin	310	253	563	363	333	696

(1) La Banque a disposé de titres de participation de sociétés privées et publiques pour des raisons économiques.

Note 5 – Valeurs mobilières (suite)

Valeurs mobilières au coût amorti

	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024
Titres émis ou garantis par		
Le gouvernement du Canada	9 961	9 194
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	3 637	2 458
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	647	687
Autres titres de créance	1 883	2 275
Valeur comptable brute	16 128	14 614
Provisions pour pertes de crédit	6	6
Valeur comptable	16 122	14 608

Gains (pertes) sur cessions de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours des trimestres terminés les 31 janvier 2025 et 2024, la Banque a disposé de certains titres de créance évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces titres au moment de leur disposition était de 2 950 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025 (120 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024) et la Banque a comptabilisé des gains de 3 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025 (un montant négligeable pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024) dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats.

Note 6 – Prêts et provisions pour pertes de crédit

Détermination et évaluation des pertes de crédit attendues

Détermination des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthode de dépréciation à trois phases qui est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale.

Prêts non dépréciés

Phase 1

Les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 1.

Phase 2

Les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de façon importante entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 2.

Prêts dépréciés

Phase 3

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels il y a un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers à la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, sont classés dans la phase 3.

DAC

Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) sont classés dans la catégorie DAC.

Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 1 et 8 afférentes aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

Qualité du crédit des prêts

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable au 31 janvier 2025 et au 31 octobre 2024 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues pour chaque catégorie de prêts au coût amorti, et selon la qualité du crédit pour les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour de plus amples renseignements sur la qualité du crédit selon les catégories de risques des notations internes (NI), se reporter au tableau « Cotes internes de risque de défaut » à la page 81 de la section « Risque de crédit » du Rapport annuel 2024.

	Au 31 janvier 2025					
	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC		
Hypothécaires résidentiels						
Excellent	33 854	19	–	–	–	33 873
Bon	16 809	242	–	–	–	17 051
Satisfaisant	14 542	3 874	–	–	–	18 416
À signaler	356	740	–	–	–	1 096
Faible	68	275	–	–	–	343
Défaut	–	–	128	–	–	128
Approche NI	65 629	5 150	128	–	–	70 907
Approche standardisée	11 841	314	568	247	13 762	26 732
Valeur comptable brute	77 470	5 464	696	247	13 762	97 639
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	63	86	154	(88)	–	215
Valeur comptable	77 407	5 378	542	335	13 762	97 424
Aux particuliers						
Excellent	21 841	190	–	–	–	22 031
Bon	6 767	1 441	–	–	–	8 208
Satisfaisant	6 976	2 120	–	–	–	9 096
À signaler	2 125	805	–	–	–	2 930
Faible	50	284	–	–	–	334
Défaut	–	–	247	–	–	247
Approche NI	37 759	4 840	247	–	–	42 846
Approche standardisée	3 610	95	115	106	–	3 926
Valeur comptable brute	41 369	4 935	362	106	–	46 772
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	106	136	168	(15)	–	395
Valeur comptable	41 263	4 799	194	121	–	46 377
Créances sur cartes de crédit						
Excellent	477	–	–	–	–	477
Bon	386	–	–	–	–	386
Satisfaisant	730	32	–	–	–	762
À signaler	488	227	–	–	–	715
Faible	72	158	–	–	–	230
Défaut	–	–	–	–	–	–
Approche NI	2 153	417	–	–	–	2 570
Approche standardisée	140	–	–	–	–	140
Valeur comptable brute	2 293	417	–	–	–	2 710
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	46	111	–	–	–	157
Valeur comptable	2 247	306	–	–	–	2 553
Aux entreprises et aux administrations publiques						
Excellent	5 504	–	–	–	1 625	7 129
Bon	27 342	5	–	–	7	27 354
Satisfaisant	36 719	11 966	–	–	145	48 830
À signaler	344	1 699	–	–	–	2 043
Faible	4	548	–	1	–	553
Défaut	–	–	694	10	–	704
Approche NI	69 913	14 218	694	11	1 777	86 613
Approche standardisée	13 940	139	215	10	65	14 369
Valeur comptable brute	83 853	14 357	909	21	1 842	100 982
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	221	209	279	7	–	716
Valeur comptable	83 632	14 148	630	14	1 842	100 266
Total des prêts						
Valeur comptable brute	204 985	25 173	1 967	374	15 604	248 103
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	436	542	601	(96)	–	1 483
Valeur comptable	204 549	24 631	1 366	470	15 604	246 620

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Note 6 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Au 31 octobre 2024

	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽¹⁾	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC		
Hypothécaires résidentiels						
Excellent	33 651	16	–	–	–	33 667
Bon	17 063	241	–	–	–	17 304
Satisfaisant	12 634	4 209	–	–	–	16 843
À signaler	358	800	–	–	–	1 158
Faible	70	300	–	–	–	370
Défaut	–	–	118	–	–	118
Approche NI	63 776	5 566	118	–	–	69 460
Approche standardisée	11 350	266	494	247	13 192	25 549
Valeur comptable brute	75 126	5 832	612	247	13 192	95 009
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	62	85	137	(87)	–	197
Valeur comptable	75 064	5 747	475	334	13 192	94 812
Aux particuliers						
Excellent	21 702	274	–	–	–	21 976
Bon	6 686	1 618	–	–	–	8 304
Satisfaisant	6 959	2 247	–	–	–	9 206
À signaler	2 111	845	–	–	–	2 956
Faible	53	279	–	–	–	332
Défaut	–	–	226	–	–	226
Approche NI	37 511	5 263	226	–	–	43 000
Approche standardisée	3 580	84	101	118	–	3 883
Valeur comptable brute	41 091	5 347	327	118	–	46 883
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	102	123	146	(11)	–	360
Valeur comptable	40 989	5 224	181	129	–	46 523
Créances sur cartes de crédit						
Excellent	551	–	–	–	–	551
Bon	399	–	–	–	–	399
Satisfaisant	729	28	–	–	–	757
À signaler	484	211	–	–	–	695
Faible	69	149	–	–	–	218
Défaut	–	–	–	–	–	–
Approche NI	2 232	388	–	–	–	2 620
Approche standardisée	141	–	–	–	–	141
Valeur comptable brute	2 373	388	–	–	–	2 761
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	42	114	–	–	–	156
Valeur comptable	2 331	274	–	–	–	2 605
Aux entreprises et aux administrations publiques						
Excellent	7 743	–	–	–	1 486	9 229
Bon	27 950	7	–	–	53	28 010
Satisfaisant	34 626	11 381	–	–	147	46 154
À signaler	255	1 770	–	–	–	2 025
Faible	2	481	–	2	–	485
Défaut	–	–	555	10	–	565
Approche NI	70 576	13 639	555	12	1 686	86 468
Approche standardisée	12 879	107	158	14	94	13 252
Valeur comptable brute	83 455	13 746	713	26	1 780	99 720
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	218	181	225	4	–	628
Valeur comptable	83 237	13 565	488	22	1 780	99 092
Total des prêts						
Valeur comptable brute	202 045	25 313	1 652	391	14 972	244 373
Provisions pour pertes de crédit ⁽²⁾	424	503	508	(94)	–	1 341
Valeur comptable	201 621	24 810	1 144	485	14 972	243 032

(1) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

(2) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des engagements hors bilan au 31 janvier 2025 et au 31 octobre 2024 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Au 31 janvier 2025				Au 31 octobre 2024			
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Engagements hors bilan⁽¹⁾								
Particuliers								
Excellent	16 425	83	–	16 508	16 159	113	–	16 272
Bon	3 593	392	–	3 985	3 492	415	–	3 907
Satisfaisant	1 121	251	–	1 372	1 095	249	–	1 344
À signaler	406	121	–	527	381	112	–	493
Faible	30	48	–	78	30	35	–	65
Défaut	–	–	2	2	–	–	1	1
Autres que particuliers								
Excellent	13 728	–	–	13 728	13 071	–	–	13 071
Bon	22 272	–	–	22 272	22 547	–	–	22 547
Satisfaisant	16 420	6 634	–	23 054	15 513	6 351	–	21 864
À signaler	31	313	–	344	24	278	–	302
Faible	4	46	–	50	2	52	–	54
Défaut	–	–	24	24	–	–	27	27
Approche NI	74 030	7 888	26	81 944	72 314	7 605	28	79 947
Approche standardisée	18 177	–	–	18 177	18 968	–	–	18 968
Exposition totale	92 207	7 888	26	100 121	91 282	7 605	28	98 915
Provisions pour pertes de crédit	154	72	1	227	142	72	–	214
Exposition totale, déduction faite des provisions	92 053	7 816	25	99 894	91 140	7 533	28	98 701

(1) Correspondent aux lettres de garantie et lettres de crédit documentaire, aux engagements inutilisés et aux facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit.

Prêts en souffrance mais non dépréciés⁽¹⁾

	Au 31 janvier 2025				Au 31 octobre 2024			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques
En souffrance mais non dépréciés								
De 31 à 60 jours	224	126	32	79	179	121	30	76
De 61 à 90 jours	89	58	18	54	82	48	14	33
Plus de 90 jours ⁽²⁾	–	–	36	–	–	–	35	–
	313	184	86	133	261	169	79	109

(1) Les prêts en souffrance de moins de 31 jours ne sont pas présentés étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

(2) Tous les prêts en souffrance de plus de 90 jours, à l'exception des créances sur cartes de crédit, sont considérés comme étant dépréciés (phase 3).

Prêts dépréciés

	Au 31 janvier 2025				Au 31 octobre 2024			
	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets		
Prêts – Phase 3								
Hypothécaires résidentiels	696	154	542	612	137	475		
Aux particuliers	362	168	194	327	146	181		
Créances sur cartes de crédit ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–		
Aux entreprises et aux administrations publiques	909	279	630	713	225	488		
	1 967	601	1 366	1 652	508	1 144		
Prêts – DAC	374	(96)	470	391	(94)	485		
	2 341	505	1 836	2 043	414	1 629		

(1) Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées, au plus tard, lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours et elles sont radiées simultanément.

Note 6 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Provisions pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit par rubrique du bilan consolidé et par type d'engagements hors bilan.

	Trimestre terminé le 31 janvier 2025					
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2024	Dotations aux pertes de crédit	Radiations ⁽¹⁾	Dispositions	Recouvrements et autres	Provisions pour pertes de crédit au 31 janvier 2025
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières ⁽²⁾⁽³⁾	9	2	–	–	–	11
Valeurs mobilières ⁽³⁾						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	3	1	–	–	–	4
Au coût amorti ⁽²⁾	6	–	–	–	–	6
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ⁽²⁾⁽³⁾						
	–	–	–	–	–	–
Prêts ⁽⁵⁾						
Hypothécaires résidentiels	197	14	(1)	–	5	215
Aux particuliers	360	66	(38)	–	7	395
Créances sur cartes de crédit	156	28	(31)	–	4	157
Aux entreprises et aux administrations publiques	628	130	(45)	–	3	716
	1 341	238	(115)	–	19	1 483
Autres actifs ⁽²⁾⁽³⁾						
Engagements hors bilan ⁽⁶⁾						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	21	1	–	–	–	22
Engagements inutilisés	188	12	–	–	–	200
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	5	–	–	–	–	5
	214	13	–	–	–	227
	1 573	254	(115)	–	19	1 731
	Trimestre terminé le 31 janvier 2024					
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2023	Dotations aux pertes de crédit	Radiations ⁽¹⁾	Dispositions	Recouvrements et autres	Provisions pour pertes de crédit au 31 janvier 2024
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières ⁽²⁾⁽³⁾	10	(3)	–	–	–	7
Valeurs mobilières ⁽³⁾						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	3	–	–	–	–	3
Au coût amorti ⁽²⁾	4	(1)	–	–	–	3
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ⁽²⁾⁽³⁾						
	–	–	–	–	–	–
Prêts ⁽⁵⁾						
Hypothécaires résidentiels	154	15	(1)	–	(2)	166
Aux particuliers	271	44	(23)	–	1	293
Créances sur cartes de crédit	139	27	(26)	–	4	144
Aux entreprises et aux administrations publiques	567	23	(44)	–	10	556
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	53	(1)	–	–	–	52
	1 184	108	(94)	–	13	1 211
Autres actifs ⁽²⁾⁽³⁾						
Engagements hors bilan ⁽⁶⁾						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	16	3	–	–	–	19
Engagements inutilisés	152	14	–	–	–	166
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	8	(1)	–	–	–	7
	176	16	–	–	–	192
	1 377	120	(94)	–	13	1 416

- (1) L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution est de 51 M\$ (35 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024).
- (2) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées en déduction de l'actif financier dans le bilan consolidé.
- (3) Aux 31 janvier 2025 et 2024, ces actifs financiers sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit majoritairement dans la catégorie « Excellent ».
- (4) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* du bilan consolidé.
- (5) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé.
- (6) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit pour chaque catégorie de prêts au coût amorti selon la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

	Trimestre terminé le 31 janvier 2025						Trimestre terminé le 31 janvier 2024			
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾		Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾	
Hypothécaires résidentiels										
Solde au début	62	85	137	(87)	197	69	93	87	(95)	154
Créations ou acquisitions	4	—	—	—	4	2	—	—	—	2
Transferts ⁽²⁾ :										
Vers la phase 1	13	(12)	(1)	—	—	16	(14)	(2)	—	—
Vers la phase 2	(2)	6	(4)	—	—	(3)	7	(4)	—	—
Vers la phase 3	—	(5)	5	—	—	—	(13)	13	—	—
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(15)	11	15	3	14	(8)	33	(1)	1	25
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(1)	(1)	(2)	—	(4)	(2)	(2)	(2)	—	(6)
Changements de modèles	—	—	—	—	—	(2)	(12)	8	—	(6)
Dotations aux pertes de crédit	(1)	(1)	13	3	14	3	(1)	12	1	15
Radiations	—	—	(1)	—	(1)	—	—	(1)	—	(1)
Dispositions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Recouvrements	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—
Variations des taux de change et autres	2	2	4	(4)	4	(1)	(1)	(2)	2	(2)
Solde à la fin	63	86	154	(88)	215	71	91	96	(92)	166
Comprend :										
Montants utilisés	63	86	154	(88)	215	71	91	96	(92)	166
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Aux particuliers										
Solde au début	107	127	146	(11)	369	95	114	87	(15)	281
Créations ou acquisitions	10	—	—	—	10	7	—	—	—	7
Transferts ⁽²⁾ :										
Vers la phase 1	26	(24)	(2)	—	—	21	(19)	(2)	—	—
Vers la phase 2	(11)	12	(1)	—	—	(5)	6	(1)	—	—
Vers la phase 3	—	(20)	20	—	—	—	(18)	18	—	—
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(21)	47	40	(3)	63	(17)	39	19	1	42
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(2)	(3)	(2)	—	(7)	(2)	(4)	(1)	—	(7)
Changements de modèles	—	—	—	—	—	—	(1)	3	—	2
Dotations aux pertes de crédit	2	12	55	(3)	66	4	3	36	1	44
Radiations	—	—	(38)	—	(38)	—	—	(23)	—	(23)
Dispositions	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Recouvrements	—	—	4	—	4	—	—	4	—	4
Variations des taux de change et autres	2	1	1	(1)	3	(2)	(1)	(1)	1	(3)
Solde à la fin	111	140	168	(15)	404	97	116	103	(13)	303
Comprend :										
Montants utilisés	106	136	168	(15)	395	92	111	103	(13)	293
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	5	4	—	—	9	5	5	—	—	10

(1) Aucun prêt DAC n'a été acquis durant les trimestres terminés les 31 janvier 2025 et 2024.

(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.

(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).

(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Note 6 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

	Trimestre terminé le 31 janvier 2025						Trimestre terminé le 31 janvier 2024			
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾		Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾	
Créances sur cartes de crédit										
Solde au début	70	141	–	–	211	59	127	–	–	186
Créations ou acquisitions	3	–	–	–	3	2	–	–	–	2
Transferts ⁽²⁾ :										
Vers la phase 1	27	(27)	–	–	–	29	(29)	–	–	–
Vers la phase 2	(6)	6	–	–	–	(5)	5	–	–	–
Vers la phase 3	–	(13)	13	–	–	–	(10)	10	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(15)	36	14	–	35	(25)	38	12	–	25
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(1)	–	–	–	(1)	(1)	–	–	–	(1)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	8	2	27	–	37	–	4	22	–	26
Radiations	–	–	(31)	–	(31)	–	–	(26)	–	(26)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	4	–	4	–	–	4	–	4
Variations des taux de change et autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin	78	143	–	–	221	59	131	–	–	190
Comprend :										
Montants utilisés	46	111	–	–	157	34	110	–	–	144
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	32	32	–	–	64	25	21	–	–	46
Aux entreprises et aux administrations publiques										
Solde au début	308	215	225	4	752	251	220	244	–	715
Créations ou acquisitions	37	–	–	–	37	39	–	–	–	39
Transferts ⁽²⁾ :										
Vers la phase 1	14	(14)	–	–	–	9	(8)	(1)	–	–
Vers la phase 2	(12)	15	(3)	–	–	(13)	14	(1)	–	–
Vers la phase 3	–	(5)	5	–	–	–	(2)	2	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(22)	39	100	1	118	(1)	–	31	(11)	19
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(9)	(12)	(1)	–	(22)	(8)	(6)	(3)	–	(17)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	(5)	1	–	(4)
Dotations aux pertes de crédit	8	23	101	1	133	26	(7)	29	(11)	37
Radiations	–	–	(45)	–	(45)	–	–	(44)	–	(44)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	–	2	2	–	–	1	13	14
Variations des taux de change et autres	2	–	(1)	–	1	(1)	–	(3)	–	(4)
Solde à la fin	318	238	280	7	843	276	213	227	2	718
Comprend :										
Montants utilisés	221	209	279	7	716	193	186	227	2	608
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	97	29	1	–	127	83	27	–	–	110
Total des provisions pour pertes de crédit à la fin⁽⁶⁾	570	607	602	(96)	1 683	503	551	426	(103)	1 377
Comprend :										
Montants utilisés	436	542	601	(96)	1 483	390	498	426	(103)	1 211
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	134	65	1	–	200	113	53	–	–	166

(1) Aucun prêt DAC n'a été acquis durant les trimestres terminés les 31 janvier 2025 et 2024.

(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.

(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).

(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

(6) Excluant les provisions pour pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan autres que les engagements inutilisés.

Principaux facteurs macroéconomiques

Les tableaux suivants présentent les principaux facteurs macroéconomiques utilisés lors de l'estimation des provisions pour pertes de crédit sur les prêts. Pour chacun des scénarios, soit le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste, la moyenne des valeurs des 12 prochains mois (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 1) et la moyenne des valeurs de la période restante prévue (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 2) du facteur macroéconomique sont présentées.

	Au 31 janvier 2025					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques⁽¹⁾						
Croissance du PIB ⁽²⁾	1,4 %	1,7 %	1,6 %	2,1 %	(5,4) %	2,7 %
Taux de chômage	7,0 %	6,5 %	6,7 %	6,0 %	8,9 %	8,1 %
Croissance de l'indice des prix des logements ⁽²⁾	6,4 %	2,7 %	9,7 %	2,4 %	(13,9) %	0,3 %
Écart de taux BBB ⁽³⁾	2,0 %	1,7 %	1,4 %	1,4 %	3,2 %	2,4 %
Croissance du S&P/TSX ⁽²⁾⁽⁴⁾	(8,4) %	2,8 %	4,0 %	3,0 %	(25,6) %	5,5 %
Prix du pétrole WTI ⁽⁵⁾ (en \$ US par baril)	67	69	82	78	41	51

	Au 31 octobre 2024					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques⁽¹⁾						
Croissance du PIB ⁽²⁾	1,2 %	2,0 %	1,9 %	2,1 %	(5,2) %	2,7 %
Taux de chômage	7,3 %	6,7 %	6,5 %	5,8 %	8,7 %	7,9 %
Croissance de l'indice des prix des logements ⁽²⁾	4,1 %	2,6 %	7,7 %	2,4 %	(13,9) %	0,3 %
Écart de taux BBB ⁽³⁾	2,2 %	1,9 %	1,7 %	1,6 %	3,4 %	2,6 %
Croissance du S&P/TSX ⁽²⁾⁽⁴⁾	(3,8) %	2,7 %	4,0 %	3,0 %	(25,6) %	5,5 %
Prix du pétrole WTI ⁽⁵⁾ (en \$ US par baril)	71	75	89	84	45	55

(1) Tous les facteurs macroéconomiques sont basés sur l'économie du Canada, sauf indication contraire.

(2) Le taux de croissance est annualisé.

(3) Rendement des obligations de sociétés notées BBB, moins le rendement du taux des obligations du gouvernement du Canada à échéance 10 ans.

(4) Indice boursier principal au Canada.

(5) Indice *West Texas Intermediate* (WTI) couramment utilisé comme référence du prix du pétrole.

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux particuliers sont le taux de chômage et la croissance de l'indice des prix des logements, pour l'économie du Canada ou du Québec. Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques sont le taux de chômage, l'écart de taux des obligations de sociétés notées BBB, la croissance du S&P/TSX et le prix du pétrole WTI. Une augmentation du taux de chômage ou de l'écart de taux des obligations de sociétés notées BBB entraînera généralement une hausse des provisions pour pertes de crédit, alors qu'une augmentation des autres facteurs macroéconomiques (le PIB, le S&P/TSX, l'indice des prix des logements et le prix du pétrole WTI) entraînera généralement une baisse des provisions pour pertes de crédit.

Note 6 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, les perspectives macroéconomiques sont demeurées essentiellement inchangées et l'incertitude demeure élevée.

L'ambiguité persiste quant à savoir si les menaces de droits de douane du nouveau président américain servent à négocier avec le Canada au sujet d'enjeux de sécurité, si elles répondent à des ambitions protectionnistes ou si elles font d'une pierre deux coups. Nous devrions en savoir davantage lors de la publication du rapport de l'enquête sur les déficits commerciaux prévus en avril 2025. Pour l'instant, nous continuons de croire que ce rapport confirmera que le Canada représente un bon partenaire commercial et que, par conséquent, des tarifs généralisés seront évités. Il n'en demeure pas moins que la persistance de l'incertitude mine le climat des affaires dans le pays. Le manque de visibilité est tel que plusieurs entreprises pourraient maintenir des projets d'investissement en suspens. Le marché du travail s'est récemment amélioré, le taux de chômage ayant baissé de 0,3 point de pourcentage entre novembre 2024 et janvier 2025. Reste à savoir si cette tendance se poursuivra alors que la proportion d'entreprises signalant des pénuries de main-d'œuvre reste très basse et que le nombre d'emplois vacants dans le secteur privé reste faible. Heureusement, l'inflation est sous contrôle, ce qui permet à la Banque du Canada de poursuivre l'assouplissement de sa politique monétaire. Dans le scénario de base, le taux de chômage au Canada s'élèverait à 6,9 % après 12 mois, soit une augmentation de 0,2 point de pourcentage. Malgré la légère détérioration du marché de l'emploi, les prix de l'immobilier connaissent une hausse, alors que la demande refoulée des deux dernières années se déploie avec une politique monétaire moins restrictive. De fait, les prix des logements sont en hausse de 6,4 % sur un an, stimulés également par l'allongement de la durée maximale d'amortissement. Le S&P/TSX se situe à 22 750 points après un an, et le pétrole à 65 \$ US.

Dans le scénario optimiste, les tensions commerciales s'estompent et les conflits géopolitiques se résorbent, renforçant ainsi la confiance. L'inflation continue de se modérer, les banquiers centraux ayant réussi à la juguler sans endommager considérablement l'économie. Les gouvernements canadien et américain maintiennent la croissance de leurs dépenses, ce qui compense le contexte de politique monétaire restrictive. Comme le marché du travail résiste, les dépenses de consommation restent relativement résilientes. Les prix des logements s'apprécient fortement dans le contexte d'une croissance économique honorable et d'une amélioration du marché du travail. Après un an, le taux de chômage dans ce scénario est plus favorable que dans le scénario de base (0,3 point de pourcentage de moins). Les prix des logements sont en hausse de 9,7 %, le S&P/TSX se situe à 25 824 points après un an, et le pétrole à 82 \$ US.

Dans le scénario pessimiste, des tarifs douaniers généralisés sont imposés au Canada, mais celui-ci limite les représailles pour ne pas générer trop d'inflation. La banque centrale réduit fortement les taux d'intérêt, mais la baisse de la demande et l'incertitude se traduisent par une réduction des investissements des entreprises, qui, en conséquence, réduisent leurs effectifs. Compte tenu des contraintes budgétaires, les gouvernements sont incapables de soutenir les ménages et les entreprises comme ils l'ont fait pendant la pandémie. La situation géopolitique reste préoccupante, avec le risque d'une aggravation des conflits. La contraction de l'économie pousse le chômage à 9,7 % après 12 mois. Les prix des logements se contractent fortement (-13,9 %). Après un an, le S&P/TSX se situe à 18 477 points et le pétrole à 36 \$ US.

En raison de l'incertitude liée aux principales données d'entrée utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit, la Banque a exercé un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues.

Analyse de sensibilité des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés

Scénarios

Le tableau suivant présente une comparaison du solde des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés (phases 1 et 2) de la Banque au 31 janvier 2025, c'est-à-dire avec une pondération probabiliste des trois scénarios, avec les provisions pour pertes de crédit résultant des simulations comme si chaque scénario avait été pondéré à 100 %.

	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés
Solde au 31 janvier 2025	1 177
Simulations	
Scénario optimiste à 100 %	759
Scénario de base à 100 %	923
Scénario pessimiste à 100 %	1 535

Note 7 – Autres actifs

	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	3 789	3 579
Intérêts et dividendes à recevoir	1 586	1 742
Créances de clients, de négociants et de courtiers	1 346	1 302
Actif au titre des prestations définies	518	487
Actifs d'impôt différé	810	828
Actifs d'impôt exigible	776	669
Actifs au titre des contrats de réassurance	22	22
Actifs au titre des contrats d'assurance	44	41
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	45	40
Produits de base ⁽¹⁾	521	573
	9 457	9 283

(1) Les produits de base sont comptabilisés à la juste valeur selon les cours sur des marchés actifs et sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Note 8 – Dépôts

	À vue ⁽¹⁾	Avec préavis ⁽²⁾	À terme fixe ⁽³⁾	Total	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024
Particuliers	5 704	42 475	50 682	98 861	95 181	Total
Entreprises et administrations publiques ⁽⁴⁾	67 050	27 399	152 001	246 450	232 730	
Institutions de dépôts	1 675	83	4 026	5 784	5 634	
	74 429	69 957	206 709	351 095	333 545	

- (1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques.
- (2) Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.
- (3) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.
- (4) Au 31 janvier 2025, les dépôts des entreprises et administrations publiques incluent les reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB pour un montant de 1,1 G\$ (1,0 G\$ au 31 octobre 2024). Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 10 et 19.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, les obligations sécurisées dont le solde s'élève à 11,1 G\$ au 31 janvier 2025 (11,4 G\$ au 31 octobre 2024). Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, un montant de 255 M\$ US d'obligations sécurisées est venu à échéance (750 millions d'euros d'obligations sécurisées venues à échéance au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024). Pour de plus amples renseignements sur les obligations sécurisées, se reporter à la note 29 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024.

De plus, au 31 janvier 2025, la rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, un montant de 23,8 G\$ (23,5 G\$ au 31 octobre 2024) au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le gouvernement du Canada. Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles de la Banque dans le cas où elle deviendrait non viable.

Note 9 – Autres passifs

	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024
Créditeurs et charges à payer	2 744	3 433
Dettes de filiales envers des tiers	321	236
Intérêts et dividendes à payer	2 026	2 290
Obligations locatives	497	472
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	1 098	853
Passif au titre des prestations définies	105	103
Provisions pour pertes de crédit – engagements hors bilan (note 6)	227	214
Passifs d'impôt différé	86	69
Passifs d'impôt exigible	199	123
Passifs au titre des contrats d'assurance	27	28
Autres éléments ^{(1) (2) (3)}	977	865
	8 307	8 686

- (1) Au 31 janvier 2025, les autres éléments incluent des provisions pour litiges de 9 M\$ (10 M\$ au 31 octobre 2024).
- (2) Au 31 janvier 2025, les autres éléments incluent des provisions pour contrats déficitaires de 16 M\$ (18 M\$ au 31 octobre 2024).
- (3) Au 31 janvier 2025, les autres éléments incluent le passif financier lié aux options de vente émises aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle dans Technologie Flinks inc. (Flinks) pour un montant de 5 M\$ (5 M\$ au 31 octobre 2024).

Note 10 – Reçus de souscription

Dans le cadre de la transaction CWB, la Banque a placé un total de 9 262 500 reçus de souscription au prix de 112,30 \$ par reçu de souscription dans le cadre d'un appel public à l'épargne (l'appel public à l'épargne) et d'un placement privé concomitant (le placement privé concomitant) pour un montant total de 1,0 G\$.

Dans le cadre de l'appel public à l'épargne, le 17 juin 2024, la Banque a émis et vendu 4 453 000 reçus de souscription au prix de 112,30 \$ pour un produit brut total d'environ 500 M\$. L'appel public à l'épargne a été pris ferme par un syndicat de preneurs fermes (les preneurs fermes). Le 17 juillet 2024, la Banque a émis et vendu 178 250 reçus de souscription supplémentaires à la suite de l'exercice partiel de l'option de surallocation des preneurs fermes. Dans le cadre du placement privé concomitant, le 17 juin 2024, la Banque a émis et vendu 4 453 000 reçus de souscription au prix de 112,30 \$ à un membre du groupe de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) pour un produit brut d'environ 500 M\$. Le 17 juillet 2024, la Banque a émis et vendu 178 250 reçus de souscription supplémentaires à un membre du groupe de CDPQ, conformément à l'option de CDPQ de souscrire des reçus de souscription supplémentaires pour maintenir sa participation proportionnelle.

Chaque reçu de souscription confère à son porteur de recevoir automatiquement à la clôture de la transaction CWB, sans intervention du porteur et sans contrepartie supplémentaire, i) une action ordinaire de Banque Nationale, et ii) un paiement en espèces correspondant au montant par action ordinaire de tout dividende en espèces déclaré par la Banque pour lequel la date de clôture des registres tombe dans la période commençant le 17 juin 2024 jusqu'au dernier jour où les reçus de souscription sont en circulation, exclusivement (déduction faite des retenues d'impôt applicables, s'il y a lieu). Avenant la non-clôture de la transaction, les détenteurs des reçus de souscription auraient eu le droit au remboursement du montant total incluant les intérêts gagnés. Au 31 janvier 2025, le montant total relatif aux reçus de souscription incluant les intérêts courus s'élève à 1,1 G\$, déduction faite des coûts de transaction. Ce montant est inclus dans la rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques*. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 8.

Le 3 février 2025, date de clôture de la transaction, les actions ordinaires de la Banque pouvant être émises en vertu des reçus de souscription ont été automatiquement émises par l'entremise de Services de dépôt et de compensation CDS inc. conformément aux modalités des reçus de souscription. De plus, conformément aux modalités, les porteurs de reçus de souscription avaient également le droit de recevoir un montant en espèces pour chaque reçu de souscription équivalent au dividende par action ordinaire payable par la Banque Nationale aux détenteurs d'actions ordinaires inscrits le 24 juin 2024, le 30 septembre 2024 et le 30 décembre 2024, le paiement ayant eu lieu le 1^{er} août 2024, le 1^{er} novembre 2024 et le 1^{er} février 2025, respectivement. Le nombre d'actions ordinaires de la Banque Nationale émises dans le cadre de l'échange automatique des reçus de souscription est de 9 262 500.

Note 11 – Dette subordonnée

Le 13 janvier 2025, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 1,0 G\$ portant intérêt à 4,260 % et échéant le 15 février 2035. L'intérêt sur ces billets sera payable semestriellement au taux de 4,260 % par année jusqu'au 15 février 2030 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) composé quotidiennement plus 1,56 % et sera payable trimestriellement. La Banque peut, à son gré et avec l'approbation préalable du BSIF, racheter ces billets à compter du 15 février 2030, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Note 12 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres

Actions et autres instruments de capitaux propres en circulation

	Au 31 janvier 2025		Au 31 octobre 2024	
	Nombre d'actions ou de BCRL ⁽¹⁾	Actions ou BCRL \$	Nombre d'actions ou de BCRL	Actions ou BCRL \$
Actions privilégiées de premier rang				
Série 30	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 38	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300	12 000 000	300
	66 000 000	1 650	66 000 000	1 650
Autres instruments de capitaux propres				
BCRL – Série 1	500 000	500	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500	500 000	500
BCRL – Série 3	500 000	500	500 000	500
	1 500 000	1 500	1 500 000	1 500
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	67 500 000	3 150	67 500 000	3 150
Actions ordinaires au début de l'exercice	340 743 876	3 463	338 284 629	3 294
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	384 676	28	2 297 601	146
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation ⁽²⁾	(43 347)	(6)	161 646	23
Actions ordinaires à la fin de la période	341 085 205	3 485	340 743 876	3 463

(1) Billets de capital à recours limité (BCRL).

(2) Au 31 janvier 2025, 145 024 actions sont vendues à découvert à des fins de négociation représentant un montant de 20 M\$ (188 371 actions vendues à découvert à des fins de négociation représentant un montant de 26 M\$ au 31 octobre 2024).

Dividendes déclarés et distributions sur les autres instruments de capitaux propres

	Trimestre terminé le 31 janvier		
	2025	2024	
	Dividendes ou intérêts \$	Dividendes par action	Dividendes ou intérêts \$
Actions privilégiées de premier rang			
Série 30	5	0,3869	3
Série 32	3	0,2399	3
Série 38	7	0,4392	7
Série 40	5	0,3636	5
Série 42	5	0,4410	5
	25		23
Autres instruments de capitaux propres			
BCRL – Série 1 ⁽¹⁾	5		5
BCRL – Série 2 ⁽²⁾	5		5
BCRL – Série 3 ⁽³⁾	10		10
	20		20
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	45		43
Actions ordinaires	389	1,1400	359
	434		402

(1) Les BCRL – Série 1 portent intérêt à un taux fixe de 4,30 % par année.

(2) Les BCRL – Série 2 portent intérêt à un taux fixe de 4,05 % par année.

(3) Les BCRL – Série 3 portent intérêt à un taux fixe de 7,50 % par année.

Rachat d'actions ordinaires

Le 12 décembre 2023, la Banque avait débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 d'actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois terminée le 11 décembre 2024. Le 12 décembre 2022, la Banque avait débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 d'actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois terminée le 11 décembre 2023. Tout rachat effectué par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto se fait au cours du marché. Les actions ordinaires peuvent également être rachetées par d'autres moyens autorisés par la Bourse de Toronto et la réglementation applicable, y compris par des ententes privées ou des programmes de rachat d'actions conformément à toute dispense émise par les autorités réglementaires en valeurs mobilières. Un achat privé fait aux termes d'une dispense délivrée par une autorité réglementaire en valeurs mobilières se fera à escompte par rapport au cours du marché en vigueur. Les montants qui sont versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires sont imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours des trimestres terminés les 31 janvier 2025 et 2024, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires.

Note 13 – Informations sur le capital

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 11,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 13,0 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 15,0 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure (RSI) de 3,5 % établie par le BSIF. La RSI, dont le niveau varie entre 0 % et 4,0 % de l'actif pondéré en fonction des risques, est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais doit fournir un plan de mesures correctives au BSIF. La Banque doit également respecter les exigences du plancher des fonds propres afin que le total de l'actif pondéré en fonction des risques ne soit pas inférieur à 72,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques calculé selon les approches standardisées de Bâle III. Le BSIF avait prévu l'adoption progressive du coefficient de plancher dont la valeur initiale était de 65,0 % au deuxième trimestre de 2023, puis qui augmentait pour atteindre 72,5 % à l'exercice 2027. Le 12 février 2025, le BSIF a reporté toute augmentation supplémentaire jusqu'à nouvel ordre. En conséquence, le coefficient de plancher, actuellement fixé à 67,5 %, restera à ce niveau pour une période indéterminée. Si l'exigence de fonds propres est inférieure à l'exigence liée au plancher des fonds propres après l'application du coefficient de plancher, la différence est ajoutée au total de l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les BISI respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,5 %, qui comprend une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % applicable uniquement aux BISI.

Le BSIF exige également des BISI qu'elles maintiennent un ratio de capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) fondé sur les risques d'au moins 25,0 % (incluant la RSI) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 %. La TLAC vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable.

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

Capital réglementaire⁽¹⁾, ratio de levier⁽¹⁾ et TLAC⁽²⁾

	Au 31 janvier 2025	Au 31 octobre 2024
Fonds propres		
CET1	20 141	19 321
catégorie 1 ⁽³⁾	22 986	22 470
total ⁽³⁾	25 433	24 001
Actif pondéré en fonction des risques	148 464	140 975
Exposition totale	534 461	511 160
Ratios des fonds propres		
CET1	13,6 %	13,7 %
catégorie 1 ⁽³⁾	15,5 %	15,9 %
total ⁽³⁾	17,1 %	17,0 %
Ratio de levier⁽³⁾	4,3 %	4,4 %
TLAC disponible	46 331	44 040
Ratio TLAC	31,2 %	31,2 %
Ratio de levier TLAC	8,7 %	8,6 %

(1) Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.

(2) La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

(3) Les données au 31 janvier 2025 tiennent compte du rachat d'actions privilégiées série 32 effectué le 17 février 2025.

Note 14 – Paiements fondés sur des actions

Régime d'options d'achat d'actions

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, la Banque a octroyé 1 004 492 options d'achat d'actions (1 222 652 options d'achat d'actions au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024) d'une juste valeur moyenne de 23,26 \$ par option (13,74 \$ en 2024).

Au 31 janvier 2025, il y avait 11 061 775 options d'achat d'actions en circulation (10 443 059 options d'achat d'actions au 31 octobre 2024).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2025	2024
Taux d'intérêt hors risque	2,63 %	3,61 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	24,43 %	22,29 %
Dividendes prévus	3,54 %	4,62 %

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, une charge de rémunération de 5 M\$ a été constatée à l'égard de ce régime (4 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024).

Note 15 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite qui comportent un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. La Banque offre aussi d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux retraités admissibles. Le coût au titre de ces régimes, incluant les réévaluations comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, est présenté dans le tableau suivant.

Coût au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
Coût des services rendus au cours de la période	27	20	–	–
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	(5)	(4)	1	1
Frais d'administration	1	1		
Charge pour le volet à prestations définies	23	17	1	1
Charge pour le volet à cotisations définies	7	4		
Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i>	30	21	1	1
Réévaluations⁽¹⁾				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	112	504	2	8
Rendement de l'actif des régimes ⁽²⁾	(119)	(523)		
Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	(7)	(19)	2	8
	23	2	3	9

(1) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.

(2) Excluant les revenus d'intérêts.

Note 16 – Impôts sur le résultat

Règles du Pilier 2

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-69 – *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024* a reçu la sanction royale. Ce projet de loi inclut les règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui sont applicables pour les exercices financiers ouverts à compter du 31 décembre 2023 (1^{er} novembre 2024 pour la Banque). À ce jour, les règles du Pilier 2 ont été incluses dans un projet de loi ou adoptées dans certaines juridictions où la Banque exerce ses activités. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025, la Banque estime que l'application des règles du Pilier 2 représente une hausse du taux effectif d'imposition de 1,9 %. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025, la Banque continue d'appliquer l'exception à la comptabilisation et aux informations à fournir des actifs et passifs d'impôt différé découlant des règles du Pilier 2 dans les juridictions où celles-ci ont été incluses dans un projet de loi ou adoptées.

Note 17 – Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

	Trimestre terminé le 31 janvier	
	2025	2024
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	997	922
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	39	37
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	958	885
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	340 739	338 675
Résultat de base par action (en dollars)	2,81	2,61
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	958	885
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	340 739	338 675
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (<i>en milliers</i>)		
Options d'achat d'actions ⁽¹⁾	4 215	2 664
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (<i>en milliers</i>)	344 954	341 339
Résultat dilué par action (en dollars)	2,78	2,59

(1) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2025, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action. Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024, le calcul du résultat dilué par action ne tenait pas compte d'un nombre moyen de 1 719 303 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 96,35 \$ car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

Note 18 – Informations sectorielles

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1^{er} novembre 2024. Cette présentation tient compte de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable. L'utilisation de la méthode de l'équivalent imposable est moins pertinente depuis l'introduction des règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) au cours du premier trimestre de 2025 et du projet de loi C-59 en lien avec l'imposition de certains dividendes canadiens au cours de l'exercice 2024. Ce changement n'a aucun impact sur le résultat net divulgué précédemment. Les données pour les périodes de 2024 ont été ajustées afin de refléter ce changement.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers, aux conseillères et conseillers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services financiers et les services de banque d'investissement aux grandes entreprises ainsi que les solutions financières à une clientèle composée de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels.

Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

Le secteur FSEU&I regroupe l'expertise en financement spécialisé offerte par la filiale Credigy, les activités de la filiale ABA Bank qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises au Cambodge, ainsi que des investissements ciblés dans certains marchés émergents.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de trésorerie, la gestion des liquidités, le financement de la Banque, la gestion de l'appariement du bilan, les activités de la filiale Flinks, une fintech spécialisée dans l'agrégation et la distribution de données financières, certains éléments particuliers ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

Note 18 – Informations sectorielles (suite)

	Trimestre terminé le 31 janvier ⁽¹⁾											
	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	944	870	227	198	(509)	(553)	370	301	(60)	(65)	972	751
Revenus autres que d'intérêts ⁽³⁾	260	284	549	462	1 416	1 200	35	25	(49)	(12)	2 211	1 959
Revenu total	1 204	1 154	776	660	907	647	405	326	(109)	(77)	3 183	2 710
Frais autres que d'intérêts ⁽⁴⁾	641	615	441	390	367	313	123	100	74	31	1 646	1 449
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	563	539	335	270	540	334	282	226	(183)	(108)	1 537	1 261
Dotations aux pertes de crédit	162	71	2	–	36	17	51	36	3	(4)	254	120
Résultat avant charge (économie) d'impôts	401	468	333	270	504	317	231	190	(186)	(104)	1 283	1 141
Charge (économie) d'impôts	111	129	91	74	87	9	48	40	(51)	(33)	286	219
Résultat net	290	339	242	196	417	308	183	150	(135)	(71)	997	922
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	290	339	242	196	417	308	183	150	(135)	(71)	997	922
Actif moyen ⁽⁵⁾	165 861	155 031	10 611	8 708	211 793	190 443	31 197	26 025	68 746	62 459	488 208	442 666
Actif total	167 754	156 433	11 047	8 769	203 943	180 458	32 891	26 667	68 198	61 600	483 833	433 927

- (1) Certains montants comparatifs ont été ajustés à la suite de la cessation de la présentation des revenus et de la charge d'impôts selon la méthode de l'équivalent imposable.
- (2) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, un montant de 28 M\$ (20 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré dans la rubrique *Autres*, représentant l'amortissement des frais d'émission des reçus de souscription émis dans le cadre de l'entente visant l'acquisition de CWB (pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 8 et 10).
- (3) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, un gain de 4 M\$ (3 M\$ déduction faite des impôts) a été enregistré, résultant de la réévaluation à la juste valeur de la participation que la Banque détenait dans CWB au 31 janvier 2025. De plus, au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, la Banque a comptabilisé une perte de 23 M\$ (17 M\$ déduction faite des impôts) liée à la réévaluation à la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour la gestion des variations de la juste valeur des actifs et passifs de CWB qui donnaient lieu à la volatilité du goodwill et des fonds propres à la clôture de la transaction. Ces éléments ont tous été enregistrés dans la rubrique *Autres*.
- (4) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2025, des charges d'acquisition et d'intégration de 26 M\$ (19 M\$ déduction faite des impôts) ont été enregistrées dans la rubrique *Autres* relativement à la transaction CWB.
- (5) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période et c'est sur cette base que l'actif sectoriel est présenté aux secteurs d'exploitation.

Note 19 – Événements postérieurs à la date du bilan consolidé

Acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (*Canadian Western Bank ou CWB*)

Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB, une institution de services financiers diversifiés établie à Edmonton, en Alberta, dans laquelle la Banque détenait déjà une participation de 5,9 %. Cette transaction permettra à la Banque d'accélérer sa croissance panafricaine. Ce regroupement réunit deux banques canadiennes complémentaires dont les activités sont en pleine croissance et permet d'améliorer les services à la clientèle en offrant une gamme complète de produits et de services à l'échelle nationale, avec un modèle de service centré sur les régions.

La contrepartie totale transférée de 6,8 G\$ comprend 5,3 G\$ pour 100 % des actions ordinaires de CWB acquises par le biais d'un échange d'actions à un ratio d'échange de 0,450 action ordinaire de la Banque Nationale pour chaque action ordinaire de CWB, qui n'était pas déjà détenue par la Banque Nationale, 1,4 G\$ pour le règlement de relations préexistantes et 0,1 G\$ pour l'émission de droits de remplacement à des paiements fondés sur des actions. La juste valeur des actions ordinaires émises de la Banque a été déterminée sur la base du prix de l'action à la fermeture de la Bourse de Toronto au 31 janvier 2025, soit 128,99 \$ l'action. À la date d'acquisition, la Banque obtient une participation de 100 % des actions avec droit de vote de CWB et la participation détenue antérieurement de 5,9 % a été réévaluée à une juste valeur de 0,3 G\$. La participation ne donnant pas le contrôle dans CWB comptabilisée à la date d'acquisition a été évaluée à une juste valeur de 0,6 G\$ et représente les actions privilégiées de CWB et les BCRL en circulation à cette date. La contrepartie de l'acquisition totalise 7,7 G\$.

Sur la base des justes valeurs estimées, la répartition préliminaire du prix d'achat attribue 45,5 G\$ aux actifs et 37,8 G\$ aux passifs à la date d'acquisition. Le goodwill estimé de 1,6 G\$ reflète les synergies des dépenses prévues de nos activités de services bancaires liées aux secteurs des Particuliers et Entreprises et de Gestion de patrimoine, ainsi qu'à la croissance prévue des plateformes technologiques. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. Les résultats de CWB seront consolidés dans les états financiers de la Banque à compter du 3 février 2025.

Le tableau ci-dessous résume les justes valeurs estimées des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition ainsi que la contrepartie transférée. Durant la période d'évaluation pouvant aller jusqu'à 12 mois après la date de clôture de l'acquisition, les justes valeurs estimées des actifs acquis et des passifs pris en charge peuvent être ajustées de manière rétrospective pour tenir compte des informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date de l'acquisition.

Au 3 février 2025

Actifs	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	148
Valeurs mobilières	4 481
Prêts ⁽¹⁾	37 879
Instruments financiers dérivés	127
Immobilisations corporelles	225
Goodwill	1 552
Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	680
Autres actifs ⁽³⁾	368
	45 460
Passifs	
Dépôts ⁽⁴⁾	33 328
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	16
Instruments financiers dérivés	40
Passifs relatifs à des créances cédées	2 593
Autres passifs ⁽⁵⁾	1 255
Dette subordonnée	554
	37 786
Total des actifs nets identifiables acquis et goodwill	7 674
Contrepartie transférée	
Émission de capitaux propres	5 290
Règlement de relations préexistantes	1 400
Émission de droits de remplacement à des paiements fondés sur des actions	62
	6 752
Participation détenue antérieurement	329
Participation ne donnant pas le contrôle	593
Contrepartie de l'acquisition	7 674

(1) Comprend les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux particuliers, les créances sur cartes de crédit et les prêts aux entreprises et aux administrations publiques.

(2) Comprend les immobilisations incorporelles liées à des dépôts de base ainsi que celles liées aux relations avec les clients.

(3) Comprend les intérêts à recevoir, les sûretés sur dérivés, les débiteurs, les actifs d'impôt différé et les autres éléments d'actifs.

(4) Comprend les dépôts des particuliers, les dépôts des entreprises et administrations publiques et les dépôts des institutions de dépôts.

(5) Comprend les créateurs et les charges à payer, les intérêts à payer, les obligations locatives et les autres éléments de passifs.

Émission d'actions ordinaires

Le 3 février 2025, la Banque a émis un total de 50 272 878 actions ordinaires, pour un produit brut de 6,3 G\$, ce qui a augmenté le *Capital-actions ordinaires* de 6,3 G\$. Cette émission comprend 41 010 378 actions ordinaires au prix de 128,99 \$ l'action provenant de l'échange d'actions et 9 262 500 actions ordinaires au prix de 112,30 \$ l'action provenant de l'échange automatique des reçus de souscription. Pour de plus amples renseignements sur les reçus de souscription, se reporter à la note 10.

Échange d'actions privilégiées et rachat d'autres instruments de capitaux propres

En date du 4 février 2025, certaines modifications précédemment approuvées par les détenteurs des actions privilégiées de premier rang et des BCRL en circulation de CWB, qui permettent l'échange des actions privilégiées de premier rang de CWB contre des actions privilégiées de premier rang substantiellement équivalentes de la Banque Nationale et le rachat anticipé des BCRL, ont été mises en œuvre.

Le 20 février 2025, il y a eu un échange de la totalité des actions privilégiées de premier rang, série 5 et série 9, émises et en circulation de CWB, contre des actions privilégiées de premier rang essentiellement équivalentes de la Banque Nationale, série 47 et série 49, donnant droit à un dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, portant intérêt à 6,371 % et 7,651 %. La Banque a échangé 10 000 000 actions privilégiées pour un montant total de 268 M\$, ce qui a diminué la *Participation ne donnant pas le contrôle* de 268 M\$, augmenté le *Capital-actions privilégiées* de 264 M\$ et augmenté les *Résultats non distribués* de 4 M\$. Les frais de consentement liés à cet échange pour un montant de 2 M\$, déduction faite des impôts, ont été comptabilisés dans les *Résultats non distribués*. Comme les actions privilégiées, série 47 et série 49, respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), elles sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III. Également, la Banque a racheté 175 000 BCRL – Série 1 et 150 000 BCRL – Série 2 de CWB pour un montant total de 335 M\$, incluant les frais de consentement, ce qui a réduit la *Participation ne donnant pas le contrôle* de 325 M\$ et diminué les *Résultats non distribués* de 7 M\$, déduction faite des impôts.

Rachat d'actions privilégiées

Le 17 février 2025, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat prévue du 15 février 2025, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 32, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes périodiques déclarés et impayés. La Banque a racheté 12 000 000 actions privilégiées série 32 pour un prix total de 300 M\$, ce qui a réduit le *Capital-actions privilégiées*.

Renseignements pour les actionnaires et investisseurs

Relations investisseurs

Les analystes financiers et les investisseurs qui souhaitent obtenir des informations financières concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service des Relations investisseurs.

800, rue Saint-Jacques, 33^e étage

Montréal (Québec) H3C 1A3

Sans frais : 1 866 517-5455

Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca

Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Communications et Responsabilité sociale d'entreprise

800, rue Saint-Jacques, 28^e étage

Montréal (Québec) H3C 1A3

Téléphone : 514 394-8644

Adresse électronique : ap@bnc.ca

Dates de publication des rapports trimestriels pour l'exercice 2025

(sous réserve d'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Premier trimestre	26 février
Deuxième trimestre	28 mai
Troisième trimestre	27 août
Quatrième trimestre	3 décembre

Divulgation des résultats du premier trimestre de 2025

Conférence téléphonique

- Une conférence téléphonique pour les analystes et investisseurs institutionnels aura lieu le mercredi 26 février 2025 à 11 h 00 HE.
- Accès par téléphone en mode écoute seulement : 1 877 695-6175 ou 514 392-1587. Le code d'accès est le 8958958#.
- L'enregistrement téléphonique archivé sera accessible jusqu'au 23 mai 2025 en composant le 1 800 408-3053 ou le 514 861-2272. Le code d'accès est le 8861309#.

Diffusion de l'appel sur Internet

- La conférence téléphonique sur les résultats sera diffusée en direct via Internet à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Une version archivée de la conférence sera disponible après la fin de l'appel sur le site Internet de la Banque Nationale.

Documents financiers

- Le Rapport aux actionnaires (qui inclut les états financiers consolidés trimestriels) est en tout temps disponible sur le site Internet de la Banque Nationale à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Le Rapport aux actionnaires, les informations financières complémentaires, les informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3, ainsi que la présentation seront disponibles sur le site Internet de la Banque Nationale à la page des Relations investisseurs, le matin de la conférence téléphonique.

Agent des transferts et registraire

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent des transferts Société de fiducie Computershare du Canada dont l'adresse et le numéro de téléphone apparaissent ci-après.

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires

100, avenue University, 8^e étage

Toronto (Ontario) M5J 2Y1

Téléphone : 1 888 838-1407

Télécopieur : 1 888 453-0330

Adresse électronique : service@computershare.com

Internet : computershare.com

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marchés sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

Dépôt direct des dividendes

Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 1 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dividendes

Les dividendes versés par la Banque constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).